



AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde
Date et heure : Le 21 juin 2019 à 19 h 30
Endroit : **Salle du Conseil**
Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway
Toronto, ON

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (Séance publique)

Le 21 juin 2019 à 19 h 30

Salle du Conseil
Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway
Toronto, ON

ORDRE DU JOUR

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

1. Assermentation de la nouvelle élève conseillère et engagement envers le nouveau Code de conduite des membres du Conseil
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. **Affaires courantes :**
 - 3.1 Approbation de l'ordre du jour
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 24 mai 2019
 - 3.3 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 24 mai 2019
4. Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique : Les classes sensorielles
5. Rapport de l'élève conseillère et de l'élève conseiller sur les activités dans les écoles
6. Rapports de la direction de l'éducation
 - 6.1 Nouvelles du système

7. Rapports émanant des secteurs
 - 7.1 **Affaires**
 - 7.1.1 Budget 2019-2020
 - 7.2 **Éducatifs**
 - 7.2.1 Politique 3,07 – Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire
 - 7.2.2 Politique 3,17 – Évaluation du rendement des élèves
 - 7.2.3 Rapport n° 10 du CCED
 - 7.2.4 Sortie éducative
 - 7.3 **Ressources humaines**
 - 7.3.1 Mutations et nominations des directions et directions adjointes
 - 7.4 **SIEP**
 - 7.4.1 Politique sur la vidéosurveillance
 - 7.4.2 Projets de réfection 2017-2018
8. Avis de motion
9. Adoption des résolutions de la séance à huis clos du point n° 3.3.1, 3.4.2 en séance publique
10. Motion de levée de la réunion

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION ORDINAIRE** **DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE** **(Séance publique)**

Le 24 mai 2019

Le Conseil se réunit en séance publique de 21 h à 22 h 55 dans la salle n° 116 de l'École élémentaire Viola-Léger, sise au 116, rue Ontario, Bowmanville, Ontario.

Membres présents :

Conseillère Véronique Emery	membre élue pour la municipalité régionale de Niagara(par audio Skype)
Conseiller Benoit Fortin	Membre élu pour la partie est de la ville de Toronto
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales d'Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseiller Pascal Hogue	Élève conseiller élu, représentant les écoles secondaires (par audio Skype)
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité d'Haldimand - Norfolk, les comtés d'Oxford, Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseillère Sylvie Landry	membre élue pour les comtés d'Haliburton, Northumberland, Peterborough et Durham (présidente du Conseil)
Conseiller Éric Lapointe	membre élu pour les comtés de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin (jusqu'à 22 h)
Conseillère Geneviève Oger	membre élue pour la partie ouest de la ville de Toronto
Conseillère Chloë Robert	membre élue pour la partie centre de la ville de Toronto
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel
Conseillère Karelle Sikapi	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires (jusqu'à 22 h 05)
Conseiller Guillaume Teasdale	membre élu pour le comté d'Essex (par audio Skype)
Conseillère Pascale Thibodeau	membre élue pour la municipalité régionale de Waterloo et les comtés de Wellington, Middlesex, Perth et Huron

Membre absente :

Conseillère Karine Ricard	Membre élue pour la municipalité régionale de York
---------------------------	--

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation

M^{me} Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Sylvain Landriault, surintendant de l'éducation

M^{me} Sylvie Longo, surintendante de l'éducation

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M. Jason Rodrigue, adjoint à la surintendance des affaires

M^{me} Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. RECONNAISSANCE

EN MÉMOIRE

Le vice-président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à l'intention d'un membre du personnel qui a été éprouvé par le décès d'un de ses proches.

DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe une minute de silence en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. Le vice-président du Conseil énonce ce qui suit :

*Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se situe **l'École élémentaire Viola-Léger**. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.*

Grâce au traité «Williams Treaty, October 31, 1923», les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2019

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2019 soit approuvé.

La motion est adoptée.

5. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLERS

En premier lieu, Pascal Hogue souligne que sa participation aux activités de ce mois-ci en tant qu'élève conseiller était moins active étant donné que, depuis quelques semaines il se prépare pour passer les examens du Baccalauréat International (BI) qui ont commencé au début de mai.

Puis, à tour de rôle, les deux élèves conseillers, Pascal Hogue et Karelle Sikapi, présentent les diverses activités organisées au sein des écoles, et ce, depuis la dernière réunion du Conseil.

En bref :

Pour souligner la journée de la Terre, le club éco-école de l'École Gaétan-Gervais a, non seulement partagé avec les élèves des renseignements très instructifs sur l'environnement, mais a aussi organisé une collecte de déchets dans les environs de l'école. Le

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

26 avril, des élèves de 5^e et 6^e des trois écoles nourricières sont venus à l'École Gaétan-Gervais pour participer à la deuxième édition de Gagetech. Cette activité leur a permis de découvrir, d'une part, des possibilités d'enrichissement en sciences et technologie, et ce, par l'entremise d'une gamme d'ateliers divers en programmation qui leur ont été offerts et d'autre part, se familiariser avec d'autres ressources auxquelles ils auront accès quand ils fréquenteront éventuellement leur école secondaire. Le 6 mai, les élèves de 7^e et de 8^e année ont exploré diverses opportunités de métiers grâce à des ateliers de Compétences Ontario. Le 3 mai, les élèves de 9^e année du cours d'arts visuels ont participé à un atelier de linogravure au Living Arts Centre à Mississauga.

Les 12 et 13 avril, la troupe de théâtre du Collège français a donné une représentation au grand public de la pièce «La folle comédie». Dans le cadre de l'initiative Vertlemonde, le club environnemental du Collège a préparé un repas végétarien zéro-déchets avec l'aide de parents et membres du personnel enseignant. Le 26 avril, l'école a tenu sa danse semi-formelle. Les élèves de 8^e et 9^e année du cours d'espagnol sont allés au Lula Lounge à Toronto au début de mai, et ont eu la chance de pratiquer la danse cubaine et de déguster des mets traditionnels latino-américains, et parler l'espagnol. Finalement, l'école a souligné la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai.

Au début de mai, l'école Toronto-Ouest a accueilli Sam Oosterhoff, l'adjoint parlementaire à la ministre de l'Éducation de l'Ontario dans le cadre de la semaine de l'éducation. Le 26 avril, quelques élèves ont participé à une simulation des Nations Unies (Model UN) à l'Université de Toronto.

Le 9 mai, les élèves de 7^e et 8^e année du cours d'histoire ont visité le Village des pionniers à London pour vivre l'expérience de la guerre de 1812.

Au début de mai, un groupe d'élèves de 11^e et 12^e de l'école Confédération est allé au Costa Rica pour un voyage humanitaire de 10 jours – les élèves ont notamment travaillé dans les champs de la communauté agricole de Quebrada Honda. Le 23 avril, des élèves de l'école ont remporté la 1^{re} et 3^e place dans leur catégorie respective lors de la compétition de robotique Zone 01.

Au début de mai, la troupe de théâtre de l'École Étienne-Brûlé a présenté sa pièce «Panique au Plazza» à une centaine d'élèves et de parents. Le 9 mai, plusieurs organismes ont été présents à Étienne-Brûlé dans le cadre de l'initiative Un Monde d'Inclusion,

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

une foire qui a pour but d'offrir des services d'aide et d'accompagnement aux jeunes de la communauté. L'école souligne le mois du patrimoine asiatique, en présentant une sélection variée de livres d'auteurs asiatiques à la bibliothèque.

À l'École Gabriel-Dumont, l'équipe GD-Bots a remporté la 4^e place lors du championnat provincial de robotique qui a eu lieu le 12 avril.

Les élèves inscrits aux programmes MHS à Étienne-Brûlé, Ronald-Marion et Jeunes sans frontières ont entrepris un voyage à Ottawa du 14 au 16 mai pour le camp d'anticipation organisé par l'Université d'Ottawa.

Du 13 au 15 mai, de nombreux musiciennes et musiciens des écoles de Viamonde se sont retrouvés à l'université Brock afin de participer au festival « Monde le son ». C'est une belle occasion pour les participants à l'événement de présenter leurs talents et partager leur passion pour la musique.

Le 17 avril, la cohorte du programme Boussole de l'École Ronald-Marion a participé à un atelier de conception documentaire à TIFF, durant lequel ils ont eu à relever le défi de créer un documentaire en un jour. Le 25 avril, ces élèves ont reçu une journée de préparation en vue de la compétition régionale « Envirothon ». Le 18 avril, le conseil étudiant a organisé une danse printanière pour les élèves de la 7^e à la 12^e. Dans le cadre des cours de droit 12^e année et de sciences générales 12^e, des élèves sont allés au centre des sciences pour explorer l'utilité de l'ADN dans les domaines de la médecine et de la criminologie.

L'équipe de soccer féminin de Ronald-Marion a disputé plusieurs matchs contre d'autres équipes et a remporté plusieurs parties.

Le conseil des élèves de l'École Norval-Morrisseau a organisé une compétition de nettoyage printanier entre les classes. La classe gagnante a obtenu, comme prix, un dîner pizza. Le 30 avril, le comité Relais pour la vie est allée à l'université McMaster pour assister à une conférence portant sur le cancer. Le 5 avril, dans le cadre du cours de conditionnement physique, des élèves de l'École Roméo-Dallaire ont eu la chance d'essayer le yoga aérien. Les accomplissements et les réussites des élèves ont été soulignés le 25 avril lors de la cérémonie de valorisation des élèves du

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

secondaire. L'implication scolaire, l'excellence académique et l'esprit sportif faisaient partie des catégories où les élèves ont remporté des prix.

À l'École Jeunes sans frontières, une soirée de peinture a été organisée, permettant aux parents de peindre avec leurs enfants. Des boissons et des collations étaient aussi en vente lors de l'activité. Cette journée-là, l'équipe de ballon-volant de l'école a affronté les enseignants tandis que d'autres élèves ont affronté des policiers lors d'un grand jeu de ballon-volant servant à rassembler les élèves et recueillir des fonds. Plusieurs élèves ont décidé de mettre de côté leurs appareils électroniques lors d'une soirée sans technologie. Des jeux de société et des équipements de sports étaient disponibles pour divertir les participants.

Les élèves de l'École Georges-P.-Vanier se sont rassemblés pour célébrer la diversité culturelle lors de leur journée multiculturelle. Des membres de la communauté se sont présentés pour partager leurs recettes, leur musique et leurs pratiques traditionnelles.

Du 24 au 28 avril, le groupe musical de l'École Le Caron a assisté à un festival de musique à Vancouver.

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Lapointe, propose donc :

QUE le rapport des élèves conseillers sur les activités dans les écoles soit reçu.

La motion est adoptée.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

6.1 Rapport n° 3 du CPP (page 25)

Après avoir pris connaissance du rapport n° 3 du CPP, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport n° 3 du CPP soit reçu.

La motion est adoptée.

6.2 Nouvelles du système

Dans le cadre de son rapport verbal sur les nouvelles du système, le directeur de l'éducation a le plaisir de présenter un résumé d'activités marquantes qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil ainsi que les exploits des élèves de nos écoles dont voici :

Francis Cronier-Thériault, directeur de l'École secondaire Toronto-Ouest a été l'un des trois finalistes dans la catégorie « Jeune cadre » des Prix Relève TO. Le gala de ce concours visant à encourager le talent des jeunes personnes d'affaires francophones de la grande région de Toronto s'est tenu le 25 avril à l'atrium de Radio-Canada.

Plusieurs textes des élèves Viamonde ont été publiés dans le recueil de nouvelles littéraires de la 9^e édition du concours de création littéraire «*Mordus des mots*». Organisé par les Éditions David, le concours proposait cette année aux élèves de la 11^e et de la 12^e année de composer une courte nouvelle fantastique. Parmi les 30 meilleurs textes sélectionnés, près du tiers proviennent des écoles secondaires Viamonde!

Pour la Journée «vertlemonde2019» les élèves et les membres du personnel se sont habillés en vert et ont pris part à des activités écologiques et responsables pour préserver notre planète! Vive le grand nettoyage!

La Fondation TD des Amis de l'Environnement a offert une bourse de 3,300\$ à l'École élémentaire du Chêne d'Oakville pour son projet environnemental d'aménagement de la cour d'école. Le projet permettra, entre autres, la création de lieux d'apprentissages à l'extérieur des murs de l'école. Plusieurs espaces sont prévus, notamment un jardin aux papillons, des bacs à sable, des classes en plein air et des jardins potagers.

L'École élémentaire Nouvel Horizon de Welland quant à elle, a inauguré sa toute nouvelle cour d'école. Elle est maintenant aménagée pour favoriser l'épanouissement des élèves par des apprentissages à l'extérieur.

Braunwyn Elliot, élève de 7^e année de l'École secondaire Franco Jeunesse de Sarnia s'est fait remarquer grâce à son texte argumentatif « Oui, l'on devrait définitivement bannir les voitures à essence et voici pourquoi. » La jeune fille a ainsi gagné le concours d'écriture « À vos plumes » ouvert à

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

tous les élèves des écoles francophones de Sarnia qui était organisé par le Centre Jolliet. Nous félicitons notre jeune citoyenne du monde, Braunwyn Elliot qui a reçu une récompense de 250 \$ parce qu'elle a su énoncer et démontrer son engagement écoresponsable dans l'espoir d'un monde meilleur.

L'école secondaire Gabriel-Dumont de London, a participé au Défi Régime énergétique en classe. Les élèves ont reçu un prix de 1000 \$ pour avoir complété cinq (5) épreuves, par exemple, passer une heure sans électricité ou encore montrer à leur famille comment réduire la consommation d'eau.

Les élèves du club robotique de l'École secondaire Gabriel-Dumont de London ont atteint les quarts de final lors des compétitions robotiques *FIRST* tenues les 13 et 14 avril derniers au Centre Hershey de Mississauga.

L'École secondaire Franco Jeunesse de Sarnia a remporté le prix de *Design et d'imagerie* pour la fière allure de son robot. Il représentait l'école par ses ailes de phénix. Le club de robotique a terminé en 23^e position. L'année dernière, une des finissantes a reçu une bourse de 15 000\$ de la part de *First Robotics* afin de l'aider à poursuivre ses études en technologie à l'Université McMaster d'Hamilton.

Les élèves du club de robotique de l'École secondaire Étienne-Brûlé de Toronto ont reçu les médailles d'argent et de bronze lors du défi provincial *Robotique Zone01 WRO -1619*. La victoire leur a permis d'accéder à la compétition nationale qui aura lieu le 31 mai à Montréal. Les jeunes vont se mesurer à toutes les équipes canadiennes qui ont aussi remporté la compétition au niveau régional et tenteront de se qualifier pour la finale internationale qui aura lieu en Hongrie en novembre 2019.

La technologie et la robotique ont la côte dans nos écoles :

- ▶ Nos jeunes de 6^e année de la région de Brampton ont été accueillis à l'École Secondaire Jeunes sans frontières pour le camp #PanTech2019!
- ▶ Le camp #Gagetech2019 s'est tenu à l'École secondaire Gaétan-Gervais d'Oakville en compagnie des écoles élémentaires de la région d'Halton!

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

- ▶ L'école secondaire Georges-P.-Vanier a elle aussi accueilli les élèves des écoles élémentaires Renaissance et Pavillon de la Jeunesse pour son camp VanierTechno.

Avec l'appui de Microsoft, les élèves initiés à la robotique, ensemble, ils se sont amusés et ont confirmé que grâce à la technologie, l'on peut dire que tout est possible!

M. Serge Gingras, superviseur des techniciens en informatique en appui aux services pédagogiques a reçu le prix de Technicien innovateur à la conférence Connect 2019. Il a été récompensé pour ses compétences, ses actions et ses bonnes pratiques qui ont amélioré l'expérience informatique des élèves et des membres du personnel. Connect est la plus importante conférence portant sur l'éducation et la technologie au Canada et se tient annuellement à Niagara Falls.

Une équipe de l'école Jeunes sans frontières et deux du Collège français vont participer ce week-end à la grande finale du Défi Génie *Inventif* «Pèse su'l piton» proposé par l'École de Technologie Supérieure de Montréal. Elles ont conçu un appareil composé de mécanismes déclenchant une série d'événements à la chaîne. Il est certain que toutes les équipes ont appris énormément durant cette expérience : des notions de mathématiques et de sciences, mais aussi assurément sur eux-mêmes et leurs coéquipières et coéquipiers.

Pour une troisième année consécutive, les jeunes comédiennes et comédiens du Collège français de Toronto ont présenté un spectacle digne de troupes de théâtre professionnelles. Mettant en scène *La Folle Comédie*, les élèves dirigés par leur camarade Anaïs Delhomelle, ont interprété le texte de Denis Cressens à leur manière. Les représentations que propose le club de théâtre de l'école sont des productions préparées intégralement par les élèves de la 7^e à la 12^e année. Félicitations au club de théâtre qui a fait beaucoup parler d'eux dans les médias francophones de la région.

Pour sa 24^e saison, le Théâtre de l'École secondaire Étienne-Brûlé de Toronto a présenté la comédie *Panique au Piazza* de l'auteur Ray Cooney. Huit jeunes comédiens, de la 10^e à la 12^e année, sont montés sur scène pour livrer un spectacle rempli de quiproquos et d'humour. En arrière-scène, une vingtaine de jeunes se sont impliqués grâce à leurs cours d'art visuel

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

pour mener à bien ce projet théâtral. Nos artistes et techniciennes et techniciens de scène ont été chaleureusement applaudis lors de la représentation finale ouverte au public. M. Luc Bernier, enseignant depuis 29 ans, qui chapeaute la troupe de l'école a été surpris de recevoir le prix Jean-Baptiste Rousseau. Cette distinction offerte par la Société d'Histoire de Toronto a souligné ses efforts et sa grande contribution au rayonnement du fait français à Toronto. Il était loin de s'attendre à être ainsi félicité pour son travail lors de l'entracte.

Les élèves de 6^e année de l'École élémentaire La Source de Barrie ont passé une semaine en compagnie des élèves de l'École communautaire Marguerite-Bourgeoys de Caraquet. Grâce au programme *Échanges-francophones* de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), les jeunes Néo-Brunswickois ont passé une semaine chez nos jeunes. Ensemble, ils ont participé à plusieurs activités à Barrie, Midland, Sudbury et Toronto. Au début de juin, ce sera au tour de nos élèves de vivre une aventure francophone loin de chez eux. Ils auront l'occasion d'être accueillis en Acadie. « Ce voyage d'échange permettra aux élèves de faire un lien concret avec le français et la culture francophone au Canada. » a renchéri M^{me} Michelle Legault, l'enseignante du groupe.

Deux élèves de l'École secondaire Roméo-Dallaire de Barrie se sont distingués dans le cadre du Concours LOL – mort de rire! organisé par l'Association canadienne-française de l'Ontario, section Stormont, Dundas et Glengarry. Par leurs talents en écriture et en humour, Anjolina Hamel (11^e année) et Olivier Briand (12^e année) ont remporté la finale régionale. Ils présenteront ainsi leurs numéros lors de la finale provinciale à Ottawa. Ce concours permet aux jeunes de la 9^e à la 12^e année de suivre une formation d'initiation à la créativité et à l'écriture humoristique en français offerte par des professionnels franco-ontariens formés par l'École nationale de l'humour de Montréal.

Le «Council for Exceptional Children (CEC) de l'Ontario chapitre 56 de Toronto» a remis le prix «*Yes I Can*» de la catégorie *Self-Advocacy* (persévérance) à Lochlan Gillespie. Cet élève de 6^e année de l'école élémentaire Patricia-Picknell

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

d'Oakville s'est surpassé en faisant preuve de constance et d'une discipline remarquable pour accomplir un travail de haute qualité en classe. Le CEC de l'Ontario se considère comme étant la voix et la vision de l'éducation spécialisée de la province. Chaque année, il reconnaît un maximum de huit jeunes pour leurs réalisations exemplaires. Un bon exemple de ses réalisations, Lochlan Gillespie a été sélectionné pour la finale de la dictée PGL au niveau du Conseil. Félicitations à Lochlan qui est franchement exemplaire et qui a démontré qu'avec de la détermination, *tout est possible!*

Victorieuse Sambao, élève de 8^e année de l'École secondaire de Lamothe-Cadillac a épaté le jury en présentant des discours portant sur les parents adoptifs et le congé de paternité. Ces derniers lui ont valu la première place dans les catégories discours préparé et discours spontané, deux catégories très convoitées du concours oratoire du Club Richelieu de Windsor. Prendre la parole en public demande beaucoup de préparation et maîtrise de la langue française. Il est certain que tous les concurrents participant à ce genre de concours gagnent en confiance et en estime de soi tout en mettant en valeur leur communication orale. Des qualités que nos élèves pourront facilement utiliser dans tous les domaines sur les plans scolaire et professionnel.

Nahéma Monbeuil et Savannah Bazot de l'École secondaire Jeunes sans frontières ainsi que Lukas Fenkam de l'École secondaire Ronald-Marion ont brillé par leurs performances lors du concours oratoire Richelieu! Ils ont tous les trois remporté des prix dans leur catégorie respective : expression dramatique, essai et discours.

Jereb Mwamba, élève de l'École élémentaire Champlain de Welland et Emma Sevestre, élève de l'École élémentaire l'Harmonie de Waterloo ont extrêmement bien représenté les écoles Viamonde lors du concours *Épelle-moi Canada* qui s'est tenu dimanche 5 mai à Toronto. Jereb a remporté la première place du cycle moyen tandis qu'Emma a terminé troisième du cycle primaire.

Patrick Chan, ancien élève Viamonde, a reçu la clef de la ville d'Ottawa pour ses formidables exploits aux compétitions de patinage artistique canadiennes, olympiques et internationales Félicitations à ce finissant de l'École Étienne-Brûlé!

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Les efforts menés par les élèves et le personnel enseignant de l'École élémentaire Carrefour des jeunes de Brampton pour la réussite scolaire en mathématiques ont porté fruit. L'école est l'une des lauréates du programme de reconnaissance du rendement scolaire Dre-Bette-M.-Stephenson de 2018. Cette récompense vise à souligner le travail des écoles qui démontrent des progrès constants quant à l'apprentissage d'une matière qui a eu un effet positif sur les élèves. En effet, l'École élémentaire Carrefour des jeunes a augmenté de 10% ses résultats au test de l'OQRE en mathématiques de 3^e année en un an.

Saviez-vous que le stress et l'anxiété sont parmi les défis les plus courants observés à l'école? Avec les tests de l'OQRE qui ont commencé à la mi-mai, Kathleen Patterson, leader en santé mentale à Viamonde, a présenté des suggestions aux parents pour aider leurs jeunes à faire face au stress des examens!

Les élèves des écoles Viamonde ont la bosse des maths! Chaque année, le Conseil performe très bien aux évaluations en mathématiques de l'OQRE. Vendredi dernier, les élèves se sont prêtés à un autre défi : le test international du Program of International Student Assesment (PISA) en mathématiques.

Une centaine de personnes ont été accueillies à l'École secondaire Étienne-Brûlé de Toronto pour la seconde édition du salon de ressources d'appui aux élèves ayant des besoins particuliers intitulée «*Un monde d'inclusion*». Parents, tutrices et tuteurs et membres du personnel ont eu l'occasion de rencontrer une quarantaine d'organismes qui offrent des services, du matériel et de l'équipement pour aider à accompagner leurs jeunes dans le développement de leur plein potentiel, et ce, peu importe les défis auxquels elles ou ils font face.

Près de 200 élèves de la 7^e à la 12^e année ont eu la chance de participer au festival de musique *Monde le son* à l'Université Brock de St.Catharines. Étale sur trois jours, l'événement a offert aux jeunes la chance de côtoyer des artistes professionnels francophones par le biais d'ateliers musicaux diversifiés tout en montant sur scène aussi à leur

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

tour. Issus de 15 écoles différentes réparties sur tout notre territoire, les élèves ont vécu une 4^e édition totalement réussie!

Dans le cadre du Festival des Arbres, plusieurs élèves de nos écoles élémentaires ont eu le privilège de présenter, la semaine dernière, leur auteur préféré sur scène lors des remises de prix littéraires jeunesse. Au total, plus de 850 élèves issus de 10 écoles élémentaires Viamonde ont participé aux festivités! Les participantes et participants ont décrit l'auteur sélectionné en ajoutant au passage leurs impressions positives sur leur lecture. Le public, lui aussi composé majoritairement d'élèves, a été des plus dynamiques : encourageant ouvertement leurs camarades et transmettant de l'énergie positive aux auteurs sélectionnés.

L'élève conseillère Karelle Sikapi a été élue à la présidence de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), pour un mandat d'un an, à compter du 1^{er} juillet prochain. Elle occupera cette fonction, parallèlement à celle de son mandat d'élève conseillère à la table des élus du Conseil scolaire Viamonde, et ce, jusqu'en juillet 2020. C'est Natasha Pelletier, élève de l'École secondaire Étienne-Brûlé de Toronto, qui la secondera, à titre de vice-présidente de la FESFO. Deux autres élèves de Viamonde ont été élus pour siéger au conseil de représentation de la FESFO en 2019-2020. Il s'agit de Skyler Jain, de l'École secondaire Toronto Ouest, qui représentera la région du Grand Toronto et de Hassan Toke Dady, de l'École secondaire Georges-P.-Vanier à Hamilton, qui représentera la région du Sud.

Une nouvelle venue fera son entrée à la table du Conseil à titre d'élève conseillère. Inés de la Roca de l'École secondaire Norval-Morrisseau de Richmond Hill a été élue par ses pairs pour siéger dès septembre prochain

Au cours de ce mois de mai, nos écoles élémentaires ont tenu les activités «Bienvenue à la Maternelle». Il s'agit d'une journée toute spéciale pour les futurs élèves qui débiteront leur aventure scolaire dès septembre prochain.

Le 17 mai dernier, le Collège français a souligné la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie en compagnie des élèves des écoles nourricières de la région, le tout autour

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

d'un barbecue. Les élèves de 7e année ont suivi des ateliers pour briser les stéréotypes LGBTQ.

Ce matin, le Centre ON y va de Bowmanville a souligné son ouverture officielle en compagnie de familles, amis et membres de la communauté.

À 14h a eu lieu l'inauguration officielle de l'école élémentaire Viola-Léger, cet événement a été célébré en présence de la députée Lindsey Park, des élèves, parents et membres de la communauté. Le directeur de l'éducation profite de l'occasion pour remercier l'équipe du secteur des communications et le personnel de l'École Viola-Léger pour tout le travail qui a été accompli en vue de la réussite de cet événement.

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Fortin, propose par la suite :

QUE le rapport verbal de la direction de l'éducation sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 AFFAIRES

7.1.1 Prévisions budgétaires préliminaires 2019-2020

Lors de la présentation du rapport sur les prévisions budgétaires préliminaires 2019-2020, le surintendant des affaires fait un tour d'horizon du document et fait état de certaines modifications à apporter.

Après les échanges de vues à ce sujet, conseiller Rochefort, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 sur les prévisions budgétaires préliminaires 2018-2019 soit reçu tel que modifié.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose par la suite :

QUE le Conseil approuve la dotation des écoles et les changements organisationnels pour l'année scolaire 2019-2020.

La motion est adoptée.

7.1.2 Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2019-2020

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapporté présenté concernant la cotisation annuelle à la FNCSF pour l'année 2019-2020.

Conseillère Oger, appuyée par conseillère Thibodeau, propose donc :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé «Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2019-2020 soit reçu.

La motion est adoptée.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Rochefort, propose par la suite :

QUE le Conseil mandate l'administration de verser à la FNCSF sa cotisation pour l'année 2019-2020 au montant de 12 188 \$.

La motion est adoptée.

Par ailleurs, le directeur de l'éducation fait un rappel que le colloque de la FNCSF se tiendra du 24 au 26 octobre 2019 au Manitoba. Les membres qui souhaitent y participer sont : conseillères Landry, Robert et Thibodeau ainsi que conseillers Lambert, Rochefort et possiblement conseiller Lapointe.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

7.2 ÉDUCATIFS

7.2.1 Comité de sélection pour le choix du nom des écoles suivantes :

7.2.1.1 École élémentaire Champlain et école secondaire Confédération

Les membres examinent le rapport de l'administration faisant état des propositions de noms fournis par le comité de sélection pour la nouvelle école de Welland qui abritera les écoles Champlain et Confédération.

Conseiller Lambert, appuyé par conseillère Emery, propose donc :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 sur le choix du nom pour la nouvelle école de Welland qui abriterait les écoles Champlain et Confédération soit reçu.

La motion est adoptée.

Après l'examen des noms soumis par le comité de sélection, conseiller Rochefort, appuyé par conseillère Emery, propose :

QUE le Conseil approuve le choix «École Franco-Niagara» comme nom officiel pour le nouvel édifice qui abritera l'école élémentaire Champlain et l'École secondaire Confédération.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

7.2.1.2 École élémentaire East Gwillimbury

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration au sujet des noms proposés pour la nouvelle école élémentaire East Gwillimbury.

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Rochefort, propose donc :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 sur le choix du nom pour l'école élémentaire East Gwillimbury soit reçu.

La motion est adoptée.

Après avoir examiné les noms soumis par le comité de sélection, conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Rochefort, propose :

QUE le Conseil approuve le choix «École élémentaire Chantal-Benoit» comme nom officiel pour l'école élémentaire East Gwillimbury.

La motion est adoptée.

7.2.1.3 École élémentaire Milton

L'administration présente un rapport portant sur les résultats du processus de sélection pour le choix du nom de l'école élémentaire de Milton.

Après avoir pris connaissance du rapport, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé «Choix du nom de l'école élémentaire Milton» soit reçu.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Les membres passent ensuite en revue l'ensemble des noms proposés comme choix pour la nouvelle école élémentaire de Milton.

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Rochefort, propose donc :

QUE le Conseil approuve le choix «École élémentaire Dyane-Adam comme nom officiel pour la nouvelle école élémentaire de Milton.

La motion est adoptée.

7.2.1.4 **Choix du nom de l'école secondaire de Waterloo**

Après avoir pris connaissance du rapport de l'administration au sujet du choix de noms soumis par le comité de sélection, conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin, propose :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé «Choix du nom de l'école secondaire de Waterloo» soit reçu.

La motion est adoptée.

Les membres examinent ensuite les noms proposés par le comité de sélection et en discutent.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Lapointe, propose par la suite :

QUE le Conseil approuve le choix «École secondaire David-Saint-Jacques» comme nom officiel pour l'école secondaire de Waterloo.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

7.2.2 **Offre de programmation alternative au palier élémentaire**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration portant sur l'offre de programmation alternative au palier élémentaire et et conviennent de l'approche à privilégier pour informer les parents.

Il est convenu que les membres enverront au directeur de l'éducation leurs commentaires par courriel et par la suite l'administration informera les parents de la prise de décision en faisant état des efforts déployés dans l'étude de faisabilité de la mise en œuvre du projet.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lambert, propose par la suite :

QUE le rapport présenté en date du 24 mai 2019 intitulé «Offre de programmation alternative au palier élémentaire» soit reçu.

La motion est adoptée.

Conseiller Lapointe quitte la réunion à 22 h et conseillère Sikapi à 22 h 05.

7.2.3 **Rapports n° 7, n° 8 et n° 9 du CCED** (pages 27 à 33)

Après avoir examiné le **rapport n° 7** du CCED à la suite de la réunion qui a eu lieu le 23 avril 2019, conseillère Robert, appuyée par conseiller Fortin, propose les motions suivantes :

QUE le rapport n° 7 du CCED présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

QUE le Conseil mandate l'administration de revoir les priorités des services aux élèves pour 2019-2020 et que l'administration envisage des moyens pour

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

minimiser l'impact sur les services offerts à l'enfance en difficulté.

Les motions sont adoptées.

Les membres du Conseil prennent connaissance du **rapport n° 8** du CCED de la réunion qui a eu lieu également le 23 avril 2019.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lambert, propose par la suite :

QUE le rapport n° 8 du CCED présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

La motion est adoptée.

Après avoir examiné le rapport n° 9 à la suite de la réunion du 7 mai 2019, conseillère Robert, appuyée par conseiller Fortin, propose les motions suivantes:

QUE le rapport n° 9 du CCED présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

QUE le Conseil approuve le plan de consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté 2019-2020.

Les motions sont adoptées.

7.2.4 **Politique 3,07 – Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'administration et passent en revue la politique 3,07 – Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose les motions suivantes :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé «Politique 3,07 – Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire» soit reçu.

QUE la politique révisée 3,07 - Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire soit envoyée aux directions d'école, au personnel enseignant, aux conseils d'école et au comité de participation de parents et ce, aux fins de consultation.

Les motions sont adoptées.

7.2.5 Politique 3,19 – Commotions cérébrales

L'administration présente un rapport sur la politique 3,19 – Commotions cérébrales et la recommande pour adoption.

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Rochefort, propose donc :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé «Politique 3,19 – Commotions cérébrales» soit reçu.

La motion est adoptée.

Après avoir passé en revue la documentation pertinente à ce sujet, conseiller Fortin, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE le Conseil approuve la politique 3,19 – Commotions cérébrales telle que présentée.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

7.2.6 **Sorties éducatives**

L'administration présente un rapport sur les sorties éducatives qu'entreprendront respectivement des élèves des écoles Gabrielle-Roy, Collège français, Jeunes sans frontières, Étienne-Brûlé et Jeanne-Lajoie.

Après avoir pris connaissance du rapport, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le rapport présenté en date du 24 mai 2019 sur les sorties éducatives soit reçu.

QUE les demandes pour les sorties au Québec qu'entreprendront respectivement des élèves des écoles Gabrielle-Roy, Collège français, Jeunes sans frontières, Étienne-Brûlé et Jeanne-Lajoie soient approuvées.

Les motions sont adoptées.

7.3 **SIEP**

7.3.1 **Mise en disponibilité du Conseil – Portion du terrain de l'Académie de la Moraine**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration portant sur la mise en disponibilité d'une portion du terrain de l'Académie de la Moraine.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lambert, propose :

QUE le rapport en date du 24 mai 2019 intitulé «Mise en disponibilité du Conseil – Portion du terrain de l'Académie de la Moraine» soit reçu.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Après les échanges de vues sur la question, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Rochefort, propose :

QUE le Conseil déclare la portion de terrain de l'Académie de la Moraine identifiée à l'annexe du rapport de l'administration, excédentaire à ses besoins.

La motion est adoptée.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Étude de motion

L'avis de motion qui a été déposé à la table du Conseil lors de la réunion du 12 avril 2019 est inclus à l'ordre du jour de cette réunion-ci pour étude, et ce, conformément aux règlements administratifs. La motion a été proposée par conseillère Thibodeau. Elle est appuyée par conseiller Lapointe.

Lors de la présentation de la motion pour étude, le directeur de l'éducation affirme que l'administration a convenu depuis février 2019 d'insérer dans les faits saillants un lien au site web du Conseil vers les politiques qui sont envoyées en consultation. De ce fait, les parents auront la possibilité de faire part de leurs commentaires en ligne.

Compte tenu des renseignements fournis par le directeur de l'éducation, conseillère Thibodeau retire donc sa motion.

9. RAPPORT DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Girouard, propose :

QUE les résolutions adoptées en séance à huis pour les points mentionnés ci-après soient rapportées en séance publique.

La motion est adoptée.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

9.1 **Changements au sein du personnel**

QUE les résolutions adoptées en séance à huis clos concernant les changements au sein du personnel soient rapportées en séance publique.

10. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 22 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Oger, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation,

La présidente du Conseil,

Martin Bertrand

Sylvie Landry

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

RAPPORT N° 3 (2018-2019) Comité de participation des parents (CPP)

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le 9 mai 2019 de 18 h 30 à 18 h 55 dans la salle de vidéoconférence de l'École secondaire Étienne-Brûlé sise au 300, chemin Banbury, Toronto, ON et par audioconférence sous la présidence de conseillère Thibodeau, à titre de déléguée par conseiller Teasdale.

Membres du comité présents :

Membre du Conseil :

M. Guillaume Teasdale, membre du CSViamonde (coprésident du comité)
(jusqu'à
18 h 35)
M^{me} Pascale Thibodeau, membre du CSViamonde

Parents :

M. Taoufik Bouchama, membre représentant la région de Toronto,
coprésident du comité (à compter de 18 h 35)
M^{me} Majda Moustarji, membre représentant la région du Sud (par
audioconférence)
M. Jonathan St Germain, membre représentant la région de Toronto (par
audioconférence)

Membres absents :

M^{me} Rebecca Moise, membre représentant la région de Peel
M. Mohamed Sekkak, membre représentant la région de Toronto

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation
M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Autres membres du Conseil présents : Conseillers Girouard et
Rocheffort

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/
odj_cpp_9_mai_2019.pdf](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_cpp_9_mai_2019.pdf)

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Votre comité vous informe :

1. Que M. Bouchama a été désigné pour représenter le CPP au colloque Parents, Partenaires en éducation qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2019 à Toronto.
2. Qu'il a reçu un rapport verbal de l'adjointe à la surintendance de l'éducation, faisant état du résultat du sondage qui a été effectué antérieurement auprès des membres au sujet de l'horaire des réunions. Elle a donc affirmé que l'horaire de 18 h 30 a été le choix unanime des membres.
3. Que la prochaine réunion aura lieu le 18 novembre 2019 au siège social de Toronto à 18 h 30. La participation par audioconférence est, comme d'habitude, une option possible.
4. Qu'après la réunion, les membres ont participé, comme prévu, à la foire «ViaInclusion» qui était organisée à l'École Étienne-Brûlé. Ils ont eu l'occasion de visiter les kiosques et prendre connaissance des ressources disponibles.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 3 (2018-2019) du CPP présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

**Le directeur de l'éducation
réunion**

La présidence de la

Martin Bertrand

Pascale Thibodeau

REÇU AU CONSEIL, LE 24 MAI 2019

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

RAPPORT N° 7 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 7 de 17 h 50 à 18 h 25 le 23 avril 2019 dans la salle du Conseil sise au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie (à compter de 18 h 10)

M^{me} Marie Nyamabu, suppléante pour M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde (par audioconférence)

Membre absente :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED (par audioconférence)

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves (par audioconférence)

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

Votre comité vous informe :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_23_avril_2019_renc_no_7_et_8.pdf

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

1. Qu'il a reçu une présentation de la consultante, M^{me} Jocelyne Auger, sur le projet «ViaInclusion». Ce projet vise à mettre l'accent sur l'école au service de la communauté et de l'enfance en difficulté en offrant une panoplie de ressources d'appui aux élèves ayant des besoins particuliers. Les parents et pédagogues de la région de Toronto sont les personnes ciblées. Ce projet a donc pour objectif de faciliter l'accès et faire connaître aux familles et au personnel enseignant, les programmes et ressources disponibles dans la communauté pour l'enfance en difficulté.

Ce projet est à sa deuxième réalisation après avoir connu un succès l'année dernière. Plusieurs améliorations ont été apportées et des services ajoutés. Nous avons changé le nom pour « Un monde d'inclusion ». Cette année l'objectif est d'offrir environ 30 différents kiosques pour répondre aux besoins de la communauté pour l'enfance en difficulté de la région de Toronto. Nous avons ouvert la foire à toutes les écoles du GTA afin d'atteindre le plus de membres de la communauté possible.

2. Qu'il a reçu un rapport sur les priorités de 2019-2020 pour les services aux élèves. Vous trouverez ci-après une recommandation du comité à cet effet.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n^o 7 du CCED (2018-2019) présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil de mandater l'administration de revoir les priorités des services aux élèves pour 2019-2020 et que l'administration envisage des moyens pour minimiser l'impact sur les services offerts à l'enfance en difficulté.

**Le surintendant de l'éducation,
par intérim**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

REÇU AU CONSEIL, LE 24 MAI 2019

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

RAPPORT N° 8 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 8 de 18 h 30 à 19 h 25 le 23 avril 2019 dans la salle du Conseil sise au 116, Cornelius Parkway, Toronto et par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie

M^{me} Marie Nyamabu, suppléante pour M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité) (par audioconférence)

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde (par audioconférence)

Membre absente :

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED (par audioconférence)

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves (par audioconférence)

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

Votre comité vous informe :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_23_avril_2019_renc_no_7_et_8.pdf

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

Qu'il a reçu un rapport de l'administration indiquant les raisons de reporter le point sur la consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté à la réunion du CCED qui aura lieu le 7 mai 2019.

1. Qu'il a reçu un rapport portant sur l'Accessibilité, la section 15 du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté. Ce rapport fait état d'une description de plusieurs volets touchant l'accessibilité, soit l'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et des services à la clientèle, et ce, par l'entremise d'un vidéoclip qui est disponible dans la documentation de l'ordre du jour de la réunion (point n° 4 de la rencontre n° 8).
2. Qu'il a reçu un rapport à titre de renseignement au sujet du personnel enseignant ayant des qualifications additionnelles en EED. Cette section également fait partie du plan pluriannuel de l'EED. En plus des données à propos des catégories de personnel qui offrent les programmes et services à l'enfance en difficulté, le plan fournit également des renseignements détaillés à propos des activités de développement professionnel que le Conseil offre à ses membres du personnel. Un rapport sera présenté l'an prochain portant sur les données de progrès réalisés tout en démontrant comment les acquis du personnel enseignant sont mis au profit des élèves.
3. Qu'il a reçu la correspondance suivante à titre de renseignement :
 - i) La lettre du Bluewater DSB à la ministre de l'Éducation informant de son appui au projet de Loi 44 – Troubles du spectre de l'alcoolisation foetal.
 - ii) La lettre du Durham Catholic DSB adressée à la ministre de l'Éducation exprimant des préoccupations quant aux changements apportés par le gouvernement à propos du financement par rapport au ratio d'élèves par titulaire de classe qui pourraient avoir un impact sur les élèves ayant des besoins particuliers.
 - iii) La lettre du Durham Catholic DSB adressée à la ministre de l'Éducation exprimant des préoccupations quant au financement de l'éducation pour la prestation de services en autisme.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

4. Que les deux prochaines rencontres n° 9 et n° 10 se tiendront respectivement le 7 mai et le 4 juin 2019 par audioconférence.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 8 du CCED (2018-2019) présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

**Le surintendant de l'éducation,
par intérim**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

REÇU AU CONSEIL, LE 24 MAI 2019

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

RAPPORT N° 9 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 24 mai 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 9 de 17 h 30 à 18 h le 7 mai 2019 par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M^{me} Marie Nyamabu, suppléante pour M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité)
M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)
M. Yvon Rochefort, conseiller scolaire, suppléant pour Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres absents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berez, directrice des projets spéciaux et appui en EED
M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_7_mai_2019_renc_no_9.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport faisant état de la consultation sur le Plan pluriannuel 2019-2020. Voir ci-après la recommandation au Conseil à ce sujet.

POINT NO 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique)

Le 24 mai 2019

2. Qu'il a reçu un rapport verbal du surintendant de l'éducation au sujet du sondage d'opinion que le Ministère a mis sur pied dans le cadre d'une consultation publique sur la présence d'animaux d'assistance dans les écoles. Une note de service en date du 9 avril 2019 qui est une version provisoire d'une note Politique/Programmes (NPP) intitulée «Politiques des conseils scolaires sur les animaux d'assistance» a été acheminée aux conseils scolaires. Cette NPP a pour but d'aider les conseils scolaires à élaborer leur politique sur la présence d'animaux d'assistance dans les écoles. Cette politique a donc pour objectif d'établir un processus plus juste, plus uniforme et plus transparent pour les familles qui demandent que leur enfant soit accompagné d'un animal d'assistance à l'école.
3. que la correspondance suivante a été reçue à titre de renseignement :
 - a) La copie de la lettre du Toronto DSB à la ministre de l'Éducation au sujet de l'exclusion des élèves avec des anomalies de l'école.
 - b) La copie de la lettre du Durham DSB aux ministres Thompson, MacLeod, Elliott au sujet du changement en autisme.
 - c) La lettre de Simcoe Muskoka Catholic DSB à la ministre de l'Éducation indiquant son appui au projet de Loi 64
4. Que la prochaine rencontre n° 10 se tiendra le 4 juin 2019 par audioconférence.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 9 du CCED (2018-2019) présenté en date du 24 mai 2019 soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan annuel de l'enfance en difficulté 2019-2020.

**Le surintendant de l'éducation,
par intérim**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

REÇU AU CONSEIL, LE 24 MAI 2019



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

tout est possible

BUDGET 2019-2020



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 1

Rapport



Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Prévisions budgétaires 2019-2020

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la cohérence, ainsi que sur ses principes directeurs de valorisation, de planification et de leadership, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées visant la réussite de chaque apprenante et apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

Vous trouverez dans le présent rapport, les prévisions budgétaires 2019-2020 qui visent l'atteinte du plan stratégique et des plans opérationnels du Conseil. Les tableaux de bord en annexe au rapport donnent un aperçu global du budget.

SUBVENTIONS

Le ministère de l'Éducation a modifié les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour l'année scolaire 2019-2020. Les changements importants ayant une influence sur le budget du Conseil sont présentés ci-bas.

A. Effectif des classes et protection contre l'attrition

Effectif des classes

Le Ministère a modifié les SBE en fonction des changements suivants reliés aux tailles des salles de classe :

Niveau	Description du changement
Maternelle et jardin d'enfants	INCHANGÉ – L'effectif moyen des classes financé demeure à 25,57. Le ratio de dotation en personnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) passera de 1,14 à 1,0 EPT. Un nouveau montant par élève de 87,32 \$ pour soutenir les coûts de suppléance des EPE a été ajouté.
De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	INCHANGÉ – L'effectif moyen des classes financé demeure à 19,8.
De la 4 ^e à la 8 ^e année	L'effectif moyen des classes financé passe de 23,84 à 24,5.
De la 9 ^e à la 12 ^e année	L'effectif moyen des classes financé passe de 22,0 à 28,0. Somme allouée par élève au titre de la SBE identifiée comme « programmes du secondaire » est éliminé.



En plus des changements ci-haut :

- le repère par élève pour l'allocation d'aide aux écoles a été mis à jour pour refléter les changements apportés aux tailles des classes. Le résultat étant une augmentation de cette subvention.
- le facteur relatif à la superficie supplémentaire des écoles pour le fonctionnement des écoles, dans le cadre de la Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires, est ajusté à la lumière des changements proposés pour les effectifs des classes au secondaire et afin de refléter d'autres mises à jour de données. Ces changements seront étalés sur cinq ans.

Protection contre l'attrition

Le Ministère a mis en place une nouvelle allocation de protection contre l'attrition pouvant aller jusqu'à quatre ans, afin de protéger le personnel de première ligne touché par les changements proposés concernant les effectifs des classes et l'apprentissage électronique. Cela permettra aux conseils scolaires de mettre progressivement en place l'effectif des classes proposés.

Il est estimé qu'à cause de la croissance du Conseil, le Conseil pourra bénéficier de ce financement additionnel pour l'année 2019-2020 uniquement.

B. Éducation de l'enfance en difficulté

Le Ministère investit 15,2 millions de dollars dans l'Allocation au titre du volet Expertise comportementale. Cet investissement permettra aux conseils scolaires d'embaucher davantage de personnel professionnel qualifié en analyse comportementale appliquée (ACA).

C. Autres modifications dans le financement des subventions pour les besoins des élèves.

Fonds pour les priorités locales

Le fonds pour les priorités locales, qui a été établi durant l'année scolaire 2017–2018 lors de la dernière ronde de négociations collectives, vient à échéance le 31 août 2019. Le prolongement du financement pour la dotation est assujéti au processus central de négociation collective à venir.

En conséquence, le Conseil n'a pas prévu le renouvellement de ces fonds dans le cadre du budget 2019-2020.

Montant de base de l'Allocation au titre du volet Ajustement des coûts

Le montant de base de cette Allocation, qui fournissait un financement supplémentaire pour les repères salariaux des travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation, est supprimé à compter de l'année scolaire 2019–2020.



Supplément transitoire pour les ressources humaines

Ce supplément, qui aidait les conseils scolaires à respecter les conventions collectives centrales pour la période 2017–2019, prend fin le 31 août 2019.

D. Immobilisations

Pour l'année scolaire 2019–2020, le Ministère continuera d'affecter 1,4 milliard de dollars à la réparation et à la réfection des installations scolaires. Ce montant comprend :

- Une allocation pour l'amélioration de l'état des écoles : un financement de 1 milliard de dollars qui aide les conseils à rénover des installations qui ont dépassé ou vont bientôt atteindre la fin de leur durée de vie utile ; et
- Une allocation pour la réfection des écoles : un montant additionnel de 40 millions de dollars qui offre aux conseils un financement des immobilisations pour la réfection des écoles qui en ont besoin et l'amélioration des immobilisations (bâtiments) d'un certain âge.

Le Ministère a aussi majoré de 2 % le coût repère de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles non lié au personnel, afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des dépenses associées des matières premières (électricité, gaz naturel, frais d'assurance et autres coûts).

E. Transport des élèves

Un fond de stabilisation sera mis sur pied pour les conseils scolaires qui exploitent des services de transport efficaces, mais dont les coûts dépassent le financement prévu à cette fin. Le financement sera accordé en 2019–2020 en fonction des déficits de 2018–2019; en parallèle, le Ministère mènera un examen de la formule de financement du transport scolaire afin de mettre en place un système de transport plus efficace et responsable en Ontario.

La subvention pour le transport des élèves sera majorée de 4% afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des coûts.

F. Autres changements

- a) Pour l'année 2019–2020, le Ministère accordera au personnel non-syndiqué une hausse de 1 % des repères salariaux, conformément à ce qui est prévu dans les conventions collectives centrales de 2017–2019. Cette hausse ne s'applique pas aux cadres supérieurs.
- b) le Ministère a indiqué que le gouvernement a l'intention de limiter davantage l'utilisation des excédents de fonctionnements accumulés par les conseils. Actuellement, un conseil peut utiliser le moindre d'un pour cent du revenu de fonctionnement du conseil ou de l'excédent accumulé de l'exercice financier précédent afin d'équilibrer son budget, et ce, sans avoir besoin d'une approbation spécifique du Ministère. Le changement prévu obligera les conseils à présenter un



budget équilibré où les revenus doivent égaler les dépenses de l'année. Une seule exception sera permise soit l'amortissement généré pour les projets de construction financés par le Conseil et approuvés par le Ministère. Ce changement sera mis en œuvre au plus tard sur une période de deux ans.

G. Fonds pour les priorités et les partenariats 2019-2020 (FPP)

Le Ministère a aussi annoncé les fonds pour les priorités et les partenariats 2019-2020 (anciennement nommé financement des Autres programmes d'enseignement - APE). Ce financement sert à avancer certaines initiatives et priorités du Ministère. Les priorités clés identifiées sont :

- Mise en œuvre du curriculum
- Participation des parents et des collectivités
- Éducation en langue française
- Éducation autochtone
- Mathématiques
- Santé mentale et bien-être
- Éducation de l'enfance en difficulté
- Parcours de l'élève
- Aider au développement du potentiel de l'élève
- Fournir un soutien au système d'éducation pour en assurer l'efficacité

Les montants alloués par conseil n'ont toujours pas été annoncés par le Ministère. Certaines estimations ont été faites pour planifier la dotation du personnel affectant les écoles et pour fin de présentation du Budget. Les montants estimés seront ajustés lors du processus de Budget révisé.

1-4

EFFECTIFS

Le Conseil scolaire Viamonde s'est distingué en offrant une éducation de haute qualité dans les diverses communautés sur son grand territoire et cela se reflète dans la croissance des effectifs depuis plusieurs années. Les tableaux à la section 2 du budget démontrent les augmentations des cinq dernières années. Pour l'année scolaire 2019-2020, une croissance de 2,46 % est prévue.

DOTATION

Dotation dans les écoles

Les tableaux de dotation du personnel des écoles sont placés à la section 3 du budget. Cette dotation est répartie en fonction des effectifs scolaires et des besoins des écoles.

Les ajouts ou diminutions proposés au personnel des écoles sont les suivants :

Catégorie d'emploi	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Changement
Direction d'école	51,4	54,5	3,1
Direction adjointe	16,8	15,5	(1,3)



Catégorie d'emploi	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Changement
Personnel enseignant	928,3	920,5	(7,8)
Éducatrice/éducateur à la petite enfance (PAJE)	87,0	84,5	(2,0)
Personnel en aide à l'enseignement	155,5	157,0	1,5
Personnel d'éducation spécialisée	51,0	58,0	7,0
Personnel en bibliothéconomie	38,1	38,3	0,2
Secrétariat	74,5	76,0	1,5
Surveillance du midi	20,5	20,9	0,4
Personnel d'entretien	134,0	136,9	2,9

*La dotation dans les écoles a été ajustée à la suite de la présentation en mai pour refléter les changements réels.

La dotation du personnel des écoles comprend des postes « à assigner » selon les besoins qui pourraient se manifester. On compte 9,5 postes au niveau du personnel enseignant et 2,5 postes en aide à l'enseignement.

Les ajustements majeurs prévus dans la dotation des écoles présentée sont :

Accompagnement –
Éducatrice de la petite enfance
Réduction : 2 ETP

Ces postes servaient à appuyer les éducatrices et éducateurs à la petite enfance lors de la mise en œuvre des programmes PAJE. Puisque la mise en œuvre des programmes PAJE est complétée et que la subvention pour ces postes a été réduite, il est recommandé d'y mettre fin.

Accompagnement -
enseignement
Réduction : 17 ETP

Le Conseil a réduit le nombre d'accompagnatrices et accompagnateurs en appui à la salle de classe. Le maintien des postes de titulaire de classe a été favorisé pour minimiser l'impact direct à l'enseignement des élèves en salle des classes.

Classes distinctes - TSA

Un projet pilote de deux classes distinctes pour les élèves ayant un trouble du spectre autistique (TSA) sera mis en œuvre. Les changements au financement pour les Programmes ontariens des services en matière d'autisme devraient avoir une incidence directe auprès des élèves ayant des troubles du spectre autistique dans les écoles du Conseil. Ces classes distinctes aideront à supporter ce groupe d'élèves.

Ces classes seront situées dans la région du nord et dans la région de Toronto. Une classe distincte pourra desservir 6 à 8 élèves afin de travailler les habiletés sociales et l'apprentissage selon le niveau de l'élève. L'intégration est aussi prévue pour certaines matières et pour les récréations. L'admission des élèves serait faite par un comité.



Autres changements organisationnels

Le budget prévoit les changements organisationnels suivants :

Services aux élèves

Changements aux services d'orthophonie

Les fonds pour les priorités locales prévues dans la convention collective FEESO ne sont pas renouvelés l'année 2019-2020. Ces fonds ont servi en partie à bonifier les services d'orthophonie à l'appui des écoles. L'élimination de ces fonds oblige certains ajustements à la dotation du service. Les modifications suivantes sont prévues :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Orthophonistes	5,0	4,0	(1,0)
Aides-orthophonistes	6,0	4,0	(2,0)

Il est à noter que le Conseil n'a pas réussi à doter deux postes d'aide-orthophoniste au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Changements aux services en psychologie

La composition de l'équipe des services en psychologie est modifiée comme suit :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Psychologue	1,0	0,8	(0,2)
Psychologue associé	0,0	1,8	1,8
Psychromètre	3,0	1,0	(2,0)

En ayant une équipe professionnelle plus développée, la capacité interne à superviser les cas complexes sera augmentée. En plus, les changements permettront d'offrir un service plus efficace à la communauté scolaire, car les psychologues associés pourront eux-mêmes signer les rapports d'évaluation des élèves.

Au cours de l'année 2018-2019, il n'a pas été possible d'assurer une pleine dotation de cette équipe. L'administration est confiante qu'avec ces changements, il sera possible d'assurer le recrutement de tous les postes pour l'année 2019-2020.

Secteur de l'éducation

Conseillers et conseillères pédagogiques

Le nombre de conseillers pédagogique modifié comme il suit :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Conseillers et conseillères pédagogiques	20	18	(2,0)



Le Conseil a réduit le nombre de conseillers et conseillères pédagogiques en fonction des annonces budgétaires du Ministère. Le maintien des postes de titulaires de classe a été favorisé pour minimiser l'impact direct à l'enseignement des élèves en salle de classe.

Élimination du poste de direction des projets spéciaux

Afin d'améliorer l'efficacité du Conseil face aux changements budgétaires annoncés le poste de direction des projets spéciaux est éliminé afin de libérer des ressources pour les autres priorités du Conseil.

Poste de conseillère ou conseiller pédagogique TacTIC

En 2018-2019, un poste de direction et un poste de conseiller ou conseillère pédagogique TacTIC avaient été prévus. Pour l'année 2019-2020, seul le poste de conseiller ou conseillère pédagogique sera conservé et ce, uniquement si les fonds du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques sont confirmés. Il servira au développement des compétences globales et à la transformation des pratiques pédagogiques dans le cadre du projet TacTIC.

Conversion du poste de direction adjointe pour l'apprentissage par l'expérience en poste de conseillère ou conseiller pédagogique

Le Ministère a annoncé le renouvellement de la subvention FPP pour l'apprentissage par l'expérience. Un poste de conseillère ou conseiller pédagogique permettra au Conseil d'atteindre les objectifs de ce financement.

Secteur des ressources humaines

La structure des ressources humaines est modifiée comme suit :

	Dotation 2018-2019	Dotation 2019-2020	Changement
Commis-secrétaire	4,0	1,0	(3,0)
Administration des ressources humaines	0,0	2,0	2,0

Les postes de commis-secrétaire sont réduits par trois pour permettre la création de deux nouveaux postes d'administration des ressources humaines. Les postes d'administration des ressources humaines pourront compléter des tâches plus complexes à l'appui du service. Ce changement devrait améliorer l'efficacité du service et positionne l'équipe des ressources humaines pour mieux desservir les écoles et les secteurs.

Poste temporaire coordination de la paie (maintien du 1,0)

Lors du budget 2018-2019, une prolongation du poste temporaire d'analyste financière à la paie a été approuvée. Afin de faciliter la mise en œuvre de certaines initiatives dans le secteur, le poste temporaire sera maintenu jusqu'au 31 août 2020.



Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification

Ajout d'un poste de supervision des édifices

La croissance continue du Conseil, qui compte 12 nouveaux édifices et 3 nouveaux terrains depuis le dernier ajout, justifie cette demande. De plus, les obligations de gestion de projets et de coordination des services ont augmenté. L'ajout du poste permettra également d'améliorer le support aux directions d'école dans la gestion de leurs bâtiments.

Annulation de la conversion d'un poste de chargée ou chargé de projet de nouvelle construction à un poste temporaire de gestionnaire de nouvelle construction

En 2018-2019, un poste de chargée ou chargé de projet de nouvelle construction a été modifié temporairement en poste de gestionnaire de nouvelle construction. Pour l'année 2019-2020 cette affectation temporaire ne sera pas nécessaire.

Maintien du poste temporaire de chargée ou chargé de projet de nouvelle construction

Un poste temporaire de chargée ou chargé de projet de nouvelle construction fut approuvé lors du processus budgétaire 2018-2019 afin d'aider avec les nombreux projets de constructions. Le poste est maintenu pour l'année 2019-2020 afin de permettre de finaliser les projets.

Bureau de la direction de l'éducation

Conversion d'un poste d'adjointe à la surintendance de l'éducation à un poste de surintendance de l'éducation

Le poste d'adjointe à la surintendance de l'éducation a été converti à un poste de surintendance de l'éducation. Ce changement permettra une répartition plus efficace des responsabilités du secteur d'éducation.

Élimination de 0,5 poste temporaire de conseiller ou conseillère en matière de droits de la personne et d'équité

Le Ministère a confirmé au Conseil que la subvention spéciale pour ce poste ne sera pas renouvelée pour l'année scolaire 2019-2020. En conséquence le poste a été éliminé.

BUDGET DU CONSEIL

La section 4 du budget expose le budget en détail. Les graphiques démontrent les subventions et les dépenses par catégories de dépenses. Les détails dans cette section du budget fournissent la comparaison entre années budgétaires, revenus et dépenses et les explications pour les changements des dépenses budgétées.

L'administration a préparé un budget qui démontre un déficit de 2 020 360 \$ qui serait financé par le surplus accumulé. Cette somme représente les éléments suivants :



- 285 667 \$ sont prévus pour poursuivre la mise en place des initiatives d'études internationales et d'éducation aux adultes qui seront éventuellement autofinancées ;
- 424 761 \$ sont prévus pour des dépenses d'amortissement et d'intérêts relatifs à des projets de construction approuvés par le Conseil qui ne sont pas financés par le Ministère ;
- 300 000 \$ représentant le manque à gagner entre le financement généré et les dépenses prévues pour le projet de l'école élémentaire Chantal-Benoit pendant les premières années d'établissement de cette nouvelle école dans une région non desservie. Il est prévu que l'école atteindra un nombre suffisant d'élèves dans un avenir très rapproché ; et
- 1 009 932 \$ représentant l'utilisation de la réserve pour les budgets d'école. Historiquement, le Conseil a permis aux écoles de reporter aux exercices subséquents une partie des montants inutilisés de leur budget annuel. Avec les nouvelles règles sur les déficits, un tel report ne pourra plus être effectué. Il est prévu que ce surplus sera éliminé au cours des deux prochaines années tel que prescrit par le Ministère.

Le budget a été préparé en tenant compte du plan stratégique du Conseil dont l'accent est toujours l'amélioration du rendement des élèves et d'être «*franchement exemplaire*», et des changements budgétaires annoncés par le Ministère.

Les principaux changements et nouveautés au budget de 2019-2020 sont les suivants :

- ajustement des dépenses en personnel et de fonctionnement pour les nouvelles écoles élémentaires (Dyane-Adam, David-Saint-Jacques et Chantal-Benoit) ;
- ajustement à la dotation en fonction des réductions aux subventions ;
- ajustement selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale ;
- ajustement des budgets de secteurs pour assurer une bonne utilisation des ressources limitées ;
- réorganisation des postes dans certains secteurs et services afin d'améliorer l'efficacité du Conseil face aux changements des subventions (voir la section – Dotation pour le détail) ;
- augmentation des coûts de transport occasionné par des besoins accrus pour les nouvelles écoles, la hausse des effectifs et par les augmentations contractuelles ;
- augmentations salariales en fonction des ententes collectives ;
- augmentation de 0,5 % des salaires du personnel non syndiqué non-cadre en date du 31 août 2019, équivalente à celle du personnel syndiqué ;
- progression sur les grilles salariales des membres du personnel excluant les cadres supérieurs ;
- mise en œuvre d'un projet pilote de classes distinctes pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme.

GOUVERNANCE

Les membres du Conseil scolaire Viamonde ont adopté une planification stratégique pluriannuelle afin de bien orienter les actions du Conseil en vue d'améliorer le rendement des élèves. Le plan stratégique qui est dans sa dernière année de mise en œuvre est présenté à la section 5.



ÉDUCATION

De nombreuses recherches affirment que la qualité de l'enseignement donné occupe la première place quant à l'incidence sur la réussite des élèves. Il convient donc d'offrir un appui continu à l'actualisation des pratiques pédagogiques éprouvées pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves et l'égalité des chances pour tous.

Le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde travaille depuis plusieurs années à l'établissement et à la mise en œuvre de projets d'amélioration visant la réussite des élèves. Diverses initiatives ont été entreprises par le Conseil et par les écoles pour développer une culture d'amélioration continue visant une réflexion collective par rapport à la planification et à l'évaluation du cheminement de chaque élève.

Les Services pédagogiques ont œuvré dans un modèle de service régional, modèle privilégié par le Conseil. Grâce à ce modèle, le personnel des services a pu soutenir les essais et la mise à jour des actions en salle de classe du personnel enseignant de manière continue et ponctuelle. De plus, ce modèle a permis une collaboration accrue entre les Services pédagogiques et les Services aux élèves et des interventions multidisciplinaires auprès des élèves et du personnel des écoles.

Le Conseil veut continuer de travailler les stratégies pédagogiques les plus prometteuses au regard de l'apprentissage afin d'assurer la réussite de chaque élève. Au Conseil scolaire Viamonde, on s'attend à ce que le personnel enseignant évolue dans un modèle de pratique réflexive, travaille dans un modèle de communauté d'apprentissage professionnelle, utilise la cueillette et l'analyse des données quantitatives et qualitatives pour planifier l'amélioration du rendement, exerce le leadership nécessaire à la réalisation de ses objectifs professionnels par des expérimentations concrètes dans son milieu de travail et participe aux divers projets de perfectionnement professionnel..

Différents projets spéciaux et différentes initiatives ont permis une étroite collaboration entre divers services à la mise en œuvre de ces projets. Les membres du personnel des différents services ont appuyé le personnel des écoles en leur présentant des stratégies pédagogiques qui favorisent l'intégration des technologies d'aide ou des technologies proprement dites, en offrant des conseils techniques, en favorisant l'utilisation de la technologie lors de l'évaluation.

La section 6 du présent budget décrit les divers services relevant du Secteur de l'éducation, les initiatives complétées en 2018-2019 et les priorités pour l'année 2019-2020.

AUTRES SERVICES

La réussite des élèves et des Services pédagogiques est aussi dépendante du travail ardu du personnel qui travaille dans les divers autres services du Conseil. La section 7 du budget démontre un aperçu des services offerts, les réalisations de 2018-2019 ainsi que les priorités pour 2019-2020, et ce, en lien avec le plan stratégique. Les services sont aussi axés sur l'amélioration continue et révisent constamment les procédures afin d'être efficaces, d'avoir en place des mesures de contrôle et de redevabilité et afin d'intégrer la technologie de pointe dans leur travail quotidien.



RÉSULTATS OQRE ET EFFECTIFS DES CLASSES

Les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) servent de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves. Ceux-ci en combinaison avec d'autres données générées au niveau de l'école aident les enseignantes et les enseignants ainsi que les administratrices et les administrateurs à cerner les difficultés globales en littératie et en mathématiques et à diriger leur attention là où c'est le plus nécessaire.

Les données à la section 8 du budget démontrent les résultats des tests provinciaux. En 2019-2020, chaque école poursuivra, au sein de son projet d'amélioration, la mise en œuvre de stratégies gagnantes pour obtenir de meilleurs résultats dans chacun de ces indicateurs.

La dotation et le budget sont préparés afin que le Conseil respecte le règlement en effectifs des classes pour les différents cycles. Ces exigences sont :

- la taille maximale des classes maternelles et jardin d'enfants est de 29 élèves. 10% des classes peuvent compter jusqu'à 32 élèves selon des circonstances particulières.
- 90 % des classes primaires comptent 20 élèves ou moins et 100 % des classes primaires comptent 23 élèves ou moins.
- les classes de 4^e à la 8^e année comptent moins de 24,5 élèves en moyenne.

IMMOBILISATIONS

Les projets d'ouverture d'école se poursuivent. La section 9 énumère les projets de nouvelles constructions et les autres projets du Conseil en immobilisations. Le Conseil continue d'affirmer ses droits auprès du Ministère et de revendiquer les fonds requis pour l'ouverture de nouvelles écoles dans les années à venir.

RESERVES

La section 10 présente l'évolution de la réserve du Conseil. Il est prévu qu'au 31 août 2020, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté se chiffrera à 13 872 762 \$ ce qui représente environ 6% de notre budget de fonctionnement.

Pour l'année budgétaire 2019-2020, le Ministère demande une résolution du Conseil qui approuve un plan de redressement financier pour l'élimination du déficit d'exercice sur une période de deux ans. Le plan d'élimination du déficit proposé est comme suit :

Catégorie	Montant	Plan d'élimination
Dépenses comptables reliées aux projets de construction antérieurs	427 761 \$	Selon les instructions du ministère, un plan d'élimination n'est pas nécessaire pour ces montants.
Éducation aux adultes et études internationales	285 667 \$	Les programmes deviendront autofinancés par l'augmentation des revenus générées par ces deux programmes.



École élémentaire Chantal-Benoit	300 000 \$	Il est prévu que les effectifs de cette école augmenteront au cours des deux prochaines années et les revenus générés devraient couvrir toutes les dépenses de cette école.
Réserves pour les budgets d'école	1 000 932 \$	Il est prévu que l'excédent pour la salle de classe sera réduit à 0 \$ au cours des deux prochaines années en éliminant la possibilité de reporter les surplus annuels des écoles. Le solde du surplus est de 1 767 999 \$ dont 1 000 932 \$ est budgété en 2019-2020. Un montant additionnel de 767 067 \$ sera utilisé pour l'année 2020-2021 ce qui épuisera totalement le surplus.

CONCLUSION

Les droits en matière d'éducation en langue française en Ontario sont prescrits par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Conseil continue de s'assurer que ces droits sont pleinement reconnus afin de garantir les chances de réussite égales à tous nos élèves.

Le personnel du Conseil scolaire Viamonde est un personnel engagé et franchement exemplaire qui met toujours l'accent sur l'amélioration de la réussite de chaque élève qui nous est confié afin de promouvoir un milieu scolaire valorisant, sécuritaire, inclusif et plaisant, et ce, au sein d'écoles où le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter. Le Conseil scolaire Viamonde est fier de pouvoir répondre aux besoins croissants des élèves ayant droit à l'éducation laïque de langue française.

1-12

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport sur les « Prévisions budgétaires 2019-2020 » en date du 21 juin 2019 soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'utilisation de 2 020 360 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé pour équilibrer le budget.

QUE le Conseil approuve le budget 2019-2020 de 229 629 106 \$ tel que présenté dans les documents en annexe.

QUE le Conseil approuve le plan de redressement financier proposé pour l'élimination du déficit sur deux ans tel que présenté.

QUE le Conseil approuve les changements de dotation pour les écoles et les autres services et secteurs tel que présenté à la section 3.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel enseignant, du personnel d'aide-enseignante ou aide-enseignant et du personnel en petite enfance supplémentaire nécessaire selon la hausse des effectifs.



QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel qui serait nécessaire pour combler des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

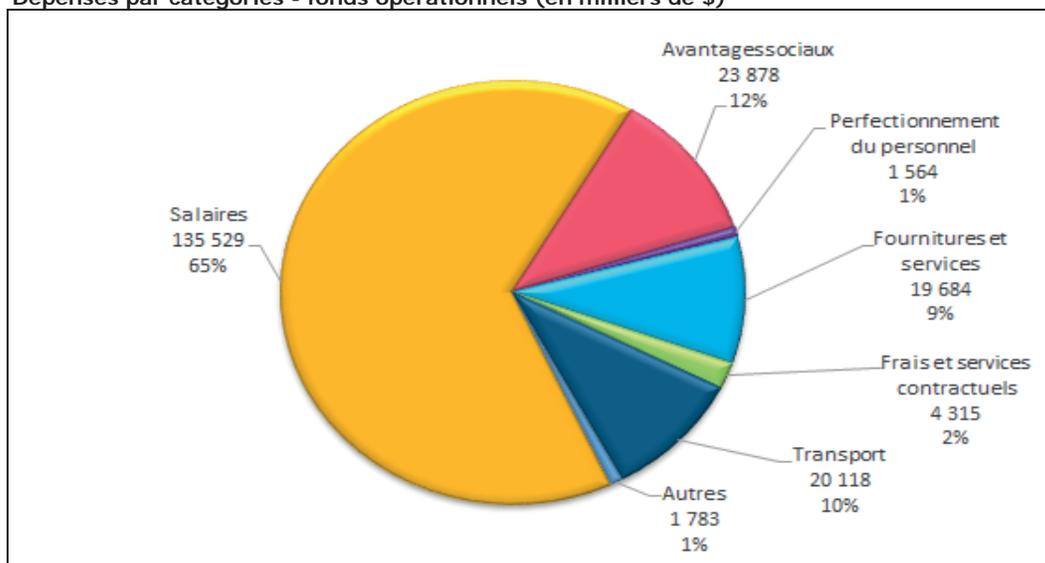
Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand



Sommaire des résultats financiers

(en milliers de dollars)	Budget révisé 2018-19	Budget 2019-20	Variance	
			\$	%
Recettes				
Subventions pour les besoins des élèves	219 630	222 271	2 641	1,2%
Subventions supplémentaires	1 846	935	(911)	(49,3%)
Autres recettes	4 592	4 402	(190)	(4,1%)
Total des recettes	226 068	227 608	1 540	0,7%
Dépenses				
Fonctionnement des écoles	204 494	206 872	2 378	1,2%
Installations destinées aux élèves	18 742	18 852	110	0,6%
Autres	2 416	1 505	(911)	(37,7%)
Affectation non disponible	2 400	2 400	-	0,0%
Total des dépenses	228 052	229 629	1 577	0,7%
Solde avant excédent accumulé	(1 984)	(2 021)	(37)	
Utilisation des surplus accumulés	1 984	2 021	37	
Excédent/(déficit) - fin de l'année	-	-	-	

Dépenses par catégories - fonds opérationnels (en milliers de \$)



Notes explicatives pour les variances de recettes et de dépenses :

Changement aux recettes :*Subventions pour les besoins des élèves*

- réduction dans les subventions occasionnées par les changements en taille des salles de classe;
- investissement en EED au titre du volet Expertises comportementale;
- élimination des fonds pour les priorités locales prévues dans les conventions collectives;
- élimination du montant de base de l'Allocation au titre du volet Ajustement des coûts;
- élimination du supplément transitoire pour les ressources humaines;
- hausse au salaire repère pour le personnel non-syndiqué (excluant les cadres supérieurs);
- augmentation de la subvention du transport (4%) et services publics (2%); et

Subventions supplémentaires et autres recettes

- estimation selon les annonces ministérielles pour fin de présentation du Budget.

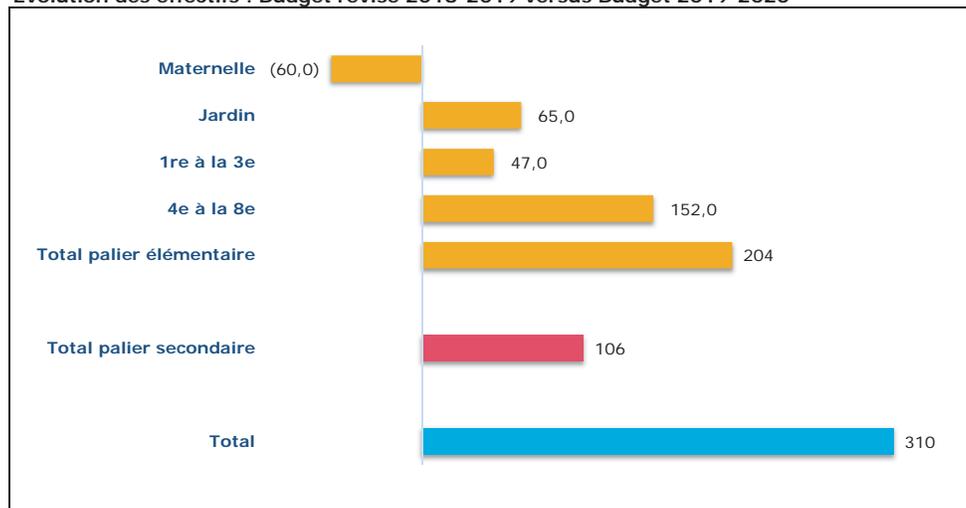
Changements aux dépenses :

- ajustement des dépenses en personnel et de fonctionnement pour les nouvelles écoles;
- ajustement à la dotation en fonction des réductions aux subventions;
- ajustement selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale;
- ajustement des budgets de secteurs pour assurer une bonne utilisation des ressources limitées;
- augmentation des coûts de transport;
- augmentation salariale en fonction des ententes collectives;
- augmentation des salaires du personnel non syndiqué non-cadre;
- progression sur les grilles salariales des membres du personnel excluant les cadres supérieurs;
- mise en œuvre d'un projet pilote de classes distinctes TSA.

UN CONSEIL EN CROISSANCE

Effectif quotidien moyen (EQM)	Effectifs scolaires		Variance	
	Budget révisé 2018-19	Budget 2019-20	#	%
Maternelle	1 207	1 147	(60)	(5,0%)
Jardin	1 174	1 239	65	5,5%
1re à la 3e	3 428	3 475	47	1,4%
4e à la 8e	4 672	4 824	152	3,3%
Total palier élémentaire	10 481	10 685	204	1,9%
9e à la 12e	2 058	2 164	106	5,2%
Total palier secondaire	2 058	2 164	106	5,2%
Total	12 539	12 849	310	2,5%

Évolution des effectifs : Budget révisé 2018-2019 versus Budget 2019-2020



Notes explicatives pour les variances des effectifs :

- Le Conseil scolaire Viamonde est présentement dans une situation de croissance annuelle d'effectifs.
- Une légère décroissance est anticipée en maternelle en 2019-2020.

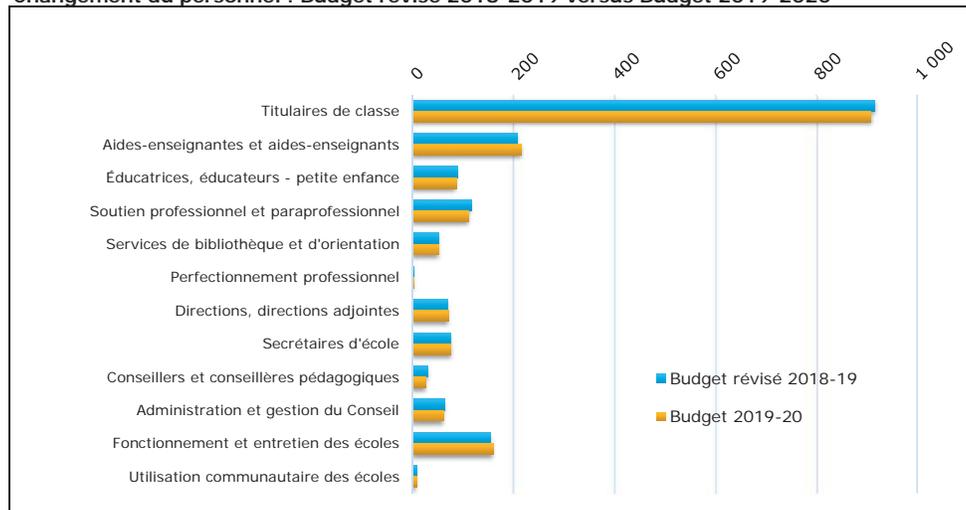


CHANGEMENTS À LA DOTATION

Sommaire de la dotation

ETP	Budget révisé 2018-19	Budget 2019-20	Variance	
			#	%
Dotation en personnel				
A - Titulaires de classe	915,9	908,0	(7,90)	(0,9%)
B - Aides-enseignantes et aides-enseignants	206,5	215,0	8,50	4,1%
C - Éducatrices, éducateurs - petite enfance	87,0	84,5	(2,50)	(2,9%)
D - Soutien professionnel et paraprofessionnel	114,1	110,5	(3,60)	(3,2%)
E - Services de bibliothèque et d'orientation	50,5	50,8	0,30	0,6%
F - Perfectionnement professionnel	2,0	2,0	0,00	
G - Directions, directions adjointes	68,5	70,0	1,50	2,2%
H - Secrétaires d'école	74,5	76,0	1,50	2,0%
I - Conseillers et conseillères pédagogiques	30,0	25,0	(5,00)	(16,7%)
J - Administration et gestion du Conseil	62,0	60,0	(2,00)	(3,2%)
K - Fonctionnement et entretien des écoles	154,0	157,9	3,90	2,5%
L - Utilisation communautaire des écoles	6,0	6,0	0,00	0,0%
Total dotation	1 771,0	1 765,7	(5,30)	(0,3%)

Changement du personnel : Budget révisé 2018-2019 versus Budget 2019-2020



1-16

Notes explicatives pour les variances des changements du personnel :

- A - réaffectations dans les salles de classes selon les subventions reçues du Ministère;
- B - reflète l'ajout de postes pour combler les nombreux besoins des élèves;
- C - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'élimination des postes d'accompagnement à la petite enfance;
- D - reflète une élimination d'un poste en orthophonie, 2,0 postes d'aide-orthophonie, 0,2 poste de psychologue, 2,0 postes en psychométrie, 1,0 poste de programme STGC et l'ajout de 0,4 poste de travail social et 1,8 postes de psychologue associé;
- E - reflète les ajouts en raison de l'augmentation des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- G - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- H - fluctuation en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles
- I - reflète une élimination d'un poste de direction projets spéciaux, 3,0 postes conseillers pédagogiques et 1,0 poste TacTIC;
- J - reflète la réorganisation du secteur RH (élimination de 3,0 postes commis secrétaire et l'ajout de 2,0 postes en administration des RH et l'élimination du 0,5 poste en Conseil en matière de droits de la personne et d'équité; et
- K - Ajout de 1,0 poste de superviseur d'édifice et fluctuation des postes en conciergerie en raison du mouvement des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles.

SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 2 Effectifs



**Prévisions officielles d'effectifs
Palier élémentaire
Budget 2019-2020**

Effectifs quotidien moyen (EQM)						
Palier élémentaire						
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 prévisions	
Simcoe						
La Pinède	65	93	124	124	119	125
La Source	359	358	353	322	330	323
Le Caron élém.	29	30	43	53	55	60
Roméo-Dallaire 7-8	70	68	66	78	95	90
Saint-Joseph	162	169	170	192	216	215
Durham						
Antonine-Maillet	185	192	201	198	184	181
Ronald-Marion 7-8	103	91	95	108	92	98
Ronald-Marion élém.	206	251	260	284	320	339
Viola-Léger	-	-	-	-	38	44
York						
Chantal-Benoit	-	-	-	-	-	38
La Fontaine	145	135	136	139	142	128
La Moraine	212	183	177	194	188	144
Norval-Morrisseau 7-8	53	38	50	67	56	72
Grand Toronto						
Alexandre-Dumas	165	184	175	204	205	206
Charles-Sauriol	220	267	317	346	389	415
Collège français 7-8	98	110	118	119	117	121
Étienne-Brûlé 7-8	162	163	169	166	153	152
Félix-Leclerc	286	285	273	202	195	193
Gabrielle-Roy	261	267	279	284	309	319
Jeanne-Lajoie	464	477	518	531	422	427
La Mosaïque	402	421	472	487	495	512
Laure-Rièse	194	208	218	209	280	288
Mathieu-da-Costa	174	183	223	233	179	184
Micheline-Saint-Cyr	-	-	-	81	108	121
Paul-Demers	-	-	-	-	111	115
Pierre-Elliott-Trudeau	333	361	369	396	401	415
Toronto Ouest 7-8	110	106	110	138	162	166
Dufferin Peel						
Carrefour des jeunes	469	477	469	407	407	400
Horizon-Jeunesse	316	334	338	180	184	187
Jeunes sans frontières 7-8	173	193	214	220	230	235
Le Flambeau	-	-	-	271	311	316
Quatre-Rivières	132	160	166	174	180	183
Halton						
Du Chêne	124	123	114	125	170	175
Dyane-Adam	-	-	-	-	-	77
Gaëtan-Gervais 7-8	55	58	62	75	77	87
Patricia-Picknell	260	253	229	236	235	180
Renaissance	211	222	228	222	232	228
Hamilton						
Georges-P.-Vanier 7-8	58	54	61	68	72	82
Pavillon de la jeunesse	233	202	253	267	278	293
Guelph						
L'Odysée	127	129	123	142	147	137



**Prévisions officielles d'effectifs
Palier élémentaire
Budget 2019-2020**

	Effectifs quotidien moyen (EQM)					
	Palier élémentaire					
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 prévisions
Waterloo						
David-St-Jacques 7-8	-	-	-	-	-	35
L'Harmonie	295	319	347	359	399	371
Niagara						
Champlain	94	90	79	82	85	-
Confédération 7-8	39	32	45	54	49	-
Franco-Niagara 7-8	-	-	-	-	-	53
Franco-Niagara élém.	-	-	-	-	-	80
LaMarsh	157	152	157	159	181	187
L'Héritage	144	139	129	142	160	159
Nouvel Horizon	151	153	144	140	152	150
London						
Gabriel-Dumont 7-8	109	125	140	161	177	197
La Pommeraie	-	-	227	249	270	271
La Tamise	299	319	306	311	290	272
Marie-Curie	498	478	283	270	269	266
Lambton/Kent						
Franco-Jeunesse 7-8	14	25	28	26	36	36
Les Rapides	164	156	143	145	154	151
Windsor						
Lamothe-Cadillac 7-8	60	53	64	61	62	66
L'Envolée	231	213	217	230	218	220
Louise-Charron	80	102	93	78	105	109
Total	8 937	9 190	9 563	10 001	10 481	10 685



**Prévisions officielles d'effectifs
Palier secondaire
Budget 2019-2020**

Effectifs quotidien moyen (EQM)						
Palier secondaire						
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 prévisions	
Simcoe						
Le Caron						
139	129	114	114	117	110	
Roméo-Dallaire						
150	155	139	115	112	117	
Durham						
Ronald-Marion						
55	90	140	151	174	164	
York						
Norval-Morrisseau						
47	65	79	93	90	89	
Grand Toronto						
Collège français						
190	180	159	161	160	176	
Étienne-Brûlé						
313	313	271	288	285	295	
Toronto Ouest						
107	130	141	156	167	184	
Dufferin-Peel						
Jeunes sans frontières						
268	313	348	368	366	379	
Halton						
Gaétan-Gervais						
65	60	68	85	106	125	
Hamilton						
Georges-P.-Vanier						
102	107	94	103	96	92	
Niagara						
Confédération						
63	60	50	41	50	-	
Franco-Niagara						
-	-	-	-	-	58	
Waterloo						
David-St-Jacques*						
-	-	-	-	-	-	
London						
Gabriel-Dumont						
98	87	108	152	186	224	
Lambton/Kent						
Franco-Jeunesse						
18	24	17	27	31	36	
Windsor						
Lamothe-Cadillac						
78	99	97	105	121	118	
Total	1 691	1 812	1 825	1 958	2 058	2 164

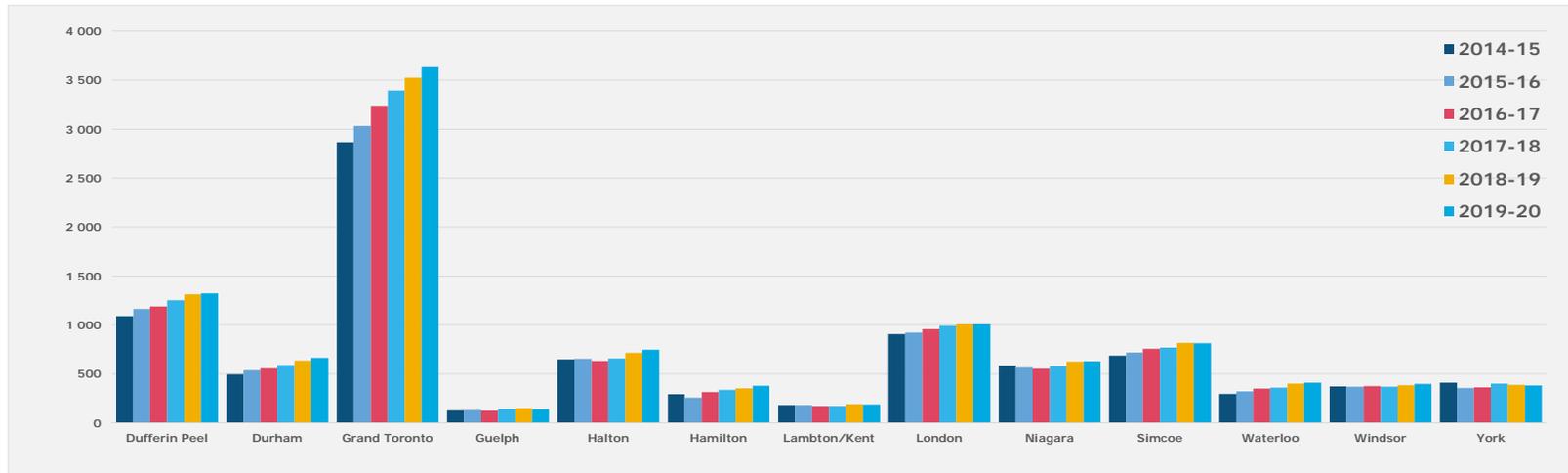


Effectif quotidien moyen (EQM) - Conseil scolaire Viamonde

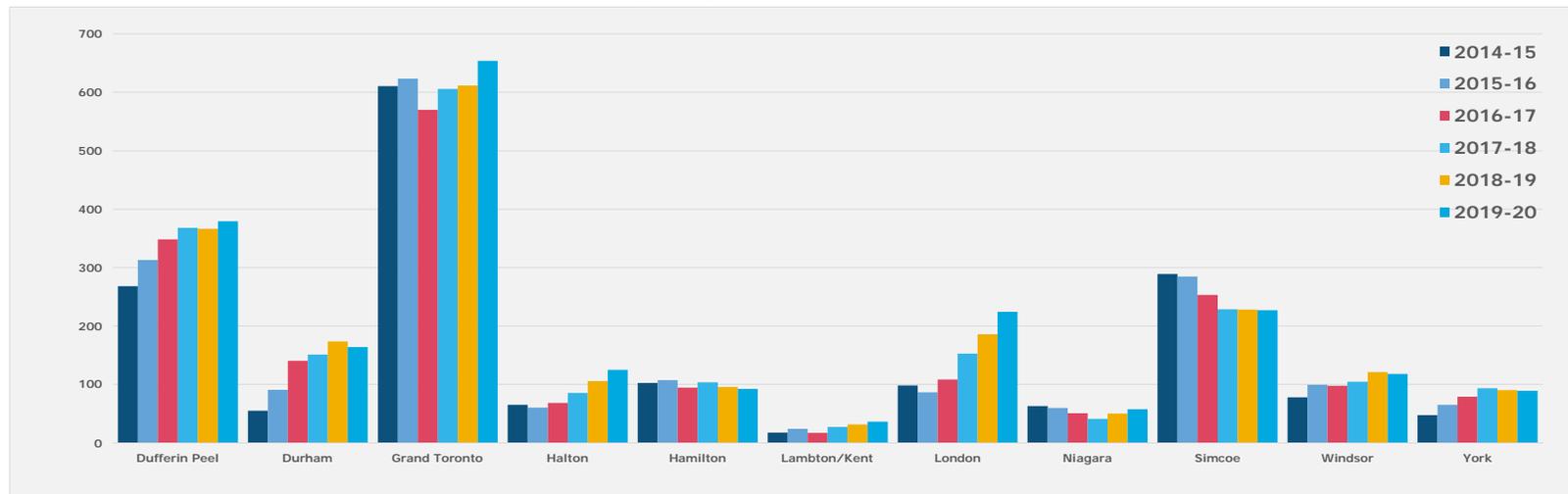


STATISTIQUES SUR LES EFFECTIFS PAR RÉGION

EFFECTIFS (EQM) - PALIER ÉLÉMENTAIRE



EFFECTIFS (EQM) - PALIER SECONDAIRE



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 3 Dotation



SE RAPPORTE AU POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR (Séance publique)
 Palier élémentaire
 Budget 2019-2020

BUDGET 2019-2020

	Élèves			Personnel (EPT- Équivalent temps plein)										
	18-19		19-20	Palier élémentaire										
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Éducation spécialisée	Aide à l'enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Secrétaire	Bibliothéconomie	Surveillance du midi	Personnel d'entretien	Total
Simcoe														
La Pinède	129	119	125	1,00	-	9,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	16,19
La Source	316	330	323	1,00	0,50	19,50	1,00	6,00	2,00	1,50	1,00	0,57	2,50	35,57
Le Caron élém.	41	55	60	-	-	3,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	4,64
Roméo-Dallaire 7-8	78	95	90	-	-	4,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	5,64
Saint-Joseph	201	216	216	1,00	-	14,50	1,00	2,00	2,00	1,00	0,60	0,43	1,88	24,41
Durham														
Antonine-Maillet	166	184	181	1,00	-	11,00	1,00	2,00	2,00	1,00	0,40	0,43	1,88	20,71
Ronald-Marion 7-8	104	92	98	-	-	6,00	-	2,00	-	-	-	-	-	8,00
Ronald-Marion élém.	287	320	339	1,00	0,50	20,50	1,00	4,00	3,00	1,50	1,00	1,00	-	33,50
Viola-Léger	69	38	44	1,00	-	5,50	-	1,00	1,00	1,00	0,40	0,14	1,50	11,54
York														
Chantal-Benoit	-	-	38	1,00	-	5,50	-	-	-	1,00	0,20	0,14	1,50	9,34
La Fontaine	140	142	128	1,00	-	10,00	1,00	-	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	16,19
La Moraine	160	188	144	1,00	-	11,00	1,00	3,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	20,19
Norval-Morrisseau 7-8	69	56	72	-	-	4,50	-	2,50	-	-	-	0,14	-	7,14
Grand Toronto														
Alexandre-Dumas	194	205	207	1,00	-	13,50	1,00	5,00	2,00	1,00	0,60	0,57	2,00	26,67
Charles-Sauriol	370	389	415	1,00	0,50	25,00	1,00	3,00	4,00	2,00	1,00	0,71	4,00	42,21
Collège français 7-8	134	117	121	-	-	6,50	-	2,00	-	-	-	0,29	-	8,79
Étienne-Brûlé 7-8	167	153	152	-	-	6,50	-	2,00	-	-	-	0,29	-	8,79
Félix-Leclerc	187	195	192	1,00	-	12,50	1,00	4,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,88	24,07
Gabrielle-Roy	286	309	319	1,00	0,50	19,00	1,00	2,00	3,00	1,50	1,00	0,57	3,50	33,07
Jeanne-Lajoie	425	422	428	1,00	0,50	27,00	2,00	8,00	3,00	2,00	1,00	0,86	3,75	49,11
La Mosaïque	501	495	512	1,00	1,00	31,00	2,00	6,00	5,00	2,50	1,00	1,29	3,63	54,42
Laure-Rièse	286	280	288	1,00	-	18,00	1,00	4,00	2,00	1,50	0,80	0,43	2,50	31,23
Mathieu-da-Costa	188	179	184	1,00	-	12,00	1,00	4,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,75	23,44
Micheline-Saint-Cyr	96	108	121	1,00	-	8,50	1,00	3,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	17,69
Paul-Demers	139	111	115	1,00	-	10,00	-	2,00	3,50	1,00	0,40	0,29	1,50	19,69
Pierre-Elliott-Trudeau	402	401	415	1,00	0,50	25,00	1,00	4,00	4,00	2,00	1,00	0,71	3,00	42,21
Toronto Ouest 7-8	170	162	166	-	-	9,00	-	1,00	-	-	-	0,29	-	10,29
Dufferin Peel														
Carrefour des jeunes	410	407	400	1,00	0,50	23,50	1,00	5,00	4,00	2,00	1,00	0,85	3,00	41,85
Horizon-Jeunesse	192	184	188	1,00	-	11,50	1,00	3,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,88	22,07
Jeunes sans frontières 7-8	219	230	235	-	-	13,00	-	2,00	-	-	-	0,86	-	15,86
Le Flambeau	265	311	316	1,00	0,50	19,50	1,00	4,00	3,00	1,50	1,00	0,57	2,75	34,82
Quatre-Rivières	182	180	183	1,00	-	12,50	1,00	1,00	1,00	1,00	0,40	0,29	2,50	20,69
Halton														
Du Chêne	127	170	175	1,00	-	12,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,88	20,57
Dyane-Adam	-	-	78	1,00	-	6,00	-	2,00	1,00	1,00	0,40	0,14	2,50	14,04
Gaétan-Gervais 7-8	64	77	87	-	-	4,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	5,64
Patricia-Picknell	225	235	179	1,00	-	11,00	1,00	1,00	2,00	1,00	0,40	0,29	1,50	19,19
Renaissance	222	232	228	1,00	-	15,50	1,00	1,00	2,00	1,00	0,60	0,43	2,00	24,53

3-1



SE RAPPORTE AU POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR (Séance publique)
 Palier élémentaire
 Budget 2019-2020

BUDGET 2019-2020

	Élèves			Personnel (EPT- Équivalent temps plein)											
	18-19		19-20	Palier élémentaire											
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Éducation spécialisée	Aide à l'enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Secrétaire	Bibliothéconomie	Surveillance du midi	Personnel d'entretien	Total	
Hamilton															
Georges-P.-Vanier 7-8	80	72	82	-	-	4,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	5,64	
Pavillon de la jeunesse	265	278	293	1,00	-	18,50	1,00	3,00	3,00	1,50	0,80	0,43	2,00	31,23	
Guelph															
L'Odyssee	148	147	137	1,00	-	8,50	1,00	2,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	16,69	
Waterloo															
David-St-Jacques 7-8	-	-	35	0,50	-	2,50	-	-	-	-	-	-	-	3,00	
L'Harmonie	365	399	371	1,00	0,50	21,50	1,00	5,00	3,00	2,00	0,80	0,71	2,63	38,14	
Niagara															
Champlain	83	85	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Confédération 7-8	49	49	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Franco-Niagara 7-8	-	-	53	-	-	3,50	-	1,00	-	-	-	0,14	-	4,64	
Franco-Niagara élém.	-	-	80	-	0,50	7,50	1,00	1,00	1,00	0,50	0,20	0,14	-	11,84	
LaMarsh	158	181	187	1,00	-	12,00	1,00	2,00	2,00	1,00	0,40	0,29	2,00	21,69	
L'Héritage	138	160	159	1,00	-	11,00	1,00	5,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,50	22,19	
Nouvel Horizon	133	152	149	1,00	-	10,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,63	17,32	
London															
Gabriel-Dumont 7-8	174	177	197	-	-	10,00	-	3,00	-	-	-	0,29	-	13,29	
La Pommeraiie	252	270	271	1,00	-	17,00	1,00	2,00	3,00	1,50	0,80	0,43	2,50	29,23	
La Tamise	318	290	271	1,00	0,50	17,00	1,00	4,00	2,00	1,50	0,80	0,43	2,88	31,11	
Marie-Curie	263	269	266	1,00	-	18,00	1,00	2,00	2,00	1,50	0,80	0,43	2,50	29,23	
Lambton/Kent															
Franco-Jeunesse 7-8	32	36	36	-	-	3,00	-	0,50	-	-	-	0,14	-	3,64	
Les Rapides	137	154	151	1,00	-	10,00	0,50	2,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,75	17,94	
Windsor															
Lamothe-Cadillac 7-8	58	62	66	-	-	4,50	-	2,00	-	-	-	0,14	-	6,64	
L'Envolée	215	218	221	1,00	-	13,50	-	2,00	2,00	1,00	0,60	0,43	3,50	24,03	
Louise-Charron	83	105	109	1,00	-	7,50	-	2,00	1,00	1,00	0,40	0,29	1,75	14,94	
Autres															
Accompagnement	-	-	-	-	-	6,00	-	-	-	-	-	-	-	6,00	
Accompagnement – Planification de l'apprentissage, de carrière et de vie	-	-	-	-	-	2,00	-	-	-	-	-	-	-	2,00	
Classes distinctes - TSA	-	-	-	-	-	2,00	-	4,00	-	-	-	-	-	6,00	
Classes distinctes de réussite	-	-	-	-	-	-	1,00	-	-	-	-	-	-	1,00	
Personnel à assigner	-	-	-	-	-	6,50	-	2,50	-	-	-	-	-	9,00	
Programmes STGC	-	-	-	-	-	4,00	5,00	-	-	-	-	-	-	9,00	
Total	10 162	10 491	10 695	40,50	6,50	698,00	42,50	143,50	84,50	51,50	24,60	20,91	86,88	1 199,39	

3-2



SE RAPPORTE AU POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR (Séance publique)

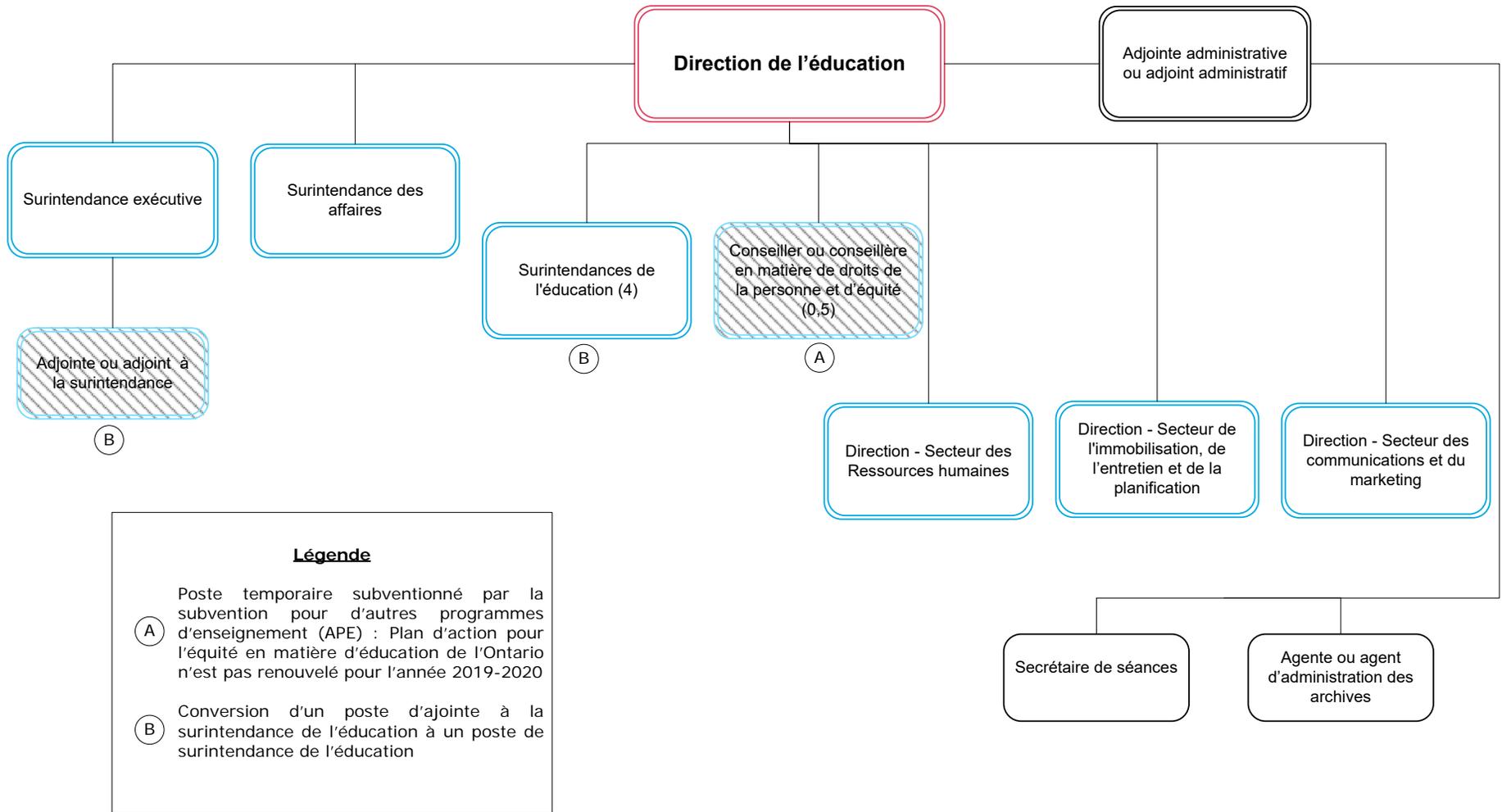
Palier secondaire
Budget 2019-2020

BUDGET 2019-2020

	Effectifs d'élèves			Personnel (EPT- Équivalent plein temps)								
	18-19		19-20	Palier secondaire								
	Budget	Budget révisé	Budget	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Éducation spécialisée	Aide à l'enseignement (EED)	Secrétaire	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Total
Simcoe												
Le Caron	125	119	111	1,00	0,33	11,50	1,00	1,00	1,50	1,00	2,50	19,83
Roméo-Dallaire	108	113	118	1,00	0,67	13,00	1,00	2,00	1,50	1,00	2,75	22,92
Durham												
Ronald-Marion	176	175	166	1,00	0,67	16,00	1,00	2,00	1,50	1,00	4,63	27,80
York												
Norval-Morrisseau	112	91	90	1,00	0,33	11,00	1,00	-	1,50	1,00	2,50	18,33
Grand Toronto												
Collège français	147	163	177	1,00	0,67	17,50	1,00	1,00	2,00	1,00	2,75	26,92
Étienne-Brûlé	293	290	297	1,00	1,33	23,50	1,00	3,00	2,50	1,00	4,00	37,33
Toronto Ouest	182	168	186	1,00	1,00	17,00	1,00	-	2,00	1,00	3,50	26,50
Dufferin-Peel												
Jeunes sans frontières	381	370	384	1,00	1,67	26,50	1,00	3,00	3,00	1,50	4,50	42,17
Halton												
Gaétan-Gervais	104	106	125	1,00	0,67	14,00	1,00	-	1,50	1,00	2,50	21,67
Hamilton												
Georges-P.-Vanier	116	97	94	1,00	0,33	13,00	1,00	-	1,50	1,00	2,88	20,71
Niagara												
Confédération	55	51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Franco-Niagara	-	-	58	1,00	-	10,50	1,00	1,00	1,00	0,80	2,50	17,80
Waterloo												
David-St-Jacques*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,50	1,50
London												
Gabriel-Dumont	174	187	226	1,00	1,00	18,00	1,00	-	2,50	1,00	3,00	27,50
Lambton/Kent												
Franco-Jeunesse	32	31	36	1,00	-	7,00	0,50	-	1,00	0,40	1,00	10,90
Windsor												
Lamothe-Cadillac	110	122	121	1,00	0,33	13,00	1,00	-	1,50	1,00	2,50	20,33
Autres												
Accompagnement	-	-	-	-	-	4,00	-	-	-	-	-	4,00
Bureau administratif de Welland	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Centre de formation à Brampton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Chargés d'entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,00	2,00
Classes distinctes de réussite - CPV	-	-	-	-	-	1,00	1,00	0,50	-	-	-	2,50
Concierge régional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Cours en ligne	-	-	-	-	-	2,00	-	-	-	-	-	2,00
Édifice Appian	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Personnel à assigner	-	-	-	-	-	3,00	-	-	-	-	-	3,00
Programmes STGC	-	-	-	-	-	1,00	1,00	-	-	-	-	2,00
Siège social (Toronto)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	1,00
Total	2 115	2 083	2 189	14,00	9,00	222,50	15,50	13,50	24,50	13,70	50,00	362,70

*Les postes de personnel d'entretien seront seulement comblés lorsque la construction de l'école est complétée.

**Bureau de la direction de l'éducation
2019-2020**



SE RAPPORTE AU POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR (Séance publique)
Secteur de l'éducation
2019-2020

Légende

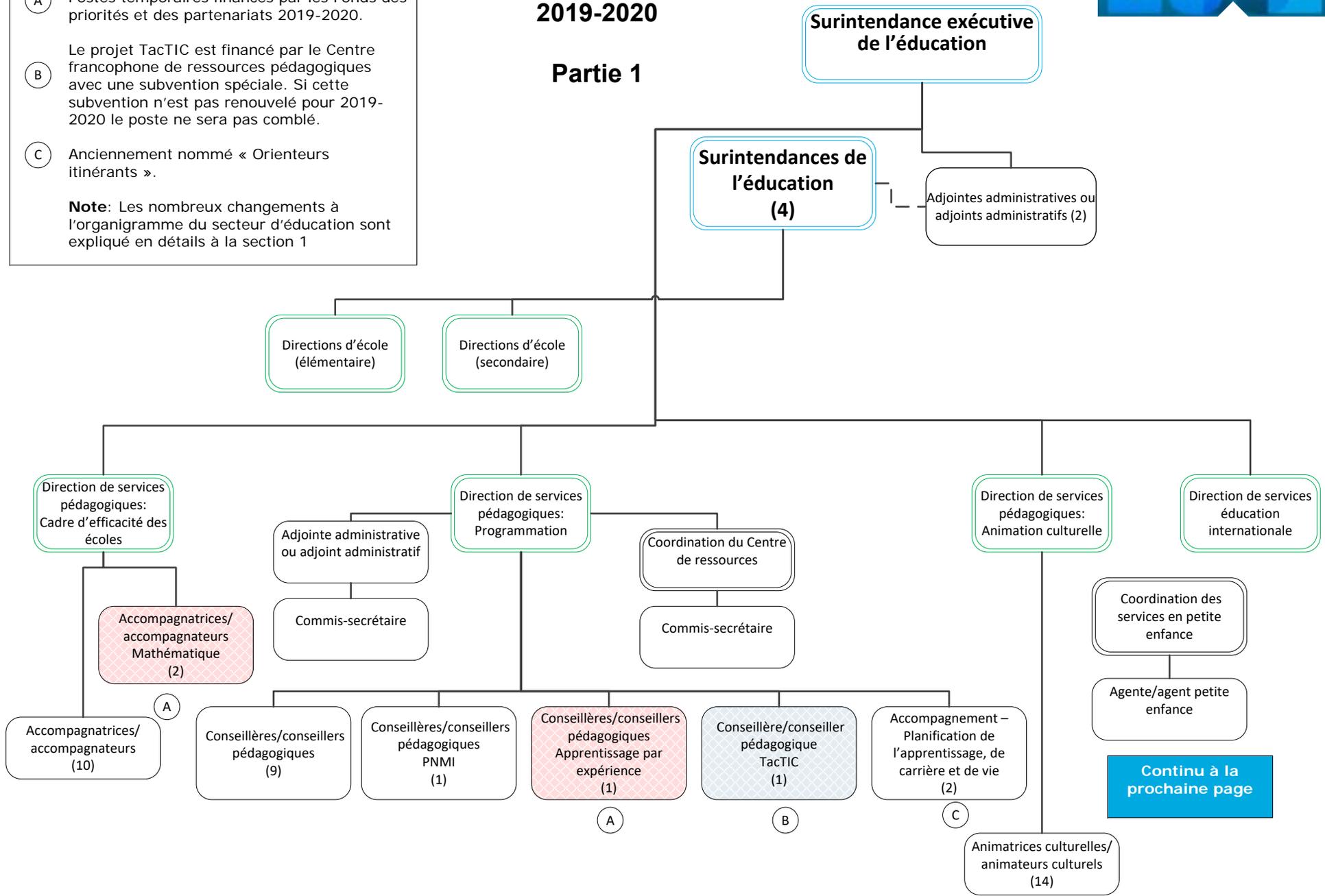
(A) Postes temporaires financés par les Fonds des priorités et des partenariats 2019-2020.

(B) Le projet TacTIC est financé par le Centre francophone de ressources pédagogiques avec une subvention spéciale. Si cette subvention n'est pas renouvelé pour 2019-2020 le poste ne sera pas comblé.

(C) Anciennement nommé « Orienteurs itinérants ».

Note: Les nombreux changements à l'organigramme du secteur d'éducation sont expliqué en détails à la section 1

Partie 1



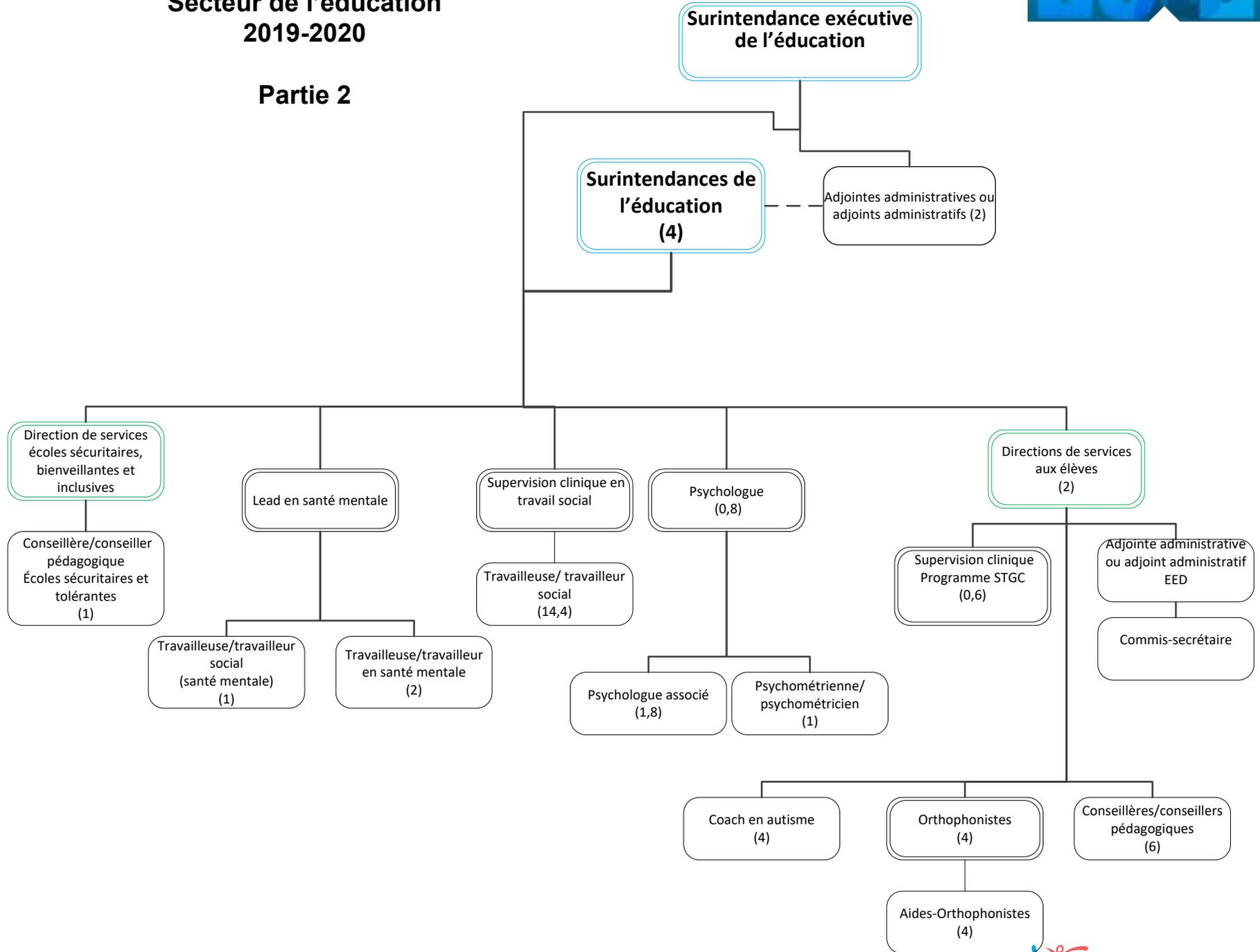
3-5

Continu à la prochaine page

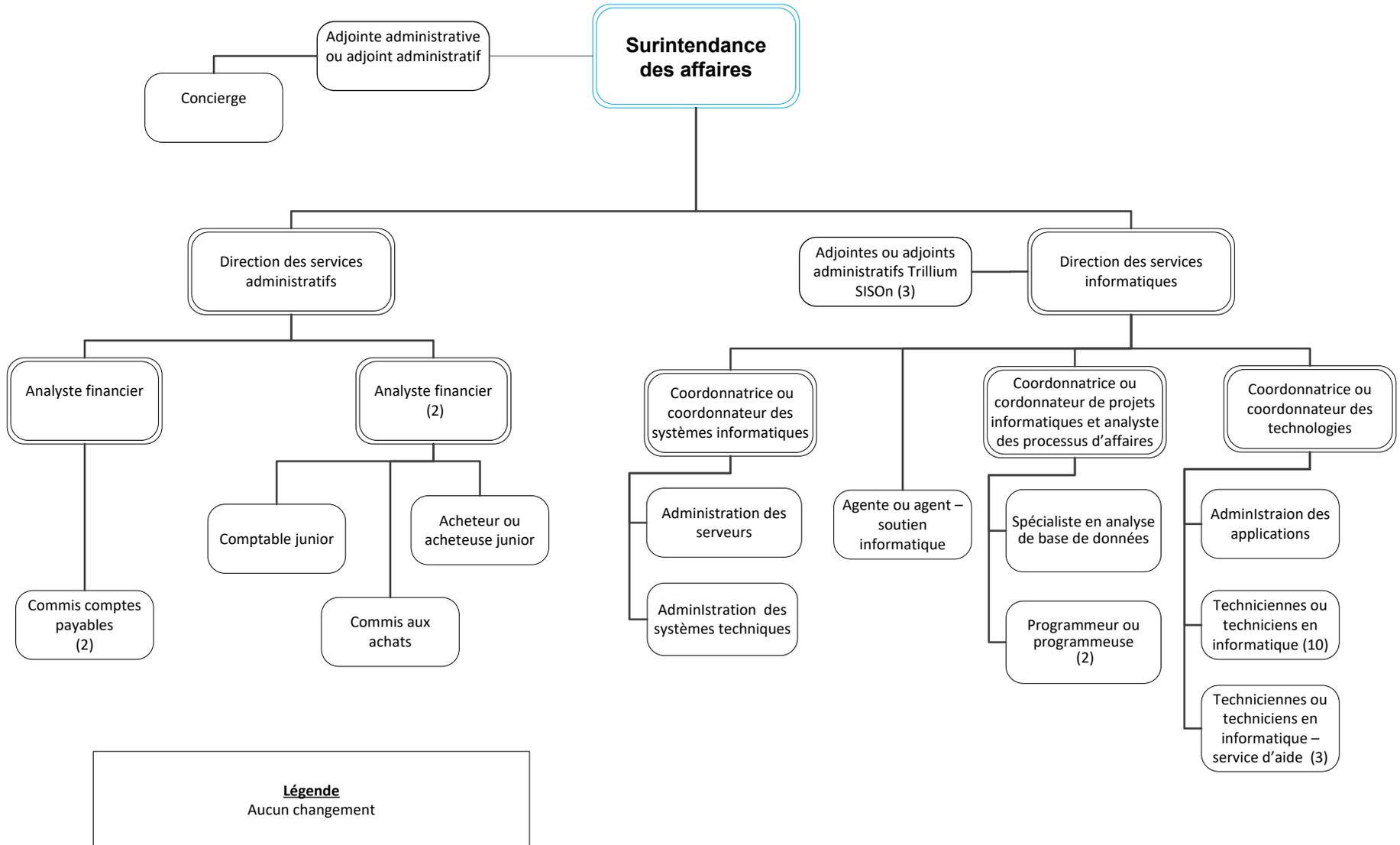


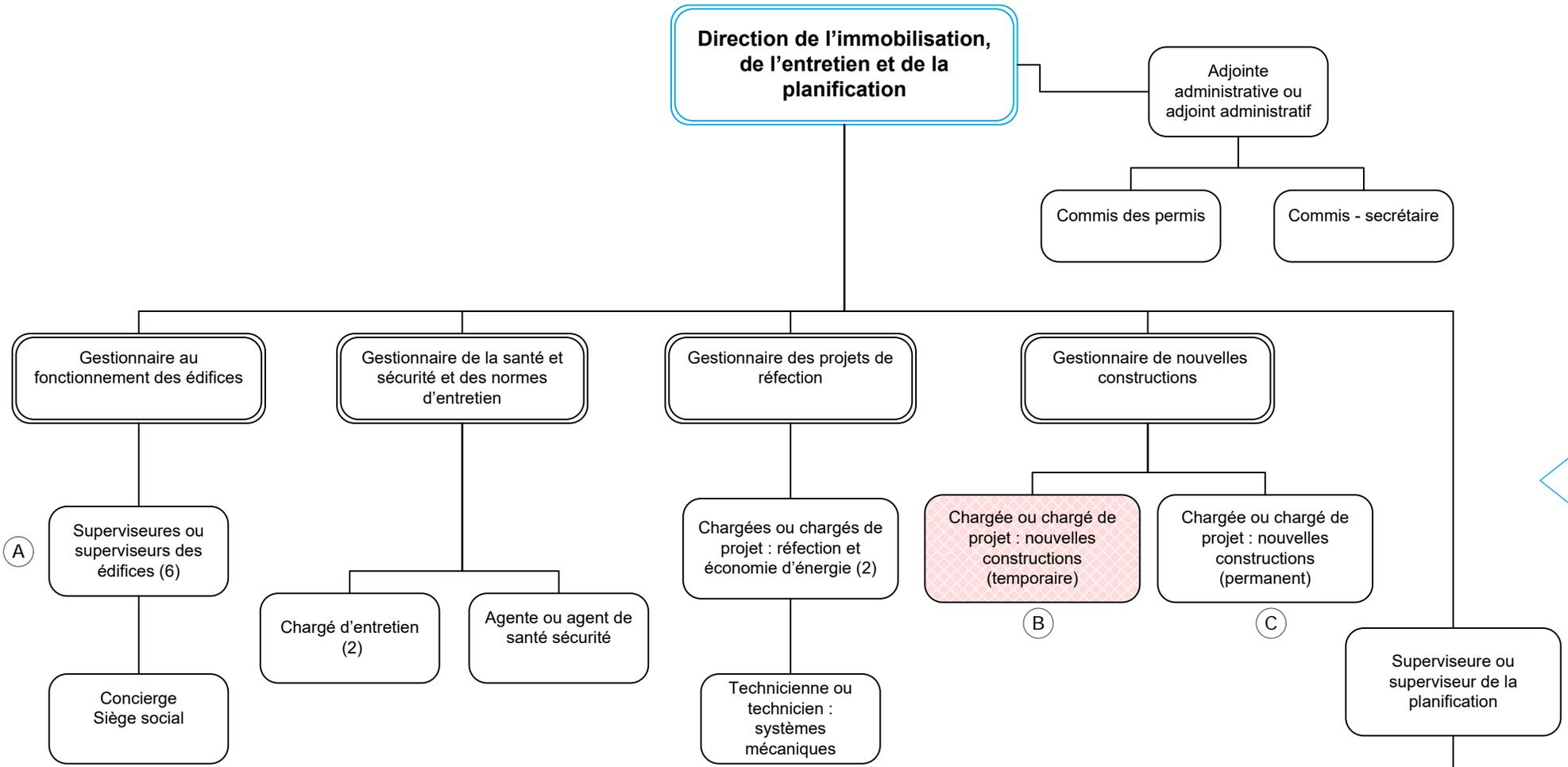
Secteur de l'éducation
2019-2020

Partie 2



Secteur des affaires 2019-2020





(A)

(B)

(C)

Légende

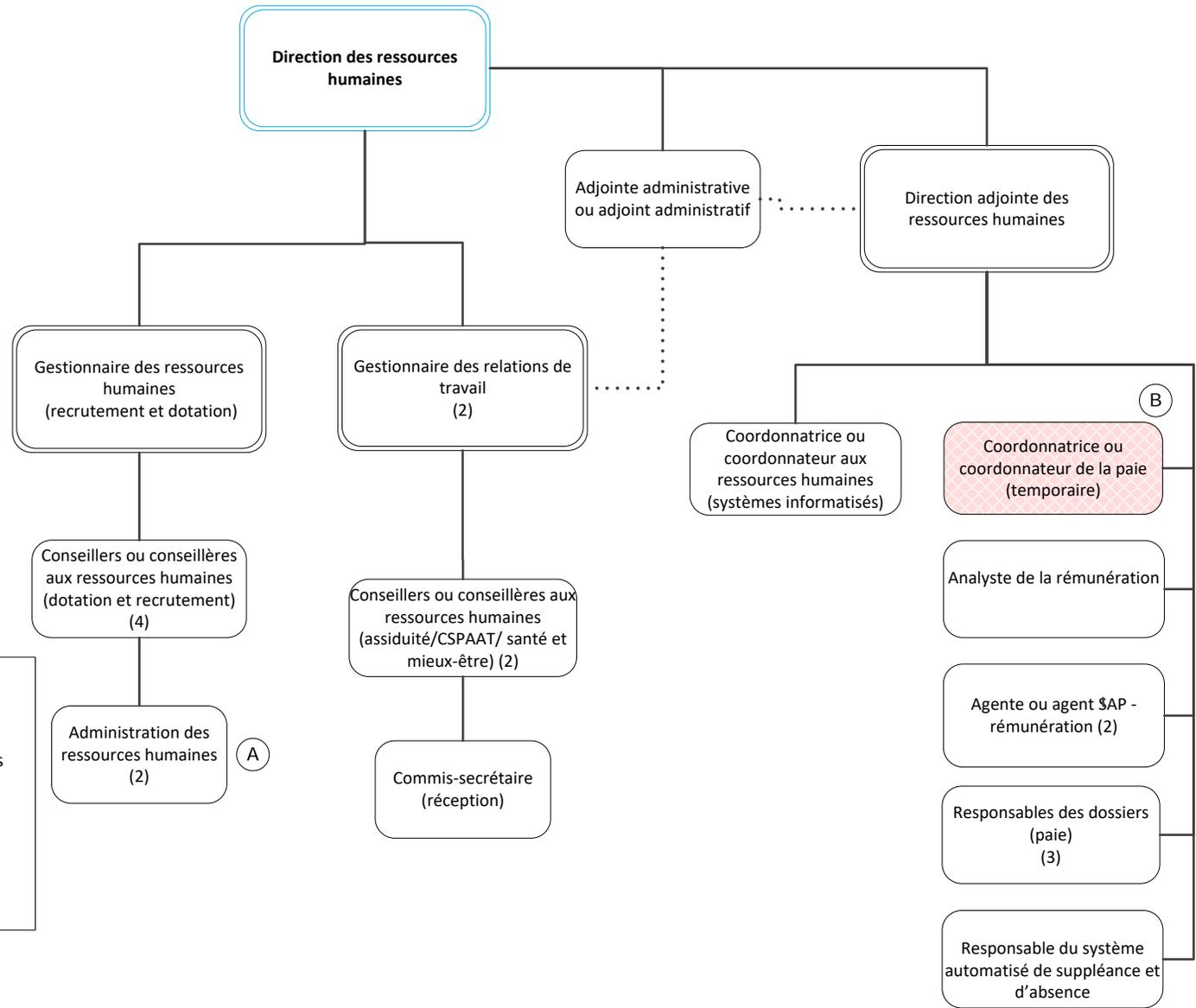
(A) Ajout d'un poste supplémentaire

(B) Maintien d'un poste temporaire

(C) L'assignation temporaire d'un poste de chargée ou chargé de projet: nouvelles constructions à un poste de gestionnaire de nouvelles construction n'est pas renouvelé pour 2019-2020



Secteur des ressources humaines 2019-2020



Légende

(A)

Élimination de trois postes de commis-secrétaire et la création de deux postes d'administration des ressources humaines

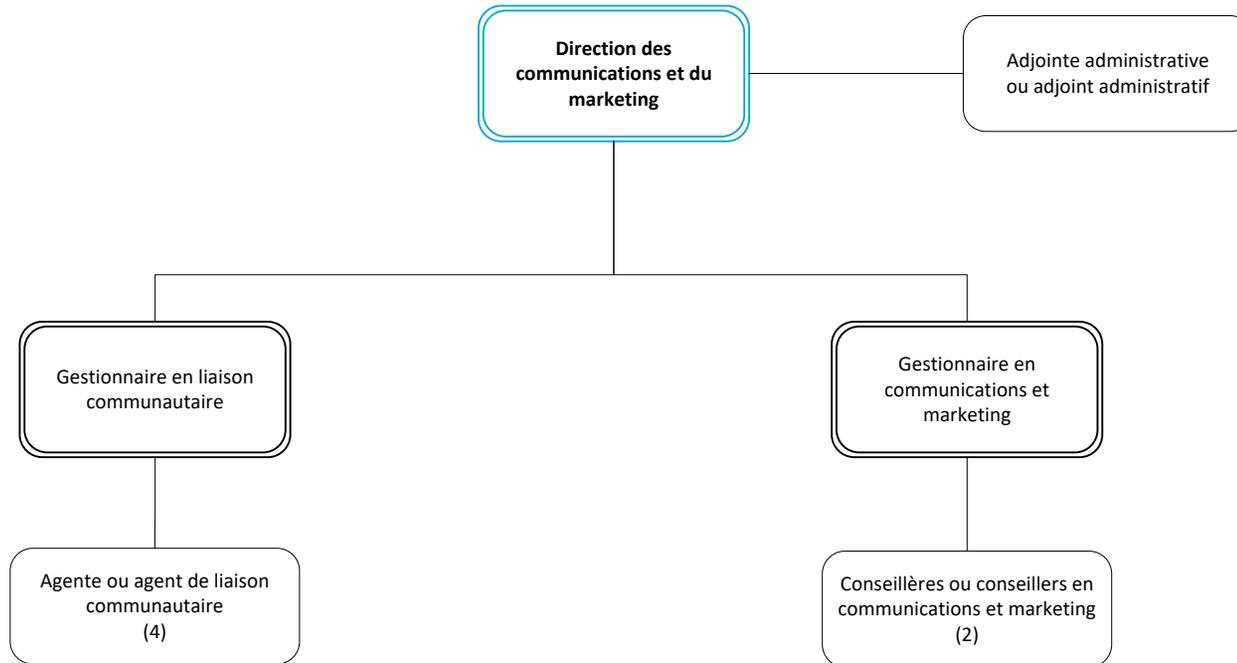
(B)

Maintien d'un poste temporaire

Note: les titres d'agentes ou agents en ressources humaines ont été modifiés à conseillers ou conseillères en ressources humaines



Secteur des communications et du marketing 2019-2020



3-10

Légende

Aucun changement

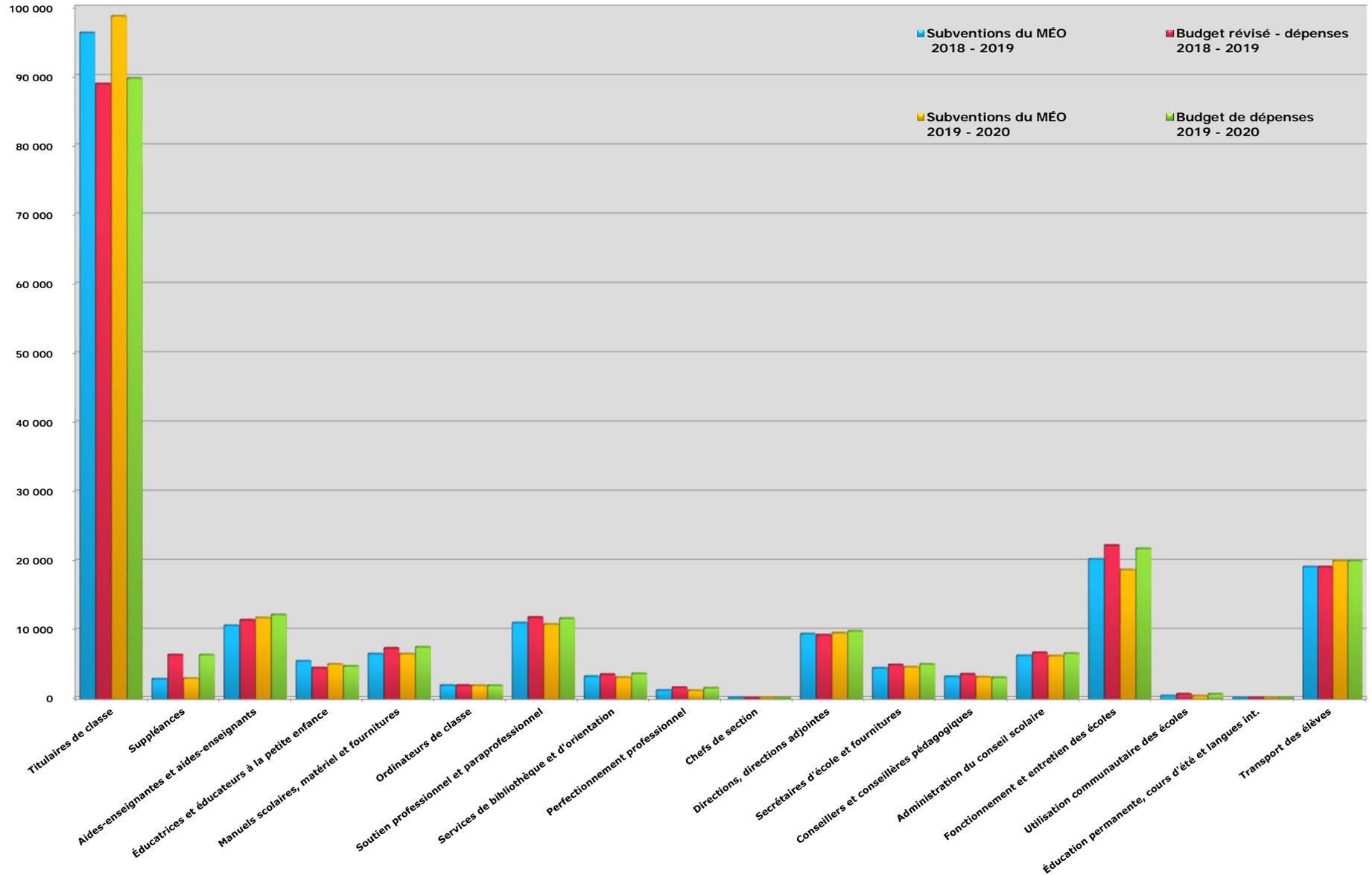


SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

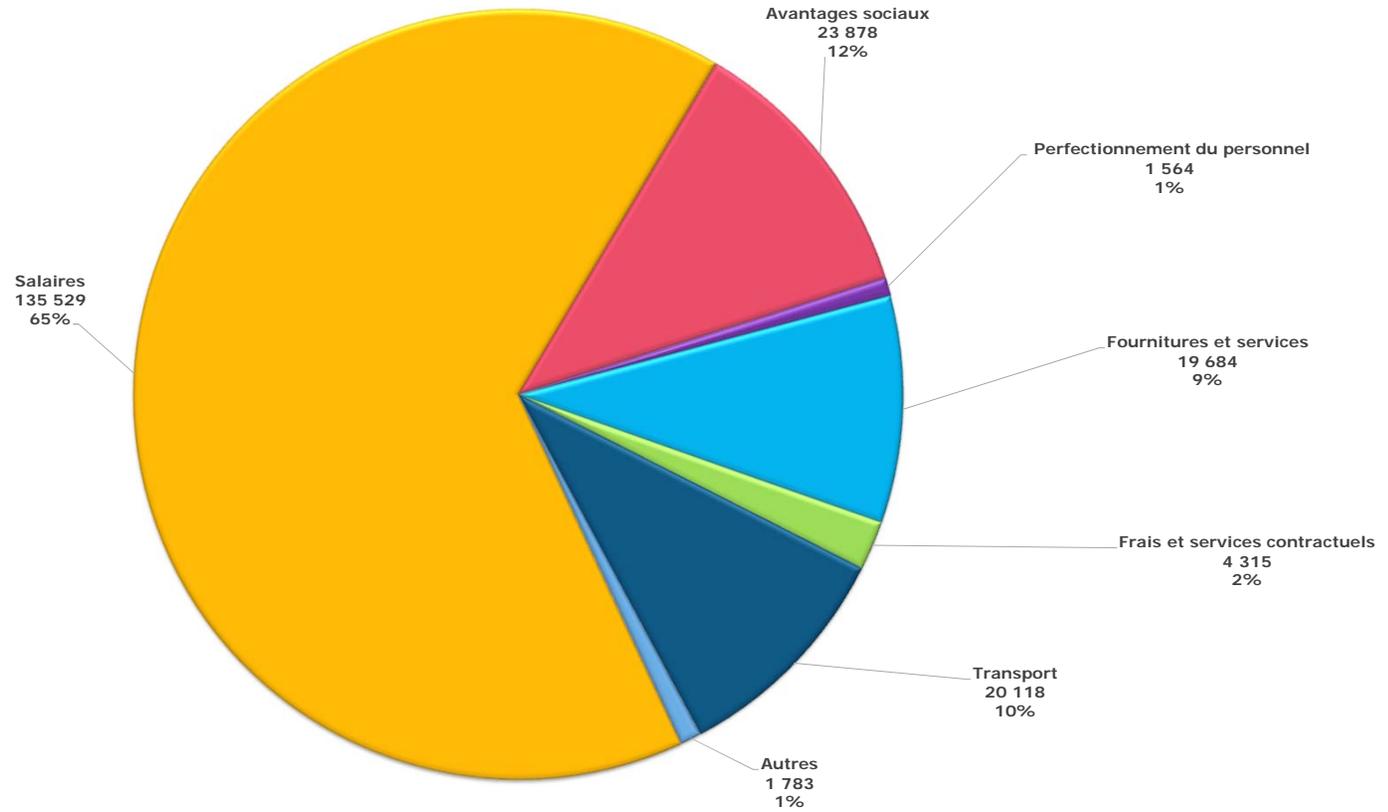
SECTION 4 Budget



**Subventions du ministère de l'Éducation et les dépenses opérationnelles
(en milliers de \$)**



**Dépenses par catégories - fonds opérationnels
Budget 2019-2020
(en milliers de \$)**



Budget 2019-2020
État consolidé des résultats

	États financiers 2017-2018	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	187 012 350	191 455 740	193 904 974
Subventions provinciales - autres	2 675 308	2 781 669	1 916 135
Impôt local	27 523 375	28 172 791	28 366 483
Fonds générés par les écoles	3 368 902	2 400 000	2 400 000
Subventions fédérales et droits de scolarité	55 221	-	-
Revenus de placement	677 309	125 000	125 000
Autres revenus - conseils scolaires	60 000	477 293	355 329
Autres droits de scolarité et revenus	3 084 531	653 925	540 825
Total des revenus	224 456 996	226 066 418	227 608 746
Dépenses			
Enseignement	140 235 221	155 547 305	157 613 737
Administration	6 721 310	6 722 686	6 619 625
Transport	17 607 305	19 234 600	20 118 173
Installations destinées aux écoles	37 857 828	41 733 087	41 372 206
Fonds générés par les écoles	3 240 222	2 400 000	2 400 000
Autres dépenses	5 031 585	2 416 249	1 505 365
Total des dépenses	210 693 471	228 053 927	229 629 106
Surplus (déficit) annuel	13 763 525	(1 987 509)	(2 020 360)
Surplus accumulé au début de l'année	107 304 379	121 067 904	119 080 395
Surplus accumulé en fin d'année	121 067 904	119 080 395	117 060 035



Budget 2019-2020
Comparaison des revenus

	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart	
			\$	%
Revenus de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	96 304 310	98 715 249	2 410 939	2,5%
2 Suppléances	2 873 514	2 959 313	85 799	3,0%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	10 701 211	11 829 888	1 128 677	10,5%
4 Petite enfance	5 489 633	5 040 851	(448 782)	(8,2%)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	6 543 642	6 540 508	(3 134)	(0,0%)
6 Ordinateurs de classe	1 924 498	1 915 576	(8 922)	(0,5%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 096 874	10 887 507	(209 367)	(1,9%)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 234 288	3 100 845	(133 443)	(4,1%)
9 Perfectionnement professionnel	1 214 543	1 188 581	(25 962)	(2,1%)
10 Chefs de section	99 237	107 497	8 260	8,3%
11 Directions, directions adjointes	9 470 624	9 609 538	138 914	1,5%
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 457 582	4 620 574	162 992	3,7%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 218 379	3 157 038	(61 341)	(1,9%)
14 Administration et gestion du Conseil	6 305 751	6 258 024	(47 727)	(0,8%)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	20 343 127	18 812 883	(1 530 244)	(7,5%)
16 Utilisation communautaire des écoles	387 668	393 072	5 404	1,4%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	21 000	21 000	-	0,0%
18 Transport des élèves	19 234 600	20 118 173	883 573	4,6%
Total des revenus de fonctionnement	202 920 481	205 276 117	2 355 636	1,2%
Installations destinées aux élèves				
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 701 806	5 313 181	(388 625)	(6,8%)
19 Amortissement des ACR	12 627 882	13 114 083	486 201	3,9%
Total des revenus pour installations	18 329 688	18 427 264	97 576	0,5%
Autres				
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	0,0%
20 Projets spéciaux	1 846 135	935 251	(910 884)	(49,3%)
Total des autres revenus (Note 2)	2 416 249	1 505 365	(910 884)	(37,7%)
Affectations non disponibles				
21 Intérêts courus	-	-	-	
21 Achats de terrains	-	-	-	
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 400 000	-	0,0%
Total des revenus pour affectations non disponibles	2 400 000	2 400 000	-	0,0%
Budget de revenu total	226 066 418	227 608 746	1 542 328	0,7%

Note (1) Les montants alloués par le Ministère pour les projets spéciaux (Fonds pour les priorités et les partenariats) ne sont pas disponibles et les montants sont donc estimés en fonctions des subventions annoncées dans la note de service B15 et des montants alloués en 2018-2019.



Budget 2019-2020
Comparaison des dépenses

	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart	
			\$	%
Dépenses de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	88 932 063	89 746 203	814 140	0,9%
2 Suppléances	6 393 600	6 393 600	-	0,0%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	11 494 961	12 288 558	793 597	6,9%
4 Petite enfance	4 495 271	4 753 726	258 455	5,7%
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 375 392	7 544 037	168 645	2,3%
6 Ordinateurs de classe	1 924 498	1 915 576	(8 922)	(0,5%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 898 824	11 735 735	(163 089)	(1,4%)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 529 849	3 646 877	117 028	3,3%
9 Perfectionnement professionnel	1 626 006	1 554 264	(71 742)	(4,4%)
10 Chefs de section	-	-	-	
11 Directions, directions adjointes	9 316 499	9 876 383	559 884	6,0%
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 941 683	5 039 159	97 476	2,0%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 581 859	3 068 619	(513 240)	(14,3%)
14 Administration et gestion du Conseil	6 722 686	6 619 625	(103 061)	(1,5%)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	22 336 185	21 864 259	(471 926)	(2,1%)
16 Utilisation communautaire des écoles	654 470	655 922	1 452	0,2%
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	36 700	51 000	14 300	39,0%
18 Transport des élèves	19 234 600	20 118 173	883 573	4,6%
Total des dépenses de fonctionnement	204 495 146	206 871 716	2 376 570	1,2%
Installations destinées aux élèves			-	
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 742 432	5 352 025	(390 407)	(6,8%)
19 Amortissement des immobilisations	13 000 000	13 500 000	500 000	3,8%
Total autres dépenses	18 742 432	18 852 025	109 593	0,6%
Autres				
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	0,0%
20 Projets spéciaux	1 846 135	935 251	(910 884)	(49,3%)
Total autres dépenses	2 416 249	1 505 365	(910 884)	(37,7%)
Affectations non disponibles				
21 Intérêts courus	-	-	-	
21 Achats de terrains	-	-	-	
21 Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 400 000	-	0,0%
Total autres dépenses	2 400 000	2 400 000	-	0,0%
Budget total annuel	228 053 827	229 629 106	1 575 279	0,7%

(*) Certaines dépenses du budget révisé ont été reclassées entre les catégories pour respecter les exigences du Ministère.



Budget 2019-2020
Pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

	REVENUS				DÉPENSES (5) Budget	ÉCART (5-4)
	(1) Subventions EDU et recettes d'impôts fonciers	(2) Subventions FPP et autres recettes	(3) Utilisation pour des projets capitaux	(1+2+3) = (4) TOTAL		
Fonctionnement						
1 Titulaires de classe	97 915 249	800 000	-	98 715 249	89 746 203	8 969 046
2 Suppléance	2 959 313	-	-	2 959 313	6 393 600	(3 434 287)
3 Aide à l'enseignement	11 769 888	60 000	-	11 829 888	12 288 558	(458 670)
4 Petite enfance	5 040 851	-	-	5 040 851	4 753 726	287 125
5 Manuels scolaire, matériel et fournitures	6 540 508	-	-	6 540 508	7 544 037	(1 003 529)
6 Ordinateurs de classe	1 915 576	-	-	1 915 576	1 915 576	-
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	10 595 343	292 164	-	10 887 507	11 735 735	(848 228)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 100 845	-	-	3 100 845	3 646 877	(546 032)
9 Perfectionnement professionnel	1 188 581	-	-	1 188 581	1 554 264	(365 683)
10 Chefs de section	107 497	-	-	107 497	-	107 497
11 Directions, directions adjointes	9 609 538	-	-	9 609 538	9 876 383	(266 845)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 620 574	-	-	4 620 574	5 039 159	(418 585)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	2 951 287	205 751	-	3 157 038	3 068 619	88 419
14 Administration et gestion du Conseil	6 053 024	205 000	-	6 258 024	6 619 625	(361 601)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	18 557 960	254 923	-	18 812 883	21 864 259	(3 051 376)
16 Utilisation communautaire des écoles	229 872	163 200	-	393 072	655 922	(262 850)
17 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	21 000	-	21 000	51 000	(30 000)
18 Transport des élèves	20 118 173	-	-	20 118 173	20 118 173	-
Total fonctionnement	203 274 079	2 002 038	-	205 276 117	206 871 716	(1 595 599)
Installations destinées aux élèves						
19 Intérêts sur la dette à long terme	5 313 173	-	-	5 313 173	5 352 025	(38 852)
19 Amortissement des immobilisations	13 114 091	-	-	13 114 091	13 500 000	(385 909)
Total des installations destinées aux élèves	18 427 264	-	-	18 427 264	18 852 025	(424 761)
Autres						
19 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	-	-	570 114	570 114	-
20 Projets spéciaux	-	935 251	-	935 251	935 251	-
Total - Autres	570 114	935 251	-	1 505 365	1 505 365	-
Total disponible aux fins de conformité	222 271 457	2 937 289	-	225 208 746	227 229 106	(2 020 360)
Affectations non disponibles						
21 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
21 Achats de terrains	-	-	-	-	-	-
21 Fonds générés par les écoles	-	2 400 000	-	2 400 000	2 400 000	-
Total - non disponibles	-	2 400 000	-	2 400 000	2 400 000	-
Grand Total	222 271 457	5 337 289	-	227 608 746	229 629 106	(2 020 360)

4-6



TITULAIRES DE CLASSE (# 1)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Palier élémentaire									
Personnel enseignant	663,3	63 011 002	674,5	63 530 732	686,0	66 491 588	11,5	2 960 856	(1)
Accompagnement en enseignement	17,5	1 822 851	17,5	1 855 772	6,0	641 587	(11,5)	(1 214 185)	(2)
Programme STGC (*)	4,0	441 504	4,0	441 504	4,0	445 784	-	4 280	(3)
Fournitures et services		954 814		900 814		602 294		(298 520)	(3)
sous-total	684,8	66 230 171	696,0	66 728 822	696,0	68 181 253	-	1 452 431	
Palier secondaire									
Personnel enseignant	204,6	20 389 850	209,4	20 840 267	207,0	20 803 611	(2,4)	(36 656)	(4)
Accompagnement en enseignement	9,5	991 295	9,5	952 326	4,0	449 128	(5,5)	(503 198)	(2)
Programme STGC	1,0	110 376	1,0	110 376	1,0	111 446	-	1 070	
Fournitures et services		318 271		300 271		200 765		(99 506)	(3)
sous-total	215,1	21 809 792	219,9	22 203 240	212,0	21 564 950	(7,9)	(638 290)	
Grand total									
Personnel enseignant	899,9	86 766 878	915,9	87 730 977	908,0	88 943 144	(7,9)	1 212 167	
Fournitures et services		1 273 085		1 201 085		803 059		(398 026)	
Total	899,9	88 039 963	915,9	88 932 062	908,0	89 746 203	(7,9)	814 141	

Notes explicatives

- (1) - reflète l'ajout de postes en enseignement suite à l'augmentation des effectifs et l'ouverture des nouvelles écoles, de même que les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.
- (2) - reflète les réaffectations dans les salles de classes selon les subventions reçues du Ministère.
- (3) - reflète une diminution des dépenses pour l'achat d'ordinateurs pour les professeurs, de même que les dépenses associées aux investissements en enfance en difficulté de la convention collective AEFO puisque ce financement n'est pas reconduit.
- (4) - reflète l'ajustement des postes en fonction des effectifs prévus.

(*) Programme STGC: Programmes d'éducation dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de service correctionnels qui était anciennement nommé Programmes d'enseignement et de traitement améliorés.



SUPPLÉANCE (# 2)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction dépenses
Palier élémentaire				
Personnel enseignant	3 997 680	3 997 680	3 997 680	-
Personnel - Aide à l'enseignement	722 520	722 520	722 520	-
Éducateurs et éducatrices de la petite enfance	100 000	100 000	100 000	-
sous-total	4 820 200	4 820 200	4 820 200	-
Palier secondaire				
Personnel enseignant	1 332 560	1 332 560	1 332 560	-
Personnel - Aide à l'enseignement	240 840	240 840	240 840	-
sous-total	1 573 400	1 573 400	1 573 400	-
Total	6 393 600	6 393 600	6 393 600	-

(1)

Notes explicatives

(1) - Suite à la mise en œuvre de la politique 4,11 - Mieux-être au travail et gestion de l'assiduité, nous prévoyons une stabilisation du taux d'absentéisme.



**AIDE À L'ENSEIGNEMENT (# 3)
Budget 2019-2020**

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Palier élémentaire								
Enfance en difficulté	164,0	9 043 347	173,0	9 461 342	179,5	10 104 956	6,5	643 614
Programme STGC	5,0	349 790	5,0	349 790	5,0	350 045	-	255
sous-total	169,0	9 393 137	178,0	9 811 132	184,5	10 455 001	6,5	643 869
Palier secondaire								
Enfance en difficulté	27,5	1 634 503	27,5	1 613 871	29,5	1 763 535	2,0	149 664
Programme STGC	1,0	69 958	1,0	69 958	1,0	70 022	-	64
sous-total	28,5	1 704 461	28,5	1 683 829	30,5	1 833 557	2,0	149 728
Grand total								
Enfance en difficulté	191,5	10 677 850	200,5	11 075 213	209,0	11 868 491	8,5	793 278
Programme STGC	6,0	419 748	6,0	419 748	6,0	420 067	-	319
Total	197,5	11 097 598	206,5	11 494 961	215,0	12 288 558	8,5	793 597

(1)

Notes explicatives

(1) - reflète l'ajout de postes pour combler les nombreux besoins des élèves. Reflète également le placement sur la grille et les augmentations salariales.



PETITE ENFANCE (# 4)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Palier élémentaire								
Éducatrice ou éducateur petite enfance	77,0	4 051 863	85,0	4 380 009	84,5	4 753 726	(0,5)	373 717 (1)
Plan d'accompagnement	2,0	112 955	2,0	115 262	-	-	(2,0)	(115 262) (2)
Total	79,0	4 164 818	87,0	4 495 271	84,5	4 753 726	(2,5)	258 455

Notes explicatives

(1) - reflète les variations en raison de la fluctuation des effectifs et des ajustements salariales.

(2) - Les postes d'accompagnement ont été éliminés puisque la mise en œuvre du programme PAJE est complétée et pour contrebalancer la diminution des subventions pour les EPE.



MANUELS SCOLAIRES, MATÉRIEL ET FOURNITURES (# 5)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction dépenses	
Palier élémentaire					
Budget des écoles	4 037 469	4 143 265	4 889 889	746 624	(1)
Réussite des élèves	95 800	95 800	95 800	-	
Matériel spécialisé EED	452 206	452 206	452 206	-	
Éducation en plein air	109 413	109 413	114 341	4 928	
PICO	51 409	51 409	53 835	2 426	
Autres	-	815 000	-	(815 000)	(2)
sous-total	4 754 297	5 675 093	5 614 071	(61 022)	
Palier secondaire					
Budget des écoles	1 140 564	1 140 564	1 360 416	219 852	(1)
Réussite des élèves	225 737	225 737	235 552	9 815	(1)
Matériel spécialisé EED	150 735	150 735	150 735	-	
Majeure Haute Spécialisation	166 513	166 513	166 513	-	
Écoles secondaires spécialisées	16 750	16 750	16 750	-	
Autres	-	-	-	-	
sous-total	1 700 299	1 700 299	1 929 966	229 667	
Total	6 454 596	7 375 392	7 544 037	168 645	

Notes explicatives

- (1) - reflète les dépenses qui correspondent aux subventions de l'exercice financier courant. Reflète également une augmentation ponctuelle pour utiliser les surplus accumulés des écoles
 (2) - un montant spécial fut alloué lors du budget révisé pour les équipements des nouvelles écoles qui n'étaient pas financés par le Ministère.



ORDINATEURS (# 6)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction dépenses
Palier élémentaire				
Subvention de base	1 589 347	1 629 207	1 652 699	23 492
	1 589 347	1 629 207	1 652 699	23 492
Palier secondaire				
Subvention de base	302 191	295 291	262 877	(32 414)
	302 191	295 291	262 877	(32 414)
Total	1 891 538	1 924 498	1 915 576	(8 922) (1)

Note explicative

Les coûts de logiciels, de réparation, et d'achat d'équipement en informatique sont inclus dans les dépenses budgétées.

(1) - reflète les dépenses qui correspondent aux subventions de l'exercice financier courant.



SOUTIEN PROFESSIONNEL ET PARAPROFESSIONNEL (# 7)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Services pédagogiques									
Coordination des services	1,0		1,0		1,0		-		
Orthophonie	5,0		5,0		4,0		(1,0)		(1)
Aide Orthophonie	6,0		6,0		4,0		(2,0)		(1)
Travail social	14,4		15,0		15,4		0,4		
Travail social - santé mentale (secondaire)	2,0		2,0		2,0		-		
Psychologue	1,0		1,0		0,8		(0,2)		
Psychologue associé	-		-		1,8		1,8		(1)
Psychométrie	3,0		3,0		1,0		(2,0)		(1)
Coach en autisme	4,0		4,0		4,0		-		
Appui direct pédagogique	4,0		4,0		4,0		-		
Soutien administratif	2,0		2,0		2,0		-		
Appui à la petite enfance	-		-		-		-		
Services contractuels		45 000		45 000		56 100		11 100	
sous-total	42,4	4 122 018	43,0	4 152 856	40,0	4 186 827	(3,0)	33 971	(1)
Programme STGC	1,6	171 020	1,6	171 020	0,6	136 616	(1,0)	(34 404)	(2)
Animation culturelle	14,0	983 007	14,0	993 979	14,0	1 002 349	-	8 370	
Soutien administratif	1,0	88 190	1,0	88 190	1,0	89 871	-	1 681	
Éducation internationale	1,0	141 838	1,0	141 838	1,0	145 606	-	3 768	
Services informatiques	23,0	2 023 177	23,0	2 014 847	23,0	2 059 880	-	45 033	(3)
Support Trillium et autres	4,0	371 066	4,0	372 354	4,0	388 296	-	15 942	
Surveillance du midi	19,6	573 834	20,5	597 521	20,9	575 169	0,4	(22 352)	(4)
Centre de ressources central	2,0	184 511	2,0	184 510	2,0	187 327	-	2 817	
Services de communications	4,0	379 877	4,0	365 169	4,0	381 470	-	16 301	
Autres dépenses									
Frais de déplacement		744 583		744 583		748 213		3 630	
Fournitures et services		747 230		747 230		877 950		130 720	(5)
Frais de communications		56 180		56 180		48 040		(8 140)	
Meubles et équipements		197 000		197 000		8 000		(189 000)	(6)
Frais et services contractuels		1 009 251		1 036 547		859 721		(176 826)	(7)
Divers		35 000		35 000		40 400		5 400	
sous-total		2 789 244		2 816 540		2 582 324		(234 216)	
Total	112,6	11 827 782	114,1	11 898 824	110,5	11 735 735	(3,6)	(163 089)	

4-13

Notes explicatives

- (1) - reflète une réaffectation des ressources liées à l'enfance en difficulté pour augmenter la qualité des services aux élèves dans le besoin. Certains postes ne pouvaient pas être comblés dans le passé et certains postes étaient financés via les fonds pour les priorités et le partenariat.
- (2) - reflète un ajustement des ressources allouées au Programme STGC: Programmes d'éducation dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de service correctionnels. Un poste non comblé d'analyste en comportement a été éliminé en faveur de l'utilisation de contrats ponctuels (ex. ergothérapie) selon les besoins et le poste à 0,6 EPT travail social sera transformé en superviseur clinique.
- (3) - reflète l'impact sur une année complète d'un poste de technicien informatique qui ne fut occupé que pour une partie de l'année en 2018-2019. Reflète également les augmentations salariales et le mouvement sur la grille.
- (4) - reflète une diminution des avantages sociaux budgétés qui étaient surestimés en 2018-2019.
- (5) - reflète la réallocation de dépenses des projets systémique de leadership (90 000) préalablement budgété dans les frais et services contractuels et des dépenses de publicité et de promotion prévue en 2019-2020.
- (6) - Certains projets informatiques ponctuels notamment pour la mise à jour de l'infrastructure informatique (150 000) ne seront pas répétés en 2019-2020.
- (7) - reflète une diminution de frais professionnels pour le Programme STGC (61 000) qui sont plutôt budgétés avec les dépenses salariales et le reclassement de 90 000 mentionné à la note 4.



SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE ET D'ORIENTATION (# 8)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Services de bibliothèque								
Palier élémentaire	23,6	1 378 439	24,2	1 401 385	24,6	1 454 614	0,4	53 229 (1)
Palier secondaire	14,4	843 555	13,9	790 416	13,7	824 715	(0,2)	34 299 (1)
sous-total	38,0	2 221 994	38,1	2 191 801	38,3	2 279 329	0,2	87 528
Services d'orientation								
Accompagnement – Planification de l'apprentissage, de carrière et de vie	2,0	220 752	2,0	202 872	2,0	204 872	-	2 000
Palier secondaire	10,4	1 134 951	10,4	1 126 676	10,5	1 154 176	0,1	27 500 (1)
sous-total	12,4	1 355 703	12,4	1 329 548	12,5	1 359 048	0,1	29 500
Autres dépenses								
Support Accompagnement		8 500		8 500		8 500		-
Total	50,4	3 586 197	50,5	3 529 849	50,8	3 646 877	0,3	117 028

Notes explicatives

(1) - reflète les changements en raison de la fluctuation des effectifs et l'ouverture de nouvelles écoles. Reflète aussi les augmentations salariales et la progression sur la grille de même que des variations sur l'échelle salariale à cause d'embauche de nouveaux membres du personnel.



PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (# 9)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel enseignant		559 875		559 875		574 417		14 542
Personnel enseignant PIPNPE		286 971		286 971		238 487		(48 484) (1)
Personnel des services à l'élève		112 200		112 200		114 000		1 800
Enfance en difficulté		95 000		95 000		95 000		-
Personnel en informatique		8 000		8 000		8 000		-
Bibliothèque		7 000		7 000		7 000		-
Conseillers pédagogiques et autres		175 573		175 573		177 963		2 390
Autres		161 475		161 475		138 484		(22 991) (2)
Centre de formation								
Appui administratif	2,0	165 995	2,0	165 412	2,0	167 913	-	2 501
Coûts opérationnels		54 500		54 500		33 000		(21 500) (3)
Total	2,0	1 626 589	2,0	1 626 006	2,0	1 554 264	-	(71 742)

Notes explicatives

- (1) - reflète la valeur de la subvention en fonction du nombre de personnels enseignants débutant dans la profession.
- (2) - reflète une diminution de la formation prévue pour le programme des écoles sécuritaires et tolérantes.
- (3) - 2018-2019 reflétait un investissement ponctuel pour des ordinateurs disponibles sur besoin lors de séances de formation au Centre de formation.



**CHEFS DE SECTION (# 10)
Budget 2019-2020**

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
		-		-		-		-
Chefs de section		-		-		-		-
Total		-		-		-		-

(1)

Note explicative

(1) - Le Conseil n'a pas de chefs de section.



DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES (# 11)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Palier élémentaire									
Directions	39,0	5 400 620	37,0	5 107 814	40,0	5 707 362	3,0	599 548	(1)
Directions adjointes	4,5	577 912	8,5	1 089 204	6,5	869 371	(2,0)	(219 833)	(2)
Services contractuels		40 000		40 000		-	-	(40 000)	
sous-total	43,5	6 018 532	45,5	6 237 018	46,5	6 576 733	1,0	339 715	
Palier secondaire									
Directions	14,4	2 022 960	14,0	1 942 052	14,5	2 071 896	0,5	129 844	(3)
Directions adjointes	8,3	1 075 988	9,0	1 137 429	9,0	1 227 754	-	90 325	(4)
sous-total	22,7	3 098 948	23,0	3 079 481	23,5	3 299 650	0,5	220 169	
Grand total									
Directions	53,4	7 423 580	51,0	7 049 866	54,5	7 779 258	3,5	729 392	
Directions adjointes	12,8	1 653 900	17,5	2 226 633	15,5	2 097 125	(2,0)	(129 508)	
Services contractuels		40 000		40 000		-	-	(40 000)	(5)
Total	66,2	9 117 480	68,5	9 316 499	70,0	9 876 383	1,5	559 884	

Notes explicatives

- (1) - reflète l'ajout de 1,0 ETP pour les nouvelles écoles élémentaires Dyane-Adam et Chantal-Benoit de même que l'ajout de 0,5 ETP pour les écoles L'Envolée et Louise-Charron qui ne partageront plus leur direction.
- (2) - reflète le retrait de 0,5 ETP à l'école Le Flambeau, le retrait de 0,5 EPT à l'école Champlain puisque l'école fait maintenant partie de Franco-Niagara et le retrait de 1,0 ETP aux écoles L'Envolée et Louise-Charron pour l'ajout d'un poste de direction.
- (3) - reflète l'ajout de 0,5 ETP à la nouvelle école secondaire David-Saint-Jacques puisque le palier intermédiaire (7/8) sera ouvert en 2019-2020.
- (4) - reflète le mouvement sur la grille et les augmentations salariales.
- (5) - cette dépense était pour appuyer l'ouverture des nouvelles écoles en septembre 2019.



SECRETARIAT (# 12)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Palier élémentaire								
Secrétaires	50,0	3 188 515	50,0	3 207 529	51,5	3 238 837	1,5	31 308 (1)
Palier secondaire								
Secrétaires	24,5	1 732 464	24,5	1 719 255	24,5	1 785 122	-	65 868 (2)
Autres Dépenses								
Perfectionnement professionnel		14 900		15 000		15 200		200
Total	74,5	4 935 878	74,5	4 941 783	76,0	5 039 159	1,5	97 376

Notes explicatives

(1) - reflète l'ajout de 1,0 ETP à chacune des nouvelles écoles élémentaires Dyane-Adam et Chantal-Benoit et des variations dans d'autres écoles en raison de la fluctuation des effectifs.

(2) - reflète l'ajout de poste en raison de la fluctuation des effectifs. Reflète aussi les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.



**CONSEILLERS / CONSEILLÈRES PÉDAGOGIQUES (# 13)
Budget 2019-2020**

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Personnel									
Surintendance adj. -Réussite des élèves	1,0		1,0		1,0		-		
Directions des services pédagogiques	3,0		3,0		3,0		-		
Direction écoles sécuritaires et tolérantes	1,0		1,0		1,0		-		
Directions de service EED	2,0		2,0		2,0		-		
Direction projets spéciaux	1,0		1,0		-		(1,0)		(1)
Conseillers pédagogiques EED	6,0		6,0		6,0		-		
Affectation - appui direct aux élèves	(4,0)		(4,0)		(4,0)		-		
Conseillers pédagogiques	11,0		11,0		8,0		(3,0)		(2)
Apprentissage par expérience	-		-		1,0		1,0		(3)
Programmes spécialisés	1,0		1,0		1,0		-		
Enseign. et Appr. par la technologie	1,0		1,0		1,0		-		
Premières nations, Métis et Inuits	1,0		1,0		1,0		-		
Leader en santé mentale	1,0		1,0		1,0		-		
TacTIC	2,0		2,0		1,0		(1,0)		(4)
Direction adjointe - apprentissage par expérience	1,0		1,0		-		(1,0)		(3)
Petite enfance	2,0		2,0		2,0		-		
sous-total	30,0	3 068 378	30,0	2 998 065	25,0	2 484 920	(5,0)	(513 145)	
Autres									
Frais de déplacement		259 040		259 040		284 100		25 060	(5)
Fournitures et services		142 170		142 170		142 950		780	
Frais de communications		17 400		17 400		18 300		900	
Meubles et équipement		15 500		15 500		5 000		(10 500)	
Frais professionnels		149 684		149 684		133 349		(16 335)	(6)
sous-total		583 794		583 794		583 699		(95)	
Total	30,0	3 652 172	30,0	3 581 859	25,0	3 068 619	(5,0)	(513 240)	

4-19

Notes explicatives

- (1) - Reflète l'élimination du poste de direction des projets spéciaux afin d'améliorer l'efficacité du Conseil en face des changements budgétaires annoncés.
- (2) - reflète l'élimination de postes de conseillers pédagogiques au niveau secondaire selon les subventions reçues par le Ministère.
- (3) - reflète un nouveau poste de conseiller pédagogique qui remplace la direction adjointe - leader d'apprentissage par l'expérience
- (4) - Reflète un seul poste de conseil pédagogique en 2019-2020 pour supporter l'initiative TacTIC servant au développement des compétences globales et la transformation des pratiques pédagogiques. Ce postes est subventionné par le CFORP.
- (5) - reflète des déplacements accrus du personnel devant couvrir un plus grand nombre d'écoles.
- (6) - reflète des dépenses réduites pour le programme de la petite enfance.



**ADMINISTRATION ET GESTION DU CONSEIL (# 14)
Budget 2019-2020**

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel								
Membres du Conseil	14,0		14,0		14,0		-	
Dir. de l'éducation et surintendances	6,0		6,0		6,0		-	
Bureau de la direction	5,0		5,0		5,0		-	
Ressources humaines	16,0		16,0		15,0		(1,0)	(1)
Finances	8,0		8,0		8,0		-	
Achats	1,0		1,0		1,0		-	
Paie	6,0		6,0		6,0		-	
Paie - temporaire	1,0		1,0		1,0		-	
Informatique	1,0		1,0		1,0		-	
Autre soutien	2,0		2,0		2,0		-	
Conseil en matière de droits de la personne et d'équité - temporaire	0,5		0,5		-		(0,5)	(2)
Capacité de planification	1,0		1,0		1,0		-	
sous-total	61,5	5 407 471	61,5	5 265 754	60,0	5 238 942	(1,5)	(26 812)
Autres dépenses								
Perfectionnement professionnel		35 750		35 750		34 505		(1 245)
Associations professionnelles		34 820		34 820		34 137		(683)
Frais de déplacement		209 700		209 700		194 005		(15 695)
Fournitures et services		58 160		58 160		50 530		(7 630)
Frais de communications		69 600		69 600		64 660		(4 940)
Courrier interne/externe/livraisons		2 700		2 700		2 200		(500)
Frais d'impression et de photocopies		57 820		57 820		28 770		(29 050)
Meubles et équipement		18 230		18 230		13 800		(4 430)
Réparation d'équipement		9 300		9 300		9 300		-
Location d'équipement								-
Frais de vérification		55 000		55 000		55 000		-
Avis juridiques		78 120		78 120		109 000		30 880
Frais professionnels		306 941		324 407		296 061		(28 346)
Droits d'adhésion - Conseil		328 000		328 000		328 000		-
Divers		65 325		175 325		160 715		(14 610)
sous-total		1 329 466		1 456 932		1 380 683		(76 249)
Total	61,5	6 736 937	62,0	6 722 686	60,0	6 619 625	(1,5)	(103 061)

4-20

Notes explicatives

- (1) - reflète la réorganisation du secteur humaines par la création de 2 postes en administration des ressources humaines contrabalancé par l'élimination de 3 postes de commis-secrétaire.
- (2) - reflète l'élimination du 0,5 poste temporaire pour un conseiller ou conseillère en matière de droits de la personne et d'équité suite à l'élimination de la subvention du conseil pour le plan d'action pour l'équité en matière d'éducation de l'Ontario.
- (3) - reflète la tendance observée pour les dépenses de déplacement des dernières années.
- (4) - reflète une diminution des dépenses prévues pour le matériel publicitaire.
- (5) - reflète la tendance observée des dépenses des dernières années.
- (6) - reflète l'élimination de projets ponctuels approuvés lors du budget révisé de 2018-2019.



FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES ÉCOLES (# 15)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Personnel									
Personnel du Secteur	19,0		19,0		20,0		1,0		(1)
Personnel du Secteur Temporaire	1,0		1,0		1,0		-		
Personnel d'entretien	134,0		134,0		136,9		2,9		(2)
Affectation - Capacité de planification	(1,0)		(1,0)		(1,0)		-		
sous-total	154,0	10 538 223	154,0	10 373 925	157,9	10 965 288	3,9	591 363	
Dépenses - SIEP									
Perfectionnement professionnel		22 600		22 600		20 400		(2 200)	
Frais de déplacement		79 200		79 200		67 200		(12 000)	
Fournitures et services		6 400		6 400		6 100		(300)	
Frais de communications		13 800		13 800		13 280		(520)	
Meubles et équipement		20 500		20 500		11 500		(9 000)	
Services contractuels		38 300		38 300		38 300		-	
Avis juridiques		-		-		-		-	
sous-total		180 800		180 800		156 780		(24 020)	
Dépenses - écoles									
Perfectionnement professionnel		52 000		52 000		52 000		-	
Assurances		150 000		120 000		150 000		30 000	(3)
Services publics		4 455 100		4 455 100		4 455 100		-	
Entretien		1 526 644		2 001 644		1 637 541		(364 103)	(4)
Contrats de fonctionnement		1 985 500		1 985 500		2 000 000		14 500	
Fournitures et équipement		546 222		546 222		572 766		26 544	(5)
Location et installation portatives		1 201 149		2 343 794		1 604 028		(739 766)	(6)
sous-total		9 916 615		11 504 260		10 471 435		(1 032 825)	
Santé et sécurité									
Perfectionnement professionnel		14 500		14 500		16 106		1 606	
Frais de déplacement		19 000		19 000		20 000		1 000	
Fournitures et services		50 200		50 200		25 200		(25 000)	(7)
Entretien et contrats de fonctionnement		43 500		43 500		35 500		(8 000)	
Meubles et équipement		-		-		-		-	
Services contractuels		150 000		150 000		173 950		23 950	(8)
Frais d'adhésion		-		-		-		-	
sous-total		277 200		277 200		270 756		(6 444)	
Total	154,0	20 912 838	154,0	22 336 185	157,9	21 864 259	3,9	(471 926)	

4-21

Notes explicatives

- (1) - ajout d'un poste de superviseur des édifices qui s'avère nécessaire avec l'augmentation du nombre d'écoles au cours des dernières années.
- (2) - reflète les ajouts de poste en raison de la fluctuation des effectifs et l'ouverture des écoles élémentaires Dyane-Adam et Chantal-Benoit. Reflète également les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale du personnel.
- (3) - l'année 2018-2019 comportait une ristourne ponctuelle de 30 000 \$.
- (4) - reflète principalement l'ouverture des nouvelles écoles élémentaires Dyane-Adam et Chantal-Benoit. L'année 2018-2019 comportait une dépense ponctuelle de 475 000 \$ pour préparer l'école Chantal-Benoit adéquatement pour servir les élèves.
- (5) - reflète l'ouverture des nouvelles écoles.
- (6) - reflète une diminution des montants alloués pour les portatives.
- (7) - 2018-2019 incluait une dépense ponctuelle pour la création de capsules vidéo d'auto-formation pour les mesures d'urgence (25 000) \$.
- (8) - reflète des dépenses accrues pour le développement des plans d'incendie des nouveaux sites et la mise à jour d'anciens sites (25 000) \$.



**UTILISATION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOLES (# 16)
Budget 2019-2020**

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel	6,0	520 891	6,0	490 785	6,0	535 487	-	44 702 (1)
Autres dépenses								
Perfectionnement professionnel		6 000		6 000		5 500		(500)
Logiciels		-		-		-		-
Frais de déplacement		64 200		64 200		64 800		600
Fournitures et services		47 685		47 685		37 335		(10 350) (2)
Frais de communications		3 700		3 700		3 700		-
Meubles et équipement		-		-		-		-
Entretien et fonctionnement		38 000		38 000		5 000		(33 000) (3)
Services contractuels		4 100		4 100		4 100		-
sous-total		163 685		163 685		120 435		(43 250)
Total	6,0	684 576	6,0	654 470	6,0	655 922	-	1 452

Notes explicatives

- (1) - en 2018-2019, la conversion d'un poste d'agent ou agente de liaison communautaire à un poste de gestionnaire de liaison communautaire était prévue. La conversion de poste n'a pas eu lieu, mais est prévue en 2019-2020. Reflète aussi les augmentations salariales et les mouvements sur la grille salariale.
- (2) - reflète une diminution puisque le budget 18-19 comportait des dépenses ponctuelles pour renouveler et acheter du nouveau matériel promotionnel à utiliser lors d'activités dans la communauté.
- (3) - reflète un reclassement de certaines dépenses de conciergerie.



ÉDUCATION PERMANENTE, COURS D'ÉTÉ ET LANGUES INT. (# 17)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019		Budget révisé 2018-2019		Budget 2019-2020		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Autres								
Frais de déplacement		1 000		1 000		2 000		1 000
Fournitures et services		12 500		12 500		6 500		(6 000)
Frais de communications		-		-		-		-
Meubles et équipement		4 000		4 000		-		(4 000)
Frais professionnels		13 000		13 000		39 300		26 300
Droits d'adhésion - Conseil		1 200		1 200		1 200		-
Divers		5 000		5 000		2 000		(3 000)
sous-total		36 700		36 700		51 000		14 300 (1)
Total	-	36 700	-	36 700	-	51 000	-	14 300

Note explicative

(1) - reflète les dépenses rattachées à la mise en place d'un volet du programme d'éducation pour les adultes dont certaines des dépenses sont autofinancées avec différentes subventions.



TRANSPORT DES ÉLÈVES (# 18)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction dépenses
Administration - CSViamonde				
Réussite des élèves	43 439	43 439	46 166	2 727
Autres dépenses	1 500	1 500	1 500	-
sous-total	44 939	44 939	47 666	2 727
Service de transport Francobus				
Frais d'administration	591 444	591 444	650 140	58 696 (1)
Services contractuels	17 165 457	17 506 344	18 387 647	881 303 (2)
sous-total	17 756 901	18 097 788	19 037 787	939 999
Service de transport des élèves Windsor-Essex				
Frais d'administration	13 500	13 500	13 096	(404)
Services contractuels	435 483	435 483	360 597	(74 886) (3)
sous-total	448 983	448 983	373 693	(75 290)
Service de transport de Wellington Dufferin (Guelph, Orangeville)				
Frais d'administration	24 163	24 163	18 645	(5 518)
Services contractuels	618 727	618 727	640 382	21 655 (4)
sous-total	642 890	642 890	659 027	16 137
Total	18 893 713	19 234 600	20 118 173	883 573

Notes explicatives

- (1) - reflète les augmentations salariales, la progression sur la grille salariale et le renouvellement d'équipement technologique.
- (2) - reflète l'augmentation des coûts de transport à cause de l'augmentation des effectifs, l'ouverture des nouvelles écoles et de façon plus importante, l'augmentation des taux contractuels des transporteurs suite aux renouvellements des ententes.
- (3) - reflète l'ajustement de différents circuits pour rencontrer les besoins des élèves de la région.
- (4) - reflète une augmentation des taux des transporteurs suite à un appel d'offres et l'augmentation d'autobus pour respecter les politiques en transport du Conseil.



INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES (# 19)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction dépenses
Service de la dette				
Supportée par le Ministère	5 701 798	5 701 798	5 313 173	(388 625)
Non supportée par le Ministère	40 634	40 634	38 852	(1 782)
Total de la dette	5 742 432	5 742 432	5 352 025	(390 407) (1)
Amortissement des immobilisations	11 400 000	13 000 000	13 500 000	500 000 (2)
Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	570 114	-
Total	17 712 546	19 312 546	19 422 139	109 593

Notes explicatives

- (1) - reflète une diminution des charges d'intérêts à la suite des remboursements de la dette.
(2) - reflète l'augmentation due à l'amortissement des nouvelles écoles.



PROJETS SPÉCIAUX (# 20)
Budget 2019-2020

	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction de subventions
REVENUS			
<u>Ministère de l'Éducation - Autres programmes d'enseignement (APE)</u>			
Accent sur les jeunes	25 000	25 000	-
Appui de la mise en oeuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants comme du supplément de Faire croître le succès	45 333	-	(45 333)
Autisme : Appui de la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme	-	-	-
Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, saines et santé mentale	112 065	-	(112 065)
Équipes de soutien pour la santé mentale	292 164	292 164	-
Fonds pour l'innovation en matière d'apprentissage	108 111	-	(108 111)
Politique d'aménagement linguistique (PAL)	20 000	20 000	-
Mise en œuvre des politiques et des programmes d'éducation en langue française	30 000	30 000	-
Formation et soutien en matière d'autisme	-	-	-
Investissements pour l'éducation en enfance en difficulté et la réussite des élèves ayant des besoins particuliers	933 893	-	(933 893)
Plan d'action en matière de droits de la personne et d'équité	85 250	-	(85 250)
Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques (élémentaire et secondaire)	647 410	647 410	-
Apprentissage par l'expérience	133 482	-	(133 482)
Utilisation communautaire des installations scolaires - Agente ou agent de liaison	63 200	63 200	-
Utilisation communautaire des installations scolaires - Écoles prioritaires	68 000	-	(68 000)
Autres projets	-	-	-
<u>Ministère de la Formation et des Collèges et Universités</u>			
PAJO	104 261	104 261	-
<u>Autres</u>			
Programme Odyssée - moniteurs de langue	113 100	113 100	-
Projets CODE	85 902	85 902	-
Revenus avant allocation aux initiatives	2 867 171	1 381 037	(1 486 134)
<u>Allocations aux initiatives</u>	1 021 036	445 786	(575 250)
Revenus supportant autres dépenses	1 846 135	935 251	(910 884)

4-26

Note explicative

(1) reflète les montants estimés selon les subventions annoncées par le Ministère. Ces montants seront finalisés lorsque les allocations aux conseils pour les initiatives spécifiques seront confirmés par le Ministère.



AFFECTATIONS NON DISPONIBLES (# 21)
Budget 2019-2020

	Budget 2018-2019	Budget révisé 2018-2019	Budget 2019-2020	Écart () Réduction dépenses
Intérêts courus	-	-	-	-
Achat de terrains	-	-	-	-
Fonds générés par les écoles	2 400 000	2 400 000	2 400 000	-
Total	2 400 000	2 400 000	2 400 000	-



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 5

Gouvernance



Membres du Conseil

<p>Sylvie Landry Présidente</p>  <p>Haliburton, Northumberland Peterborough, Durham, Victoria et Hastings</p>	<p>Pierre Girouard Vice-président</p>  <p>Hamilton- Wentworth, Halton et Brant</p>	<p>Benoit Fortin Membre du Conseil</p>  <p>Toronto (Est)</p>
<p>Éric Lapointe Membre du Conseil</p>  <p>Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe</p>	<p>Véronique Emery Membre du Conseil</p>  <p>Région de Niagara : Fort Érie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet, Niagara-on-the- Lake, St. Catharines</p>	<p>Pascale Thibodeau Membre du Conseil</p>  <p>Waterloo, Comté de Wellington, Middlesex, Perth et Huron</p>
<p>Karine Ricard Membre du Conseil</p>  <p>York</p>	<p>Pierre Lambert Membre du Conseil</p>  <p>Oxford, Elgin, Lambton et Chatham-Kent</p>	<p>Geneviève Oger Membre du Conseil</p>  <p>Toronto (Ouest)</p>
<p>Chloë Robert Membre du Conseil</p>  <p>Toronto (Centre)</p>	<p>Yvon Rochefort Membre du Conseil</p>  <p>Peel</p>	<p>Guillaume Teasdale Membre du Conseil</p>  <p>Essex</p>
<p>Pascal Hogue Élève-conseiller</p>  <p>Tout le territoire</p>	<p>Karelle Sikapi Élève-conseillère</p>  <p>Tout le territoire</p>	



Planification stratégique pluriannuel 2016-2020

Contexte

Le Conseil scolaire Viamonde a adopté son nouveau plan stratégique quinquennal lors de la réunion d'organisation de décembre 2015.

Plan opérationnel annuel

Depuis son adoption, le plan stratégique sert de point d'ancrage pour l'ensemble des initiatives en place au Conseil scolaire Viamonde en lien avec les 4 grands axes stratégiques : «Réussite des élèves», «Bien-être des élèves et du personnel», «Croissance, rayonnement et engagement communautaire» et «Redevabilité et gestion des ressources».

Comme le plan stratégique pluriannuel se veut le véhicule des grandes orientations du conseil, l'administration en assure la mise en œuvre par l'entremise d'un plan opérationnel annuel qui est présenté au Conseil annuellement. Celui-ci inclut les actions concrètes à entreprendre par l'administration lors de chacune des 5 années du plan afin de cheminer vers l'atteinte des objectifs stratégiques et spécifiques du plan qui s'étale de janvier 2016 à décembre 2020.

Le Rapport annuel 2018 du Conseil présenté à la réunion inaugurale en décembre 2018 contient le bilan du Plan opérationnel de la Direction de l'éducation envers l'atteinte des cibles de 2018, soit la troisième des 5 années du plan stratégique.



Plan stratégique pluriannuel 2016-2020 du Conseil scolaire Viamonde

La vision du Conseil scolaire Viamonde

Un Conseil et des écoles dédiées aux élèves et offrant une formation :

- influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort, la générosité et le partage, et le respect de la diversité culturelle;
- où les processus d'apprentissage et les compétences visées sont d'une excellente qualité et susceptibles de rendre les élèves aptes à actualiser leur projet de vie dans une société moderne;
- où le personnel est outillé afin de participer activement à créer les conditions optimales à notre réussite collective.

Les priorités du ministère de l'Éducation

Dans son guide « Atteindre l'excellence » publié en avril 2014, le Ministère de l'Éducation de l'Ontario identifiait les objectifs prioritaires suivants à l'échelle de la province :

- **Atteindre l'excellence** : Les enfants et les élèves de tout âge auront un rendement scolaire élevé, acquerront des compétences précieuses et feront preuve de civisme. Les éducatrices et éducateurs bénéficieront d'un appui pour leur apprentissage continu et seront reconnus comme étant parmi les meilleurs du monde.
- **Assurer l'équité** : Tous les enfants et tous les élèves seront motivés à réaliser leur plein potentiel et vivront des expériences d'apprentissage enrichissantes depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.
- **Promouvoir le bien-être** : Tous les enfants et tous les élèves cultiveront une santé mentale et physique optimale et acquerront une image positive d'eux-mêmes, un sentiment d'appartenance et les compétences nécessaires pour faire des choix positifs.
- **Rehausser la confiance du public** : Les Ontariennes et Ontariens continueront d'avoir confiance en un système d'éducation financé par les deniers publics qui forme de nouvelles générations de citoyens sûrs d'eux, capables et bienveillants.

Source : *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario – MÉO-ÉDU avril 2014*



Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques 2016-2020
<p>Axe 1 : Réussite des élèves</p>	<p>Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9^e et 10^e) augmentent de 10 %. 1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %. 2. Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves de la petite enfance : <ol style="list-style-type: none"> 2.1 100% des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnement et de suivi dès la petite enfance. 3. Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage : <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25%. 3.2 100% des écoles répondent aux normes de propreté et d'entretien du Conseil. 3.3 100% des installations respectent les normes d'utilisation. 3.4 100% des écoles possèdent une infrastructure et de l'équipement technologique qui soutiennent l'apprentissage.



Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques 2016-2020
<p>Axe 2 : Bien-être des élèves et du personnel</p>	<p>Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif : <ol style="list-style-type: none"> 1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie. 1.2 85 % des élèves et parents répondant au sondage sur le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire. 2. Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif : <ol style="list-style-type: none"> 2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif. 3. Les écoles et le Conseil adoptent des pratiques écoresponsables : <ol style="list-style-type: none"> 3.1 80 % des écoles sont certifiées « Éco-écoles » afin de réduire leur empreinte écologique et assurer le développement de la responsabilisation environnementale. 3.2 La consommation d'énergie des écoles et des bureaux administratifs est réduite de 10 %. 4. 60% des édifices atteignent les standards d'accessibilité du Conseil.
<p>Axe 3 : Croissance, rayonnement et engagement communautaire</p>	<p>Le Conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Conseil obtient le financement pour l'ouverture de dix nouvelles écoles dans les régions non desservies ou en croissance. 2. Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale. 3. Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes. 4. Le Conseil maintient un taux de croissance annuel des effectifs scolaires minimal de 3,5 %. <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Le taux de rétention des élèves augmentera de 5 %. 5. Le Conseil accroît sa notoriété et son image de marque par la diffusion de ses succès, ceux de son personnel et de ses élèves.



Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques 2016-2020
<p>Axe 4 : Redevabilité et gestion des ressources</p>	<p>Le Conseil assure une gestion des ressources en lien avec ses priorités et ses obligations.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les membres du Conseil exercent un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation. 2. Le Conseil gère ses ressources humaines, matérielles et financières avec transparence, équité, efficacité et redevabilité. <ol style="list-style-type: none"> 2.1 La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion. 2.2 La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise de perfectionnement professionnel. 2.3 Le Conseil s'assure de communiquer régulièrement aux parents, membres du personnel et élèves ses décisions, ses résultats et ses projets.



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 6

Éducation



Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves

Description

Les Services pédagogiques travaillent auprès du personnel enseignant et des divers intervenantes et intervenants des écoles à perfectionner la pratique pédagogique. C'est par le biais de formations, d'expérimentations, de projets d'accompagnement, d'initiatives et d'appui continu et ponctuel que les enseignantes et enseignants sont amenés à apporter des changements dans leur pratique, à adapter leur enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves et à travailler en collaboration avec les diverses intervenantes ou divers intervenants.

Les Services pédagogiques travaillent à :

- accroître la capacité des écoles à identifier les points forts, les domaines qui méritent une attention particulière et les prochaines étapes à entreprendre (incluant l'analyse des données) à l'aide du parcours fondamental et à la réponse à l'intervention (RAI);
- assurer une planification de l'amélioration plus efficace, précise et intentionnelle au sein des écoles à l'aide de rencontres des équipes de la réussite et de visites du cadre d'efficacité;
- déterminer les stratégies de suivis, de rétroaction et d'appui nécessaires à l'amélioration continue et à la responsabilisation par le biais de l'accompagnement des écoles ou des réseaux de formation;
- développer la culture des données afin de mieux cibler les interventions ou ajustements à mettre en place en salle de classe;
- mettre en valeur les pratiques à haut rendement visant à aider le personnel scolaire afin qu'il appuie chaque élève selon ses besoins;
- vivre un virage vers l'ère numérique où les enseignants font l'utilisation pédagogique de la technologie pour appuyer l'amélioration du rendement des élèves et développer la logique et pensée informatique chez les élèves;
- sensibiliser le personnel des écoles en matière d'éducation autochtone;
- assurer la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique en salle de classe; et,
- viser l'atteinte du profil de l'élève Viamonde à travers l'accompagnement et les formations du personnel.

6-1

Services fournis

- activités de formation et d'accompagnement pour répondre aux besoins particuliers des écoles (littératie, numératie, Communication orale à la petite enfance (COPE); planification et évaluation des apprentissages, différenciation pédagogique, intégration des technologies en salle de classe, commentaires de bulletin élémentaire et secondaire, programmation, mise en œuvre du programme de la maternelle et du jardin d'enfants pour le personnel nouvellement à ce niveau, outil diagnostique À pas de géant, les éléments fondamentaux en mathématiques, Cinq au quotidien/Méthode CAFÉ, gestion de classe, planification à rebours et enseignement explicite, habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT) selon le modèle du *Parcours fondamental d'enseignement et d'apprentissage* dans 50 écoles;
- *programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE);*



- préparation de matériel d'appui pour l'animation d'activités pédagogiques et d'apprentissage professionnel au sein des écoles lors des journées pédagogiques notamment pour l'enseignement des mathématiques et l'analyse des données pour le PAÉ;
- accompagnement des directions afin de développer le leadership pédagogique de l'équipe-école, monitoring, culture des données (outil de gestion de données *Compass 4 Success et Encompass*), suivi des Plans d'amélioration des écoles, coaching et mise en œuvre de la RAI; et,
- visites d'appui du Cadre d'efficacité des écoles (5 écoles en visite diagnostique et 2 écoles en visite finale).

Réalisations de 2018-2019

Les grandes lignes :

- toutes les écoles ont bénéficié d'appui des services pédagogiques afin de répondre à des besoins en lien avec les axes du plan stratégique;
- 91 nouveaux membres du personnel enseignant (58 à l'élémentaire et 33 au secondaire) ont participé au *Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant* (PIPNE). De plus 20 suppléants à long terme ont également bénéficié de ce perfectionnement professionnel. Le mode de prestation a été ajusté pour différencier l'appui aux paliers élémentaire et secondaire. Quatre formations en présentiel et quatre webinaires sont offerts;
- de la formation et de l'accompagnement pointu ont aussi été offerts au personnel inscrit au programme selon les besoins;
- environ 65 membres du personnel enseignant chevronné ont agi en tant que mentors et ont participé à deux rencontres de formation axées sur le leadership et le bien-être;
- toutes les écoles bénéficient de fonds pour l'animation de *Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) – méthodes d'amélioration du rendement scolaire*; et,
- une deuxième phase de la mise en œuvre la pyramide d'intervention a été réalisée dans toutes les écoles par l'entremise de formations et d'accompagnement.

6-2

Activités d'accompagnement et de formation :

Toutes les écoles sont en projet d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage telles que :

- 39 écoles élémentaires participent aux projets d'accompagnement en numératie;
- 11 écoles secondaires participent aux projets d'accompagnement en numératie;
- toutes les écoles bénéficient d'un accompagnement en Planification des apprentissages et de l'évaluation;
- de l'accompagnement ciblé en littératie, numératie, gestion de classe est offert selon les besoins des écoles;
- 8 écoles secondaires et 2 écoles élémentaires sont ciblées en mathématiques par le Ministère;
- les écoles travaillent les éléments fondamentaux en mathématiques par le biais de carrefours de formation et d'accompagnement de la maternelle à la 3^e année dans toutes les écoles);
- 7 écoles élémentaires reçoivent de l'accompagnement pour la mise en œuvre de la communication orale à la petite enfance COPE (jusqu'à date 32 écoles auront été accompagnées);



- session de mentorat avec les éducatrices ou les éducateurs en petite enfance nouvellement en poste (la collaboration interprofessionnelle, le troisième enseignant/l'environnement d'apprentissage) est offerte;
- 5 écoles secondaires et 14 écoles élémentaires participent au programme Viamonde 21-Virage à l'ère numérique (dernière année de la mise en œuvre);
- l'accompagnement et appui pour l'outil *Encompass* dans les écoles se poursuit;
- les activités de formation intègrent la perspective autochtone, l'approche culturelle et la techno pédagogie;
- du matériel pédagogique est élaboré;
- les apprentissages essentiels en mathématique, lecture et écriture (Mat-10^e année);
- ressources pour programme d'excellence AP;
- capsules vidéo récapitulatives pour toutes les formations;
- capsules vidéo pour l'enseignement explicite;
- ressource d'appui pour la planification à rebours;
- création de la chaîne Youtube pour les services pédagogiques;
- création du service aidepedago@csviamonde.ca pour réponses et appui individuel à l'intention du personnel enseignant;
- création de balados, vidéos et bulletin informatif afin d'améliorer la communication des nouveautés en ressources et pratiques pédagogiques; et,
- programme d'été de littératie et de numératie desservant 16 écoles du Conseil dans la région de Toronto, Mississauga, Guelph, et London est offert. Il y a ajout de deux classes de francisation pour les élèves du jardin, et de six élèves mentors du secondaire pour la robotique en salle de classe. Cent cinquante-cinq (155) élèves ont bénéficié du programme et notent des améliorations en lecture et en mathématiques.

6-3

Activités et réseaux de formation :

- réseau ALF/PANA;
- formation relative au troisième enseignant – l'aménagement flexible sur demande et pour le personnel des nouvelles écoles;
- réseau Anglais (4^e à 6^e année) et English (secondaire);
- formation sur l'apprentissage par l'expérience avec accompagnement en orientation et transition au secondaire;
- réseau de musique et de construction identitaire pour le secondaire;
- formation en éducation artistique (arts visuels);
- formation en éducation artistique (art dramatique et théâtre);
- formation portant sur le Programme d'éducation coopérative (COOP) et le Programme d'apprentissage des jeunes de l'Ontario (PAJO);
- formation en communication orale à la petite enfance (COPE);
- formation pour la certification Éco Écoles;
- formation géographie (7^e à la 12^e année);
- réseau intégration de la technologie 7^e-12^e et compétition Via Zone en robotique;
- réseau *Je fais ma part* à l'intention du personnel enseignant pour l'éducation autochtone et l'environnement;
- formation en Éducation physique, le kin-ball (élémentaire);
- réseau littératie élémentaire (fondements en enseignement de la lecture et l'écriture, le bloc de littératie équilibré);
- réseau littératie 7^e et 8^e année;
- réseau littératie 9^e-12^e;
- formation mentorat;



- réseau Majeure Haute Spécialisation (MHS);
- formation en mathématiques (7^e à 10^e année);
- réseau OQRE (analyse des données et des items, trucs et astuces pour la préparation aux tests de 3^e, 6^e et 9^e année);
- formation orientation/MHS/IJECT/DR1;
- réseau des enseignants nouvellement en maternelle et jardin (fondements du programme);
- formation apprentissage à l'extérieur pour maternelle et jardin;
- programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE);
- codage en sciences (6^e à la 8^e année);
- réseau *STIAM* (1^{ère} à 6^e année); (7^e à 12^e année);
- réseau plan d'innovation pédagogique (PIP);
- réseau Advanced Placement (AP);
- programme d'excellence; et,
- réseau personnalisé pour l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) pour le personnel enseignant élémentaire et secondaire en matière de l'utilisation du portail EAV et des ressources qui s'y retrouvent (en région).

Formation des directions :

- suivi des plans d'amélioration des écoles;
- monitoring pédagogique;
- analyse et interprétation des données;
- suivi et interventions des élèves à risque;
- accompagnement des nouvelles directions;
- réseau *Direction 21* en matière de gestion à l'ère numérique;
- formation sur le leadership et le coaching; et,
- formation *Réponse à l'intervention* (RAI).

Priorités pour 2019-2020

- le développement de la capacité de écoles (autoformation, autoévaluation, utilisation des ressources élaborées par les Services pédagogiques);
- la mise en œuvre du plan d'innovation pédagogique dans les écoles;
- la mise en œuvre de COPE dans toutes les écoles et l'utilisation des ressources d'autoformation;
- mise en place de la lecture interactive enrichie dans les écoles ciblées;
- utilisation des continuums du cadre d'efficacité pour les classes de maternelle et jardin (autoévaluation des équipes écoles);
- utilisation des continuums du cadre d'efficacité de la 1^{re} à la 12^e année (autoévaluation des équipes écoles);
- la planification de l'apprentissage et de l'enseignement;
- l'évaluation de l'apprentissage et de l'enseignement;
- le développement des habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT) et de la mentalité de croissance;
- le développement des compétences globales y compris la technologie;
- formations nivelées/différenciées (littératie et numératie); et,
- la continuation de la mise en œuvre de l'approche *Réponse à l'intervention* (RAI);
 - utilisation des données pour la différenciation pédagogique;
 - harmonisation des pratiques et des interventions pédagogiques;
 - identification des apprentissages essentiels.



Services aux élèves

Description

Le personnel des Services aux élèves traite les demandes de référence selon les besoins particuliers de chaque élève. Le volume des demandes est de l'ordre de 11% des effectifs du Conseil.

Entre autres, les études de cas permettent au personnel des écoles et des services aux élèves de mieux comprendre les problématiques observées, puis d'évaluer les besoins réels et les interventions à mettre en place. Le but des études de cas est d'accompagner les directions d'école, le personnel enseignant et d'appui, puis les parents pour mieux répondre aux besoins des élèves et d'assurer leur réussite. Lors des études de cas, le personnel impliqué cible les interventions appropriées afin d'assurer des services tant de la part du personnel du Conseil qu'au niveau communautaire.

Services fournis

- équipes de soutien pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à leur comportement, leur apprentissage ou leur santé mentale;
- équipes de soutien impliquant une consultante en autisme pour les élèves avec le trouble du spectre autistique (TSA);
- accompagnement et appui offert au niveau des écoles soit pour la rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI), des plans de transition, de la planification du personnel enseignant et de l'utilisation de la technologie d'aide en salle de classe;
- organisation, gestion et préparation de la documentation reliée au processus aux comités IPR (identification, placement et révision annuelle);
- formations au niveau de différents sujets reliés à l'enfance en difficulté (apprentissage, gestion du comportement, autisme, déficience intellectuelle, problème d'audition, TDAH);
- formations sur les normes du Plan d'enseignement individualisé (PEI) et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR);
- formations sur le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et le TSA;
- formations sur le trouble d'apprentissage, le déficit de l'attention et de l'hyperactivité, la douance et les problèmes d'audition;
- formations en Interventions non violentes en gestion de crise;
- formations et appui sur la compréhension des évaluations psychopédagogiques;
- formations sur les stratégies universelles d'enseignement au service des élèves en difficulté;
- services d'évaluation d'utilisation de la technologie d'aide;
- services d'évaluation et de traitement en orthophonie;
- services d'intervention et de thérapie en travail social;
- services d'évaluation psychopédagogique, académique et autres selon le besoin;
- coordination des achats, mises à l'essai, formations et transferts internes-externes reliés aux portables et iPads pour les élèves EED; et,
- coordination de l'achat d'équipement spécialisé (systèmes MF, aides physiques ou visuels, besoins sensoriels) pour les élèves EED.

6-5



Réalisations au cours de 2018-2019

Les membres des services aux élèves appuyés des organismes communautaires ont pu fournir les services suivants :

- équipes de soutien pouvant être composées d'une conseillère pédagogique en enfance en difficulté, d'une travailleuse sociale, d'un membre de l'équipe de psychologie, d'une orthophoniste, d'un spécialiste de la communauté, de la direction des services aux élèves ou leader en santé mentale, pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à leur comportement, leur apprentissage ou leur santé mentale;
- équipes de soutien impliquant une consultante en autisme pour les élèves ayant des troubles du spectre autistique ; et,
- formation sur les soins personnels et les méthodes d'hygiène.

De plus, les membres des services aux élèves se sont impliqués directement auprès des écoles en donnant de l'accompagnement et de l'appui au personnel directement dans les écoles dans les domaines suivants :

- rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI) et des plans de transition;
- planification des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves;
- rédaction des plans de sécurité;
- observations en salle de classe pour mieux cibler les défis et les pistes d'intervention;
- services d'évaluation de l'utilisation de la technologie d'aide;
- services de dépistage et d'évaluation par les orthophonistes et de traitement avec l'appui des aides-orthophonistes;
- services d'intervention au niveau des élèves présentant une déficience intellectuelle ou de la douance;
- services d'intervention et de thérapie en travail social; et,
- services d'évaluation psychopédagogique.

Les formations suivantes ont été offertes :

- formations au niveau de différents sujets reliés à l'enfance en difficulté (difficulté d'apprentissage, gestion du comportement, autisme, déficience intellectuelle);
- formations sur l'inclusion des élèves en difficulté en salle de classe et sur la différenciation pédagogique;
- formations sur les normes du Plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision et le plan de transition;
- formations sur les interventions non violentes en gestion de crise;
- formations et appui en orthophonie sur le développement normal du langage et de la parole, les stratégies pour encourager le développement de la conscience phonologique, du vocabulaire, de l'expression verbale et de la compréhension;
- formation sur la technologie d'aide auprès du personnel, des élèves et des parents;
- formations sur le programme ABLLS et AFLLS en autisme et déficience intellectuelle; et,
- formation sur les fonctions exécutives.

Des protocoles d'entente ont été élaborés avec des organismes communautaires de différentes régions pour mieux desservir les élèves et leurs familles soient au niveau des services de soins physiques, thérapeutiques ou en santé mentale.



Priorités 2019-2020

- mise en œuvre des programmes d'*Intervention soutenue en lecture pour les élèves de la 1^{re} année (ISLÉ 1)* et *Intervention soutenue en lecture pour les élèves de la 7^e et 8^e année (ISLÉ 7-8)*;
- accompagnement du personnel sur les défis reliés au spectre de l'autisme et du syndrome d'alcoolisation fœtale;
- accompagnement dans les écoles selon le profil des élèves en difficulté et les besoins observés par le personnel des écoles;
- formations sur les principes de base et la mise en œuvre du document Apprentissage pour tous;
- formations sur la gestion du comportement (TDAH);
- formations sur l'élaboration de plans de sécurité;
- formations sur les soins personnels et d'hygiène;
- formations sur les interventions physiques non violentes en état de crise;
- formations sur l'analyse comportementale appliquée;
- formation du développement des habiletés sociales et motrices par le jeu;
- formation ABLLS et AFLLS;
- formation sur les troubles d'audition centrale;
- formation sur la surdité et surdité partielle;
- formations sur les normes du plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR) et le plan de transition; et,
- formation sur la technologie d'aide auprès des enseignants ressources.



Services à la petite enfance

Description

Le personnel ressource en petite enfance voit à la mise en œuvre du *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario (2017)* du ministère de l'Éducation. En collaboration avec les services pédagogiques, la formation et l'accompagnement du personnel de la petite enfance sont assurés. Le lien avec les différents partenaires et bailleurs de fonds est également une priorité. Les garderies, les services de garde, les centres à l'enfance et à la famille *ON y Va*, les réseaux régionaux sont des partenaires essentiels à la réussite des projets de petite enfance au sein des écoles du Conseil.

Services fournis

- gestion de programmes avant et après l'école là où il n'a pas de service de garderie;
- gestion de deux centres à l'enfance et à la famille ON y Va dans deux écoles de Toronto;
- appui ponctuel aux écoles, centres ON y Va et aux garderies en matière de coaching et d'accompagnement;
- participation aux formations provinciales et régionales pour la petite enfance;
- coordination d'ententes entre les garderies et les municipalités;
- formation du personnel des garderies et des centres ON y Va opérant dans les écoles du Conseil;
- accompagnement des opérateurs de nouvelles garderies dans les écoles du Conseil;
- liaison entre les secteurs du Conseil et les garderies dans les écoles; et,
- participation aux réseaux régionaux en langue française, aux réseaux Meilleur départ et autres tables régionales et municipales de services à la petite enfance sur l'ensemble du territoire.

6-8

Réalisations au cours de 2018-2019

- réseautage des organismes offrant des services de gardes et garderie au sein du Conseil;
- coordination de l'ouverture d'une garderie et centre ON y Va à Bowmanville (sélection de fournisseurs, achats du matériel, coordination des ententes de service);
- collaboration avec la ville de Toronto pour l'ouverture et la gestion d'un programme avant et après l'école à l'école élémentaire Paul-Demers;
- collaboration avec la municipalité de Peel et l'organisme Bridgeway Health pour l'ouverture d'un nouveau programme à temps partiel On y Va à l'école élémentaire Horizon-Jeunesse;
- membre actif des regroupements *Meilleur départ* et *Early Years* dans chacune des municipalités du Conseil;
- rencontres avec chaque direction d'école et superviseur de garderie, dans toutes les écoles élémentaires du Conseil, pour faciliter la collaboration et la planification des transitions;
- continuation du programme *Bienvenue à la maternelle* dans toutes les écoles élémentaires (ateliers pour parents et enfants après l'inscription); et,
- formations sur l'apprentissage à l'extérieur et sur la communication orale pour le personnel des garderies.

Priorités pour 2019-2020



- ouverture de services de garde et de garderies au sein des écoles non desservies ou des nouvelles écoles du Conseil (4 nouveaux sites en septembre 2019);
- assurer la communication continue avec les garderies (formations et rencontres);
- collaborer avec le SIEP et les municipalités pour faciliter la construction de nouvelles places de garderies dans les écoles (Orangeville, Toronto, Niagara, Simcoe);
- ajout de formations pour les garderies selon les différents groupes d'âge; et,
- collaborer avec la municipalité d'Halton et l'AFÉSÉO pour l'ouverture du nouveau centre de leadership en petite enfance à l'école de Milton.



Animation culturelle

Description

Afin de favoriser la création d'un espace culturel francophone, la présence d'un personnel en animation culturelle est assurée dans chacune des écoles. Celui-ci propose et planifie, en collaboration avec le personnel de l'école et de la communauté, des activités qui permettront aux élèves de trouver leur place, de développer leur créativité et de se sentir interpellés en tant que citoyen éclairé et responsable de la construction de la société.

Services fournis

Le service d'animation culturelle collabore et appuie :

- les écoles à l'amélioration de la communication orale chez les élèves;
- les écoles à la réalisation de projets (logistique, préparation d'un groupe d'élève);
- le développement des compétences d'organisation d'activités par et pour les élèves (organisation, logistique, animation);
- le fonctionnement des conseils des élèves dans les écoles;
- les écoles à accueillir les spectacles de Réseau Ontario et autres invités;
- les élèves qui siègent au Comité de participation des élèves (CPÉ);
- le personnel enseignant à l'élaboration de projets et d'activités en lien au curriculum scolaire;
- les activités en salle de classe, lors d'interventions périscolaires et parascolaires selon les domaines d'expertise notamment montages photo et vidéo, improvisation, art, musique, danse, environnement, radio scolaire, journal;
- le développement et le partage des ressources en français;
- le personnel enseignant dans la mise en pratique des stratégies de leadership et pédagogie culturelle;
- les services pédagogiques à la création d'ateliers pour le PIPNPE en matière d'aménagement linguistique;
- les services pédagogiques et en EED à la planification d'ateliers;
- les accompagnatrices-écoles sécuritaires et tolérantes dans la création et la promotion d'activités et de ressources pour le conseil scolaire Viamonde (les Comités AGH, journées thèmes, bien-être, etc.) au sein des écoles;
- diverses initiatives ministérielles à titre de consultant;
- les partenaires et les organismes francophones à faire la mise en œuvre de projets et d'activités au sein des écoles;
- divers groupes (écoles, partenaires communautaires, ministère EDU PALC) dans la conception de matériel pouvant servir à l'animation de thèmes variés (danse, musique, arts, techno, etc.); et,
- les équipes-conseils à mettre en place des initiatives/projets en lien aux compétences globales.

6-10

Réalisations 2018-2019

- activités de développement du leadership chez les élèves :
 - *Forum des jeunes* du 23 au 25 octobre 2018 au YMCA Cedar Glen à Shomberg pour les Conseils des élèves des écoles secondaires (activités portant notamment sur les techniques d'animation, le leadership, le climat scolaire, l'engagement civique);
 - rencontres régionales du Comité participatif des élèves (CPÉ) à plusieurs reprises (automne, hiver



- et printemps) (en personne et virtuelle);
- appui aux élèves siégeant au CPÉ pour valider la planification d'initiatives variées et pour la mise en œuvre d'une initiative CSViamonde visant *l'accueil dans nos écoles*;
- formation *Safe Talk* à l'intention des élèves (60 élèves et 17 adultes);
- journées de leadership par regroupement d'écoles pour les élèves de 6^e année;
- journées de leadership pour les élèves de la 4^e à la 6^e année (janvier à mars 2019);
- planification et liens avec les Conseils des élèves (planification de la transition entre les membres des Conseils des élèves sortants et nouvellement élus, co-planification avec les écoles à la création et à la révision de la constitution des Conseils des élèves dans toutes nos écoles secondaires, accompagnement des deux élèves conseillers scolaires, planification des activités d'accueil pour les nouveaux élèves, travail avec les enseignants aviseurs; et,
- appui à l'enseignant aviseur pour la campagne électorale.
- 4^e Édition du Festival de musique *Monde le son !* pour les élèves de la 7^e à 12^e au mois de mai 2019;
- activités d'improvisation – *Ligue d'improvisation des élèves Viamonde (LIEV)*:
 - une série de tournois régionaux (février 2019); et,
 - un tournoi final de la LIEV du 20 au 22 mars 2019, 7^e-8^e et 9^e-12^e.
- activités DJ :
 - poursuite de la formation ViaDJ pour les élèves des écoles secondaires;
 - poursuite de la formation à l'intention du personnel enseignant;
 - poursuite de l'activité *En mode groove* (compétition DJ dans 4 écoles élémentaires en avril 2019; et,
 - participation des élèves DJ au Festival de musique *Monde le son*.
- promotion et valorisation d'activités régionales et provinciales :
 - participation au tournoi provincial d'improvisation *GAZOU D'OR* 7^e et 8^e et *l'AFO-LIE* pour les élèves de la 9^e à la 12^e année;
 - participation au *Parlement Jeunesse de l'Ontario*;
 - participation aux *Jeux franco-ontariens*;
 - participation à *Vision'Arts*;
 - activités de la *FESFO*;
 - délégation jeunesse à *l'ACELF*; et,
 - concours variés (p.ex., art oratoire Richelieu, ACELF, LOL).
- programme *Artistes en résidence* avec le Conseil des arts de l'Ontario -appui aux écoles secondaires Gabriel-Dumont, de Lamothe-Cadillac et Franco-Jeunesse;
- activités de liaison (projets régionaux) entre les écoles élémentaires et secondaires favorisant la fidélisation et le recrutement;
- activités alliances entre écoles favorisant l'établissement de liens significatifs pour les élèves et des situations d'apprentissage et de construction identitaire qui sont authentiques notamment les activités Franco-Fête; festival des arts, semaine bien-être, Ateliers sur l'estime de soi, Foot au Bout, Semaine de l'amitié, « Santé » vous bien, Radio scolaire, Via DJ, écoresponsable, Improvisation, Journée Vert Le Monde;
- en collaboration avec l'équipe des conseillers pédagogiques, mise en place d'un réseau d'arts (musique, arts visuels et arts dramatiques) pour les enseignants d'éducation artistique;
- appui aux initiatives en lien aux Écoles inclusives et tolérantes;
- appui aux initiatives en lien à l'éducation autochtone et PIPNPE;
- activités communautaires et citoyennes telles que les collectes de fonds et la sensibili-



- sation aux organismes communautaires liés à la santé mentale;
- travail avec les centres communautaires à promouvoir les spectacles et les programmes éducatifs (p.ex., Alliance Française de Toronto, Centre culturel de Hamilton, Centre culturel de Durham);
- mise en œuvre des projets et des initiatives proposés par les centres culturels, communautaires ou de santé (p.ex., consultation Radio Canada, Université francophone de l'Ontario);
- collaboration avec le service de communications et des écoles à la mise en œuvre des journées thématiques Viamonde;
- formation et concertation avec les six moniteurs de langue à l'élémentaire;
- promotion d'activités culturelles et en lien à la Vie saine:
 - participation à *Contact Ontariois* pour faire la sélection et la promotion des spectacles de *Réseau Ontario*;
 - co-planification de capsules pédagogiques et publicitaires;
 - appui projets *Exprime-toi*, *Patrimoine africain*, *Les Zinspirés Toronto*, *l'Alliance Française de Toronto*; et,
 - participation à Ligue de soccer 7^e et 8^e du CSViamonde et au Foot au Boot (juin 2019).

Priorités pour 2019-2020

- poursuite des réalisations 2018-2019 et des projets systémiques;
- participation aux communautés d'apprentissage professionnelles avec le personnel de certaines écoles secondaires pour y intégrer les éléments de la politique d'aménagement linguistique et les référents culturels;
- élargissement de la collaboration entre les conseillers pédagogiques et les membres de l'animation culturelle; et,
- planification avec les agentes et agents de liaison communautaire et avec les agents de communications pour mettre en valeur les projets d'envergure au Conseil.

6-12



Écoles à l'ère numérique

Description

Différents projets favorisant l'utilisation de la technologie au service de l'apprentissage permettent aux élèves de développer des compétences à utiliser des outils de travail et de communication à l'ère numérique afin de s'ouvrir sur le monde. Ils pourront ainsi occuper un espace en français pour se reconnaître, s'affirmer et grandir sur le plan des réalités ontarienne et mondiale et devenir des citoyens numériques compétents.

Réalisations au cours de 2018-2019

- dévoilement du profil de sortie de l'élève Viamonde;
- accompagnement et formations relatifs aux diverses technologies éducatives telles que l'Environnement d'apprentissage virtuel (EAV), Office 365, médias sociaux, le tableau blanc interactif, la robotique et appareils technologiques;
- appui personnalisé aux écoles pour l'utilisation du EAV (en région);
- appui aux écoles dans le cadre des projets d'accompagnement en littératie et numératie;
- programme Viamonde 21 (année 4) :
 - accompagnement de 19 écoles;
 - l'intégration des technologies en salle de classe;
 - poursuite de la mise en œuvre des modules *Identité citoyenneté numérique (ICN)* ;
 - partage d'expertise professionnelle entre le personnel enseignant;
 - enseignement des compétences d'employabilités/globales;
 - accompagnement des directions (en partenariat avec le CFORP);
 - deux rencontres de *Direction 21* (ouvertes à toutes les directions du Conseil); et,
 - foire d'innovation (*Foire IP 21*).
- participation à *l'Heure du code* dans la plupart des écoles;
- participation à Défi Génie Inventif (au conseil et à l'extérieur de la province);
- poursuite de l'appui aux écoles pour assurer la mise en œuvre AVAN;
- réseau STIAM –année 3 (4^e à la 6^e année et 7^e à la 12^e année); et,
- plan d'innovation pédagogique dans 4 écoles du Conseil.

Priorités pour 2019-2020

- mettre en œuvre le plan d'innovation pédagogique;
- développement d'un réseau de formation et de ressources pour l'enseignement de la programmation de la maternelle à la 12^e année; et,
- identifier des moyens pour mesurer l'impact de l'utilisation de la technologie sur le rendement des élèves.



Bien-être : Écoles sécuritaires et bienveillantes

Description

L'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, parents et membres du personnel. L'école doit être un endroit où l'on privilégie la responsabilité, le respect, le civisme, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire et inclusif. De plus, l'école a pour but de promouvoir un environnement scolaire et de travail inclusif, libre de toute forme de discrimination où l'ensemble des membres de la communauté scolaire, à savoir, les élèves, les membres du personnel, les parents, tuteurs ou tutrices et tout autre intervenant, se sentent respectés, appuyés et valorisés et soient traités avec dignité, respect et équité.

Les initiatives suivantes sont en réponse aux exigences du ministère de l'Éducation en ce qui a trait aux initiatives des écoles sécuritaires et à la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*.

Services fournis

- présentations portant sur la *Loi sur les Écoles sécuritaires et tolérantes* et les enjeux du climat scolaire;
- protocoles avec la police à travers le territoire du Conseil incluant le protocole communautaire en prévention de la violence et en évaluation du risque et de la menace;
- participation au Comité de travail-école sécuritaire et tolérant;
- collecte et analyse des données portant sur la sécurité dans les écoles;
- appui aux écoles dans la création et la mise en œuvre des plans de prévention et de sensibilisation à l'intimidation;
- appui à divers comités d'écoles (Alliance Gai-Hétéro, Équipe de la réussite, Comité anti-intimidation, et autres);
- création, partage et mise en œuvre de ressources en liens au curriculum;
- appui aux écoles et à leur communauté scolaire sous forme d'ateliers, de rencontres et de formation sur divers sujets touchant à l'équité et l'inclusion;
- réseautage avec des organismes et partenaires communautaires; et,
- plan de transition pour élèves trans ou non-binaires.

6-14

Élaboration de guides pour les écoles portant sur différents sujets tels que la création d'une alliance gais-hétéros, l'appui à un élève trans, les costumes respectueux et comment répondre aux évènements tragiques.

Réalisations au cours de 2018-2019

- initiatives visant l'amélioration d'un climat sain et sécuritaire à l'école par l'entremise d'un programme axé sur le renforcement du comportement positif des élèves dans plusieurs écoles du Conseil;
- participation et animation d'un atelier sur l'équité en éducation au colloque sur le climat scolaire positif;
- participation à la conférence nationale sur l'évaluation du risque et de la menace;
- participation au Réseau de Savoir en Équité de la région de Toronto;
- tenue de sessions régionales de travail avec les élèves et le personnel enseignant œuvrant au sein des Alliances LGBTQ;



- présentation de la démarche d'évaluation du risque et de la menace à toutes les directions d'école;
- accompagnement de plusieurs écoles dans la création, la rédaction et la mise en œuvre des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- préparation de matériel à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles lors de la Semaine de prévention et de sensibilisation à l'intimidation;
- planification et élaboration de ressources et de matériel à l'intention des écoles pour faciliter l'animation de journées pédagogiques sur les thèmes de l'intimidation et du climat scolaire;
- Élaboration et partage d'ateliers, dans certaines écoles, pour créer un climat scolaire inclusif;
- élaboration de matériel à l'intention du personnel des écoles dans le cadre de la Journée Viamonde Viarose;
- organisation d'un concours pour sensibiliser les élèves à l'intimidation à travers les arts (ARTmonie);
- participation au projet d'Enquête des praticiennes et des praticiens de la conscience critique (EPCC) du secrétariat à l'équité;
- révision, élaboration, administration et analyse du sondage sur le climat scolaire dans toutes les écoles du Conseil;
- présentation à toutes les écoles élémentaires de la ressource Enfants avertis; et,
- sensibilisation à la justice réparatrice pour les AE et les TES.

Priorités pour 2019-2020

- analyse de données sur les suspensions et incidents violents dans les écoles du Conseil;
- développement et expérimentation d'un outil informatique centralisé de gestion des comportements;
- développement d'un programme d'appui aux élèves qui font l'objet de suspension;
- maintien et appui des projets pour prévenir et contrer l'intimidation dans toutes les écoles du Conseil;
- mise à jour de l'initiative sur le comportement positif et la gestion du comportement positif dans les écoles du Conseil;
- appui et maintien des projets favorisant l'inclusion, l'équité et le respect des différences;
- poursuivre la mise en œuvre des alliances gais-hétéros; sensibilisation des directions et des directions adjointes par rapport au dossier LGBTQ dans les écoles qui n'ont pas d'Alliances en place;
- maintien des partenariats avec diverses agences et associations (Outshine, Canadian Centre for Gender and Sexual Diversity, Get Real, etc.);
- collaboration avec les équipes de santé mentale, travailleurs sociaux, de l'EED et des services pédagogiques sur le dossier du bien-être dans les écoles;
- présentation personnalisée aux écoles des résultats sur le sondage sur le climat scolaire dans le but d'orienter le plan anti-intimidation et le PAÉ; et,
- former tous les conseillers pédagogiques, accompagnateurs, travailleurs sociaux et intervenants en santé mentale dans le cadre du projet « Enquête des praticiennes et des praticiens de la conscience critique ».

6-15



Éducation autochtone

Description

Au Conseil scolaire Viamonde, l'ouverture sur le monde est une valeur qui est chère, tout comme le respect des différences. La diversité est une richesse pour le système scolaire et elle doit être cultivée. Le Conseil soutient l'apprentissage et la réussite des élèves autochtones et veut faire connaître la culture, l'histoire et la perspective des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans ses écoles et à travers tous les curriculums.

Réalisations au cours de 2018-2019

- trois cent cinquante-quatre (354) élèves sont auto-identifiés au sein du Conseil;
- formulaire d'auto-identification mis à la disposition des familles dans les écoles pour utilisation au besoin;
- appui à la planification des formations afin d'assurer l'intégration de la perspective autochtone et des stratégies efficaces et pertinentes;
- recensement des ressources disponibles dans toutes les écoles et achats au besoin;
- ressources mises à la disposition des intervenants (logement sur le EAV);
- coordination des visites de partenaires/aînés/artistes dans les écoles pour l'animation d'ateliers variées notamment arts, roue de médecine, danse/conte, traités, jardinage;
- collaboration avec nos différents partenaires communautaires;
- parcours École élémentaire Saint-Joseph en numératie avec le centre Chigamik (intégration de la tradition du perlage dans les mathématiques);
- continuation de l'enquête collaborative à l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau;
- parcours à l'École élémentaire Gabrielle-Roy sur l'intégration des enseignements sacrés dans le code de vie et les vignettes avec appui de partenaires autochtones;
- création d'un Wampum *Un Bol une cuillère* pour l'entrée du centre de formation;
- réseau de formation et d'accompagnement du personnel enseignant « *Je fais ma part* »;
- formation et appui aux comités éducation autochtone dans les écoles secondaires;
- intégration de la perspective autochtone dans les MHS – ateliers sur place;
- appui pour la planification de la Journée de reconnaissance de la culture du premier peuple dans les écoles – mois de juin : Mois de l'éducation autochtone;
- préparation et distribution de matériel pédagogique pour la Semaine de reconnaissance des traités dans toutes les écoles;
- rédaction d'un guide facilitant l'accueil des invités et le travail de collaboration avec les partenaires autochtones dans les écoles et le Conseil; et,
- production d'une vidéo pour souligner la reconnaissance des territoires et le dévoilement de la murale à l'École élémentaire Charles-Sauriol.

6-16

Priorités pour 2019-2020

- poursuivre la sensibilisation au niveau des écoles;
- création d'un bulletin mensuel pour sensibiliser et appuyer les directions d'école;
- rédaction d'un guide pédagogique pour les Cartes culturelles de BANAC (Études sociales et littératie);
- création d'un cahier pédagogique à l'intention du personnel enseignant (exploration d'un partenariat avec l'Université Laurentienne);
- intégration de la perspective autochtone de l'enseignement dans les formations;
- appui aux formations PIPNPE;
- intégration de l'approche culturelle de l'enseignement et la perspective autochtone dans



- les projets; et,
- formations et création des ressources pour le nouveau curriculum d'Éducation autochtone.



Éducation des adultes

Description

Le succès des apprenants adultes est essentiel à la vitalité des collectivités et de l'économie. Le Conseil scolaire Viamonde croit qu'il peut faire une différence à ce niveau en offrant un programme d'éducation aux adultes visant les groupes suivants et leurs besoins respectifs :

- les parents des élèves qui fréquentent les écoles Viamonde;
- les nouveaux arrivants qui veulent apprendre le français dans le contexte des langues officielles du Canada; et,
- les jeunes adultes qui doivent reprendre leurs études avant de pouvoir percer le marché du travail ou pour compléter leur diplôme d'études secondaires.

Services fournis

- cours de français langue seconde pour les parents des élèves du Conseil; et,
- cours de langue seconde (français) du Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI), pour les personnes récemment issues de l'immigration.

Réalisations pour 2018-2019

- participation aux rencontres et à la mise en œuvre de la Stratégie provinciale pour l'éducation des adultes (consultations, comité de mise en œuvre pour le Sud);
- participation aux activités d'automne de la CESBA – réseautage;
- offre de cours pour adultes au Collège français (3 sessions, 6 cours) à l'école secondaire Étienne-Brûlé (1 session, 1 cours);
- offre de deux (2) cours de français langue seconde pour parents aux écoles de la région de London; et,
- réalisation de plans de cours et d'autres documents pédagogiques pour encadrer les enseignants des programmes de français langue seconde au Conseil.

6-18

Priorités pour 2019-2020

- poursuivre la planification et le développement de structures propres à Viamonde pour l'offre de cours à crédit pour adultes (en attente du financement du MEO);
- continuer à développer des ressources internes pour les cours de langue seconde MACI en lien avec l'évaluation linguistique basée sur le portfolio (ELBP);
- maintien du partenariat avec les conseils scolaires limitrophes et les organismes communautaires;
- développement du réseautage et formation du personnel lié à l'éducation aux adultes par l'entremise de CESBA; et,
- continuer d'élargir l'offre de cours de français langue seconde pour parents, là où il y a une demande.



Éducation internationale

Description

Le programme Éducation internationale regroupe trois volets qui ont en commun d'augmenter la visibilité et le rayonnement du Conseil scolaire Viamonde.

1. *Relations internationales* : favorise le développement de programmes de coopération éducative entre partenaires de différents pays.
2. *Mondialiser l'expérience éducative des élèves de Viamonde – Perspective internationale* : permet l'ajout d'une perspective mondiale au curriculum offert dans nos écoles, visant notamment l'offre d'un certificat d'études internationales.
3. *Viamonde international (recrutement d'élèves internationaux)* : vise notre appropriation d'une part du marché croissant d'élèves internationaux qui veulent étudier au Canada.

Services fournis

- recrutement d'élèves internationaux;
- appui et accompagnement des élèves internationaux inscrits dans l'une des six écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde visées par le programme (placement, camps d'accueil, suivis réguliers et ponctuels);
- appui au personnel des écoles qui accueillent des élèves internationaux par l'entremise de formations diverses;
- appui aux familles qui ne sont pas canadiennes et qui désirent inscrire leurs enfants dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde;
- appui aux écoles offrant les programmes du Baccalauréat international;
- développement de partenariats pédagogiques avec certaines agences externes; et,
- mise en œuvre du programme menant au certificat d'études internationales : développement de matériel pédagogique, formation du personnel enseignant, appui dans les écoles.

Réalisations au cours de 2018-2019

- distribution de matériel promotionnel Viamonde international;
- participation à des foires de recrutement d'élèves internationaux : Vietnam, Espagne, Russie, Ukraine, Turquie, États-Unis, Italie, Angleterre;
- rencontres individuelles d'agences de recrutement : Vietnam, Espagne, Allemagne, Turquie;
- participation aux conférences de CAPSI et OASDI;
- formation auprès des directions et du personnel des écoles Gabriel-Dumont, Jeunes sans frontières, Gaétan-Gervais, Toronto-Ouest, Collège français et Etienne-Brulé, ciblé pour recevoir des élèves de l'éducation internationale;
- maintien des activités du réseau des écoles du Baccalauréat international;
- développement et mise en œuvre du programme d'excellence Perspective Internationale à l'école secondaire Roméo-Dallaire en collaboration avec les Services pédagogiques;
- préparation, accueil et accompagnement de la délégation de l'Académie de Rennes; et,
- renégociation d'une entente de collaboration entre l'Académie de Rennes et le Conseil scolaire Viamonde jusqu'en 2021.



Priorités pour 2019-2020

- poursuivre la mise en œuvre des structures de recrutement d'élèves internationaux à Viamonde – accueil et appui des élèves, écoles;
- produire des outils de promotions médiatiques (vidéos, contenus web) pour le programme des élèves internationaux;
- formation des équipes écoles à l'enseignement interculturel;
- consolidation des marchés de recrutement des élèves internationaux (présentation de Viamonde international dans des écoles, à des familles et à des élèves, formation des équipes de recrutement des agences etc.);
- leader de missions avec l'association ontarienne des conseils scolaires-international (OASDI/AOCSI) (Italie, Turquie);
- développement du marché de l'Afrique du Nord (région maghrébine) ;
- organisation d'une tournée de familiarisation des agents aux écoles du conseil scolaire Viamonde (ICEF Toronto - Avril 2020);
- poursuivre les activités du réseau des écoles du Baccalauréat international;
- favoriser le jumelage de classes et d'écoles Viamonde--Rennes en utilisant la technologie; accueil d'élèves de l'Académie de Vanes (relevant de Rennes); et,
- appui au maintien du programme Perspective international en collaboration avec les Services pédagogiques.



Environnement

Description

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir le leadership dans la protection de l'environnement en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système de sorte que le personnel, les parents, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

Réalisations 2018-2019

- 22 écoles sont en voie de certification ÉcoÉcoles (augmentation de 11 écoles);
- réduction de l'utilisation du papier – le matériel d'appui à l'intention des leaders scolaires et du personnel enseignant lors des formations et des projets d'accompagnement est affiché sur la plateforme EAV et sur Office 365;
- développement de matériel pour encourager des gestes écoresponsables lors des formations;
- création du comité Eco Centre;
- amélioration des pratiques écologiques existantes au Centre de formation : achat de papier conférence effaçable et cessation de l'utilisation du papier conférence; retrait des poubelles dans toutes les salles de formation et des bureaux, compost/recyclage dans la cuisine; mise en place de dîner sans déchets (achat d'assiettes, tasses et de coutellerie); cessation d'achat de pailles, de bâton à café en plastique, de cannettes de liqueur, de contenants de lait/crème et de beurre; entente avec traiteur pour lavage de vaisselle et repas végétarien une fois par semaine; audit des déchets prévu en juin pour mesurer l'impact des changements sur la production de déchets; ajout de bac de compostage dans les salles de toilettes pour le papier brun; et murale dans la cuisine avec meilleur affichage pour diriger les usagers à réduire les déchets;
- plusieurs écoles poursuivent la mise en place des programmes de reverdissement de la cour d'école; et,
- réseau environnemental pour les écoles élémentaires *Je fais ma part*.

Priorités pour 2019-2020

- augmenter le taux de participation des écoles au programme de certification ÉcoÉcoles;
- reprise du concours *Réduisons notre empreinte écologique* au Conseil;
- augmenter le taux de participation des membres du personnel et des élèves aux activités à caractère environnemental;
- explorer l'idée des bibliothèques scolaires numériques et du Centre de ressources professionnelles numériques; et,
- poursuite des rencontres du comité Eco Centre et mettre en pied un comité-conseil sur l'environnement pour réduire de notre empreinte écologique.



Programmes d'excellence dans les écoles secondaires

Description

Le Conseil vise une programmation d'excellence pour toutes les écoles secondaires dans le but d'améliorer le recrutement et la rétention des élèves. Les nouveaux programmes qui sont implantés permettent d'enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves du Conseil. Parmi la programmation, on notera l'apprentissage d'une troisième langue dès la 7^e année, l'ajout de programmes de majeure haute spécialisation, l'implantation du programme de placement avancé (*Advanced placement- AP*), ainsi que d'autres programmes d'excellence qui seront développés selon les besoins et le contexte de chacune des communautés scolaires.

Réalisations au cours de 2018-2019

- accompagnement dans les activités d'apprentissage par l'expérience tels que Foires de carrières, promotion des programmes d'excellence (Plein air, STIAM, Arts, etc.) et sorties éducatives;
- mise en œuvre d'un programme d'accompagnement en orientation pour la transition entre la 8^e et la 9^e année;
- mise en œuvre de 3 nouveaux programmes de la Majeure haute spécialisation (MHS) : 2 en TIC et 1 en Sport;
- formation/accompagnement pour les nouveaux responsables MHS en poste;
- rencontre annuelle du réseau MHS pour tous les enseignants responsables MHS et formation avec les responsables MHS et les conseillers en orientation- mise à jour des dossiers connexes à la MHS (nouveau cours COOP, mise à jour DR1, rappels MHS-Trillium et mise à jour des itinéraires MHS des écoles, apprentissage par l'expérience);
- soumission de 3 nouvelles demandes de programme MHS (2 en Santé et bien-être, 1 en Affaires) pour une mise en œuvre en septembre 2019);
- accompagnement des responsables MHS au 2^e semestre – suivi des dépenses budgétaires, rapport budgétaire, des composantes obligatoires de la majeure;
- formations/certifications MHS en TIC pour les élèves des écoles en partenariat avec le collège Boréal;
- formations/certifications MHS Arts et culture, perspective autochtone et métis;
- rencontre des coordonnateurs AP des 5 écoles – suivi interne de la mise en œuvre du programme AP, dont le portfolio AP par les coordonnateurs;
- formations AP sur demande, selon les besoins (Portfolio AP-Teams – Office 365 et nouveau personnel enseignant);
- formation pré-AP 7^e-8^e Programme Stratège (développement des compétences et des habiletés sociales travers les jeux de société (3 écoles pré-AP);
- appui au développement des programmes d'excellence des écoles secondaires (2^e année);
- formation du personnel enseignant COOP et des conseillères et conseillers en orientation scolaire portant sur le nouveau programme cadre COOP (mise en œuvre 1^{er} septembre 2018);
- nouvelles ententes COOP avec ville de Toronto; et,
- élargissement du programme de l'éducation coopérative en lien avec la perspective autochtone (Atelier de cuisine).

6-22



Priorités pour 2019-2020

- suivi et encadrement du programme pré-AP/AP dans les 5 écoles du Conseil pour la 12^e année;
- mise en œuvre des nouveaux programmes MHS approuvés;
- rencontres avec coordonnateurs de programmes d'excellence pour assurer sa mise en œuvre et développement d'un continuum pour le cadre d'efficacité; et,
- élargissement de nos partenariats communautaires dans les diverses régions du conseil par l'entremise de nos contrats officiels pour les placements COOP et l'apprentissage par l'expérience.



Santé mentale et bien-être

Description

Le Conseil scolaire Viamonde appuie la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances. L'équipe de santé mentale du conseil intervient directement auprès des écoles dans le développement, la diffusion et l'implantation de stratégies visant le bien-être et la santé mentale des élèves. Elle travaille de même avec les équipes de l'EED et des Services pédagogiques sur le dossier du bien-être.

En bâtissant la capacité du personnel des écoles par le biais de formation, d'accompagnement et d'appui et en agissant à titre de liaison entre les écoles et les agences communautaires par la création et le maintien de partenariats, l'équipe favorise la mise en place des conditions organisationnelles propices à un milieu de bien-être et permet de soutenir les élèves à réaliser leur plein potentiel et à vivre du succès. Les élèves qui se développent bien, ont un sentiment d'appartenance à l'école et possèdent des compétences leur permettant de relever des défis scolaires, sociaux et émotionnels, ce qui s'aligne avec la vision et la mission du conseil en matière de bien-être.

Services fournis

- diffusion du guide sur le suicide à travers le conseil et formation et accompagnement auprès des écoles dans le domaine de la prévention, de l'intervention et de la postvention en lien avec le suicide (ASSIST / Safe Talk);
- participation au comité de bien-être des élèves et du personnel;
- **évaluation** continue des meilleures pratiques en santé mentale en milieu scolaire;
- représentation aux tables de concertation et comités régionaux en lien avec la santé mentale;
- appui et soutien pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à la santé mentale et dans les cas exceptionnels (deuil, suicide, VTRA);
- formation et accompagnement auprès des écoles dans le domaine de la santé mentale (résilience du personnel et des élèves - RIRO, la santé mentale en salle de classe, stress vicariant et fatigue de compassion, les premiers soins en santé mentale);
- planification d'activités et soutien aux écoles (Ex: Semaine de la santé mentale, ateliers au personnel en lien avec des problématiques identifiées en santé mentale);
- ateliers et groupes ciblés pour les élèves en lien avec des problématiques de santé mentale identifiées, et ce, en collaboration avec l'équipe de service social;
- appui et formation aux parents et à la communauté par le biais d'ateliers et de formations en santé mentale; et,
- repérage de ressources communautaires et réseautage avec des partenaires communautaires.

6-24

Réalisations pour 2018-2019

- embauche de deux travailleurs en santé mentale et offre de services directs aux écoles par ces travailleurs en fonction des exigences énoncées par le ministère en lien avec ces postes, tout en tenant compte des priorités identifiées par écoles desservies;
- organisation et prestation de services et d'appui aux écoles liés aux besoins identifiés en matière de bien-être et santé mentale;
- arrimage et collaboration étroite avec l'équipe de travail social et l'équipe des écoles sécuritaires et bienveillantes du Conseil dans la mise en œuvre de stratégies appuyant



- le climat scolaire et le bien-être des élèves;
- collaboration avec le Service des ressources humaines au niveau des messages diffusés en lien avec le bien-être des élèves et du personnel;
- collaboration avec l'équipe d'animation culturelle afin de faire entendre la voix des élèves en lien avec la santé mentale (présentation aux élèves CPÉ, formation SafeTALK auprès des élèves);
- formation ASSIST et SafeTALK au personnel et mise en œuvre de stratégies misant sur la prévention, l'intervention et la postvention en situation de suicide;
- formation RIRO - soutenir la résilience des jeunes enfants et des adultes qui interviennent auprès d'eux;
- appui à l'équipe de travail social du Conseil au niveau de suivis ponctuels auprès d'élèves en besoin;

- création d'outils et de ressources pour le personnel des écoles, les élèves et les parents dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie;
- formations spécifiques sur la gestion de l'anxiété, l'estime de soi, la motivation scolaire, l'automutilation et la santé mentale en salle de classe en fonction des besoins des écoles;
- préparation de matériel à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles lors de la Semaine de la santé mentale;

- appui aux initiatives du Conseil dans le cadre de la Semaine nationale de la santé mentale; et,
- participation à la tournée régionale de l'équipe bien-être (Écoles sécuritaires et bienveillantes, Travail social, Santé mentale) à l'échelle du Conseil en mars et avril.

6-25

Priorités pour 2019-2020

- prestation de services et d'appui aux écoles liés aux besoins identifiés en matière de bien-être et santé mentale par l'équipe de travailleurs en santé mentale;
- maintien de la prestation des services offerts par les équipes de Santé mentale, de travail social, des Services aux élèves, des Services pédagogiques et des Écoles sécuritaires et bienveillantes afin d'assurer une meilleure coordination et une prestation soutenue des services de santé mentale et de bien-être offerts à la communauté scolaire;
- collaboration avec le Service des ressources humaines au niveau des messages diffusés en lien avec le bien-être des élèves et du personnel;
- formations sur les plans de sécurité en situation de risque de suicide, fuites, ou crises (ASSIST/Safe Talk) et liées au *Guide sur le suicide – prévention, intervention et postvention*;
- formations visant à bâtir la capacité du personnel en lien avec la santé mentale (Mental Health First AID, RIRO, Stress vicariant et fatigue de compassion);
- maintien des initiatives liées à la gestion de l'anxiété et autres problématiques en santé mentale;
- développement d'initiatives et de matériel d'appui au niveau des dépendances et de la toxicomanie;
- développement de pratiques et de systèmes de soutien au comportement positif dans certaines écoles;
- création d'outils et de ressources faisant la promotion du développement de la santé mentale à l'intention de la communauté scolaire;
- maintien de l'initiative visant à inclure la voix des élèves par l'entremise de l'implication auprès des élèves CPÉ;



- développement d'initiatives visant à inclure la voix des parents et de la communauté;
- révision et présentation du Guide sur le suicide – prévention, intervention et postvention;
- appui aux interventions touchant l'évaluation du risque et de la menace dans les écoles; et,
- développement et renouvellement d'ententes collaboratives avec les partenaires communautaires.



Stratégie du développement du leadership

Description

Le Service mise sur le renforcement des pratiques en leadership et sur le développement des capacités des leaders. La stratégie du développement du leadership vise :

- le recrutement et la sélection de leaders par une planification de la relève ordonnée et innovatrice;
- le développement des capacités des leaders grâce au mentorat, à l'évaluation du rendement et aux occasions d'apprentissage différencié qui répondent aux besoins des leaders dans divers contextes et à différentes étapes de leur carrière; et,
- le soutien offert aux leaders pour faciliter l'accès à l'information et l'établissement d'un alignement entre les différentes initiatives du Conseil et du ministère de l'Éducation.

Réalisations 2018-2019

- rencontres des directions d'écoles et des directions adjointes en présentiel et webinaire (leadership, responsabilité professionnelle de la direction, coaching, RAI et PAÉ);
- rencontres avec les équipes de la réussite au sein des écoles;
- accompagnement des surintendances auprès des écoles;
- appui des directions des différents services pour les projets dans les écoles (par exemple enfance en difficulté, écoles sécuritaires et bienveillantes, éducation internationale, animation culturelle et construction identitaire, services pédagogiques et santé mentale);
- activités de formation en leadership à l'intention des directions d'écoles avec un expert-conseil;
- un réseau d'accompagnement avec un expert-conseil est offert à un groupe ciblé de directions afin de travailler davantage le pilotage du changement;
- visites d'appui du Cadre d'efficacité des écoles (5 diagnostiques et 2 finales);
- accompagnement, visites d'appui (en fonction des besoins) par les surintendances et les directions de services;
- appui aux directions concernant le processus de suivi des plans amélioration des écoles;
- continuité du programme de mentorat à l'intention des directions d'écoles et des directions adjointes nouvellement nommées;
- évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes;
- matériel disponible pour les directions pour le monitoring des pratiques pédagogiques utilisées dans les visites du cadre d'efficacité;
- formations personnalisées EnCompass sur demande;
- formations Direction 21 pour le développement des compétences du 21^e siècle;
- participation à la foire d'innovation pédagogique du conseil;
- participation à la conférence Connect; et,
- formation pour la mise en œuvre de la RAI.

6-27

Priorités pour 2019-2020

- mise en place du continuum des pratiques pédagogique pour l'autoévaluation des équipes-écoles;
- rencontre du Comité de gestion;
- assurer la diffusion et l'utilisation du matériel disponible pour les directions pour le monitoring des pratiques pédagogiques (visite du cadre et matériel sur le EAV);
- capsules de formations; et,
- poursuite du programme de mentorat des leaders scolaires.



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 7

Autres services



Approvisionnement

Description

Le service des achats est fourni conjointement avec le service des finances et le Centre d'excellence en approvisionnement FRANCOachat. Le CEA FRANCOachat est responsable d'effectuer et de surveiller les achats de biens et de services et de coordonner les processus d'approvisionnement des achats de plus grandes valeurs ou complexité. FRANCOachat s'assure que les biens et les services achetés sont de qualité supérieure, aux meilleurs prix et répondent aux besoins du Conseil tout en assurant la conformité aux directives en matière d'approvisionnement, ainsi que les engagements commerciaux internationaux. Le personnel au sein du service des finances agit à titre de liaison entre le CEA FRANCOachat et le personnel du Conseil et est responsable des achats pour les écoles.

Services fournis

- appui au personnel des écoles et des services;
- élaboration de procédures et de documents d'achats;
- expertise en matière d'approvisionnement pour les écoles et services;
- établissement de bonnes pratiques d'approvisionnement;
- gestion des processus d'appel d'offres;
- formation du personnel; et,
- achat d'équipement et de matériel pour les nouvelles écoles.

Réalisations au cours de 2018-2019

- gestion de plus que 75 processus d'approvisionnement;
- achats de meubles et équipements pour l'ouverture des nouvelles écoles;
- mise en place d'un processus d'achat en ligne pour les fournitures de bureau; et,
- développement de nouveaux gabarits d'approvisionnement pour les services de constructions.

Priorités pour 2019-2020

- poursuite de l'excellence dans la gestion des processus d'approvisionnement;
- mise en œuvre des outils et documents en support aux processus d'approvisionnement relié aux projets de construction;
- mise en œuvre de documents standards de spécifications;
- améliorer l'efficacité des comités d'évaluation;
- mise en place de procédures et documentation pour la bonne gestion de performance des contrats ;
- mise à jour des outils de communication du CEA FRANCOachat;
- achats de meubles et d'équipements pour l'ouverture des nouvelles écoles; et,
- revue de la politique et directives administratives sur l'approvisionnement.



Finances

Description

L'équipe du Service des finances est responsable de la budgétisation, de la comptabilité, de la vérification interne, de la gestion financière des fonds d'école, des rapports ministériels, de la trésorerie et du monitoring de tous les budgets du Conseil.

Services fournis

- lien entre le budget et le plan stratégique;
- monitoring des dépenses des services, des écoles et des projets spéciaux;
- assurer la redevabilité pour la gestion de budget;
- préparation des différents rapports statutaires pour le Ministère;
- préparation des demandes de financement auprès du Ministère;
- préparation des rapports trimestriels, des états financiers de sept mois et des états financiers annuels;
- préparation des rapports pour tous les projets spéciaux;
- conciliations bancaires et conciliations de comptes;
- paiements des factures et gestion des comptes recevables; et,
- gestion de la trésorerie.

Réalisations au cours de 2018-2019

- mise en place d'un système de commande en ligne de fournitures de bureau;
- suivi post-implantation du système de réclamations de dépenses et du logiciel de gestion d'ententes;
- formation du personnel des écoles et des bureaux;
- vérification interne des fonds d'école de 10 écoles;
- remise de 106 rapports au Ministère, dont 5 statutaires et 94 pour les projets ponctuels;
- participation au développement et aux tests du système de gestion financière des projets SAP;
- appui à la mise en œuvre du programme d'éducation internationale et d'éducation aux adultes; et,
- développement de procédures reliées aux prévisions financières et rapports financiers.

7-2

Priorités pour 2019-2020

- vérification des livres de 10 écoles;
- appui continu aux écoles et aux différents services;
- développement et mise en œuvre d'outil d'analyse financière;
- amélioration continue de l'efficacité; et,
- améliorer le processus de fermeture mensuel des livres.



Gestion des registres, de l'information et de la protection de la vie privée

Description

Le bureau de la direction est responsable de s'assurer d'avoir un programme de gestion des registres et des archives adéquat et que la période de rétention des registres est respectée et respecte les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Services fournis

- élaboration de politiques, de directives et de procédures;
- appui et formation auprès du personnel sur les exigences de la Loi;
- mise à jour du programme de gestion des registres et de la période de conservation des registres;
- destruction des registres dont la période de conservation est échue;
- diffusion des changements dans le système;
- appui et formation sur le système de gestion des registres;
- révision des formulaires et tenue à jour d'un registre;
- recueil et archivage des dossiers scolaires de l'Ontario (DSO) des élèves;
- production des relevés de notes des élèves et des diplômes d'études secondaires sur demande; et,
- appui auprès des cadres et des directions d'école afin de se conformer aux exigences de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée.

Réalisations au cours de 2018-2019

- répondu aux demandes d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée; et,
- présentation sur la gestion des documents auprès de membres du personnel.

Priorités pour 2019-2020

- mettre à jour les politiques de gestion de l'information à la lumière de l'utilisation de la technologie de stockage en nuage; et,
- étude d'un logiciel de gestion électronique des documents.



Gestion des risques

Description

Le bureau de la surintendance des affaires est responsable de la gestion du dossier d'assurances et du dossier de vérification qui fournissent un aperçu sur des risques potentiels et offre des recommandations sur la réduction des risques.

Services fournis

- appui aux écoles et aux services pour toutes questions relatives aux assurances;
- formation du personnel sur la réduction des risques;
- expertise en matière de gestion des risques;
- avis au courtier d'assurance de tous changements aux édifices;
- gestion du dossier d'accident des élèves;
- mettre à la disposition des parents, une assurance accident pour élèves;
- identification des risques dans tous les secteurs; et,
- coordination des vérifications internes dans tous les secteurs.

Réalisations au cours de 2018-2019

- développement de l'ébauche d'une Charte pour le Comité de vérification;
- coordination des vérifications internes; et,
- effectuer les suivis découlant des vérifications internes.

Priorités pour 2019-2020

- approbation et mise en œuvre de la Charte du Comité de vérification;
- revue de certaines procédures et pratiques dans les écoles afin de minimiser les risques pour le Conseil;
- coordination des vérifications internes prévues pour l'année 2019-2020; et,
- suivis après les vérifications afin de s'assurer que les procédures respectent les attentes.



Informatique

Description

L'équipe des Services informatiques fournit une orientation stratégique et le soutien informatique et offre des solutions technologiques afin d'appuyer l'apprentissage des élèves et d'appuyer le personnel dans l'accomplissement de leurs tâches. Les Services informatiques sont aussi responsables du développement de stratégies pour appuyer les objectifs pédagogiques et s'assurent que le Conseil demeure à la fine pointe de la technologie.

Services fournis

- appui technologique aux écoles et aux services;
- gestion de la base de données des élèves Trillium et SISON;
- développement de logiciel pour divers besoins du Conseil;
- intégration des diverses technologies en salles de classe;
- conseils sur l'utilisation efficace et sécuritaire des technologies;
- établissement des normes d'achats d'équipement informatique;
- soutien Trillium à deux conseils scolaires; et,
- la sécurité et le bon fonctionnement du réseau et des serveurs.

Réalisations au cours de 2018-2019

- remplacement des systèmes de téléphone de plusieurs écoles avec la téléphonie IP;
- formation continue des secrétaires pour Trillium et les soumissions SISON;
- partenaire et membre du comité organisationnel de la conférence nationale CONNECT;
- mise à jour de Regard;
- déploiement de plus d'une centaine de photocopieurs Xerox;
- mise à jour des serveurs des écoles;
- projet avec le CFORP pour améliorer l'authentification des utilisateurs aux divers produits;
- mise en œuvre du portail sécuritaire Azure;
- rehaussement du réseau central à 10Go;
- mise en œuvre du logiciel-écoles sécuritaire avec les ressources humaines;
- répondu au sondage de la vérificatrice générale de l'Ontario–Audit de l'optimisation des ressources pour 2017-2018 relativement aux systèmes de technologie de l'information (TI) des conseils scolaires;
- câblage de réseau pour accommoder plus de 450 points accès sans fil;
- mise en œuvre du gateway PowerBI;
- mise à jour de l'environnement VM (au-delà de 130 serveurs);
- remplacement de certains commutateurs dans les écoles;
- rehaussement de la sécurité du réseau;
- mise en œuvre du formulaire hors zone;
- mise en œuvre des recommandations suite au rapport de vérification interne;
- formation d'hameçonnage à Direction21;
- informatisation de plusieurs formulaires;
- développement d'un entrepôt de données organisationnel;
- élaboration de plusieurs procédures pour le service; et,
- soutien quotidien d'équipements informatiques (plus de 18,000 unités) 8200 postes de travail, 351 téléphones cellulaires, 300 Raspberry Pi, 600 imprimantes/photocopieurs, 2811 iPad et plus de 700 tableaux interactifs).



Priorités pour 2019-2020

- appui continu aux secteurs et aux services pour l'informatisation des formulaires;
- poursuivre le développement du processus de plan d'organisation des écoles en collaboration avec le service des ressources humaines;
- mettre en place le réseau SDWAN pour les écoles secondaires;
- remplacement de plus de 220 portables d'enseignants;
- poursuivre le développement d'un plan stratégique en informatique;
- poursuivre avec le remplacement des systèmes de téléphone de plusieurs écoles avec la téléphonie IP;
- exploration continue des nouvelles technologies;
- documentation des procédures du service;
- poursuivre la migration des lecteurs réseau internes vers Microsoft OneDrive;
- poursuivre le remplacement des commutateurs dans les écoles; et,
- poursuivre le déploiement accès sans fil dans les écoles pour augmenter la capacité.



Juridique

Description

Le bureau de la surintendance des affaires est responsable de la revue et de l'élaboration de toutes les ententes ou de tous les contrats qui engagent le Conseil. De plus, le Service s'occupe de réviser toutes les offres pour l'approvisionnement des écoles et l'achat ou la vente de propriétés et/ou d'édifices. Enfin, le bureau de la surintendance rédige tous les baux pour les locations d'édifices ou d'écoles, les accords de services pour les garderies et les ententes pour l'utilisation des terrains et les camps d'été.

Services fournis

- appui aux gestionnaires pour tous les dossiers légaux;
- expertise en matière de gestion des contrats; et,
- gestion des documents légaux pour les propriétés.

Réalisations au cours de 2018-2019

- 4 offres d'achats de terrain ont été débutées ou conclues;
- 1 bail pour la location d'une école a été conclu;
- révision de nombreuses ententes de partenariat avec d'autres organismes;
- révision des contrats d'approvisionnement; et,
- préparation de nombreuses ententes d'utilisation de terrain et d'utilisation de locaux.

Priorités pour 2019-2020

- conclusion d'offres d'achat pour l'acquisition d'édifices et de terrains;
- revue des coûts de services juridiques afin de recommander des façons de faire qui pourraient apporter des économies; et,
- mise à jour de certains gabarits d'entente.

7-7



Transport

Description

Le transport scolaire est fourni par trois consortiums, soit Francobus, le Service de transport de Wellington/Dufferin et le Service de transport des élèves de Greater-Essex.

Les consortiums doivent s'assurer que le service de transport est sécuritaire et efficace pour les élèves qui fréquentent les écoles du Conseil scolaire Viamonde. Le service de transport est fourni par les consortiums pour les élèves qui sont admissibles selon les politiques et procédures.

L'administration siège au conseil d'administration de chaque consortium de transport.

Services fournis

- transport d'élèves pour se rendre à, et pour retourner de, l'école;
- transport spécial pour les élèves avec des besoins spéciaux;
- coordination de l'émission de billets de transport en commun public;
- gestion des contrats de fournisseurs; et,
- vérifications des fournisseurs.

Réalisations au cours de 2018-2019

- analyse des heures de cloches pour les nouvelles écoles;
- conclusion du processus d'appel d'offres pour l'accord de contrats dans les régions de Bruce-Grey, York et Toronto; et,
- négociation du renouvellement des contrats dans les régions de Dufferin-Peel, Niagara et Essex.

Priorités pour 2019-2020

- analyse des heures de cloches pour assurer l'efficacité du service;
- amélioration des circuits; et,
- lancement d'appel d'offres et processus de renouvellement pour les régions dont les contrats sont à échéance.

7-8



Communication

Description

L'équipe du Secteur des communications veille à planifier, organiser et diriger les activités de marketing et de communications du Conseil.

Services fournis

- communications externes et internes;
- relations de presse;
- relations publiques et protocole;
- gestion des sites web et des plateformes de médias sociaux;
- gestion d'évènements spéciaux; et,
- publicité et promotion du Conseil.

Réalisations au cours de 2018-2019

- augmentation des effectifs de 5,1% au 31 octobre 2019;
- 4^e année de la campagne publicitaire Tout est possible à trois volets :
 - recrutement des élèves;
 - rétention des élèves; et,
 - recrutement du personnel.
- 3^e année de l'initiative Viens vivre ta passion pour favoriser la fidélisation des élèves au secondaire. L'initiative vient mousser les programmes d'excellence;
- création et gestion d'outils de communications;
- participer au travail qui a mené à l'adoption d'une mission pour le Conseil et la refonte de la vision;
- appui aux écoles et aux services dans la production d'outils communautaire et de la promotion des activités locales et régionales;
- rédaction de communiqués de presse (1 à 2 par semaine) pour faire la promotion des activités scolaires;
- inauguration des écoles élémentaires Paul-Demers de Toronto et Viola-Léger de Bowmanville;
- planification de l'ouverture de 3 écoles et du déménagement de 2 autres (en collaboration avec les secteurs de l'Éducation et du SIEP):
 - processus de consultation publique sur la refonte des zones de fréquentation scolaire en vue de l'ouverture des écoles élémentaires de Milton, East-Gwillimbury et secondaire de Waterloo;
 - processus visant à choisir les noms des écoles élémentaires de Milton, East-Gwillimbury et secondaire de Waterloo ainsi que de renommer les écoles Champlain et Confédération de Welland ;
- planification et collaboration aux journées « Esprit Viamonde » : On vous dit merci!, Viamonde Viarose et Vert le monde;
- alimentation du site web et plateformes de médias sociaux;
- appui aux écoles pour l'alimentation de leur site web et plateformes de médias sociaux;
- publication de 4 éditions de Viamonde, notre monde; et,
- représentation du Conseil lors d'activités publiques et communautaires.



Priorités pour 2019-2020

- mener des campagnes de recrutement et fidélisation des élèves (objectif de 3,5% d'augmentation);
 - poursuivre le développement des nouveaux outils liés aux campagnes Tout est possible et Viens vivre ta passion;
 - accentuer la présence du Conseil et des écoles sur les médias sociaux et l'internet;
- publication de 3 éditions de Viamonde, notre monde;
- inauguration des écoles élémentaires Dyane-Adam (Milton), Chantal-Benoit (East-Gwillimbury), Académie de la Moraine, école secondaire David-Saint-Jacques (Waterloo) et l'école Franco-Niagara (nouvel édifice des écoles Champlain et Confédération); et,
- planification et collaboration aux journées « Esprit Viamonde » : On vous dit merci!, Viamonde Viarose et Vert le monde.



Liaison communautaire

Description

Le personnel assure la visibilité du Conseil sur tout le territoire et noue des partenariats avec les groupes communautaires francophones afin d'offrir plus de services aux écoles.

Services fournis

- recherche et élaboration de partenariats entre la communauté, les écoles et le Conseil;
- représentation du Conseil aux tables de concertation régionale francophone;
- représentation du Conseil aux comités - programmes PIDEF et LIPP dédiés à l'accueil des nouveaux arrivants au Canada;
- représentation du Conseil au Comité de la Police de Toronto;
- appui aux collègues pour assurer une présence du Conseil aux comités régionaux touchant l'enfance ou le bien-être des élèves; et,
- promotion dans les communautés lors de foires communautaires et autres activités dans la communauté.

Réalisations au cours de 2018-2019

- participer à la planification de levées du drapeau franco-ontarien et de tintamarres dans les rues d'autant des municipalités et aux écoles;
- gérer 90 ententes entre la communauté et le Conseil scolaire Viamonde;
 - ratifier de nouveaux partenariats; et,
 - renouveler des ententes existantes;
- siéger à 88 comités, tables de concertation régionale francophone, associations, et regroupements :
 - planifier des activités entourant la semaine de l'immigration francophone, le mois de l'histoire des noirs, etc.; et,
 - planifier des activités pour favoriser le rayonnement de la francophonie
 - 25 septembre, franco-fête, la semaine de la francophonie, foires régionales francophones, etc.;
- participer à la foire de l'Immigration francophone canadienne de Montréal;
- faciliter la mise en œuvre du programme « Eye See I Learn »;
- promotion de la location des espaces scolaires; et,
- appui aux écoles pour leurs projets communautaires.

7-11

Priorités pour 2019-2020

- renouveler 90% des ententes existantes;
- maintenir notre participation à toutes les tables de concertation régionale francophone;
- appuyer les services du Conseil afin de s'assurer du rayonnement de Viamonde auprès de la communauté;
- renouveler les ententes de prestation des programmes PIDEF dans nos écoles;
- travailler en partenariat avec la communauté afin d'ajouter les programmes PIDEF dans les écoles des régions de Waterloo, York et Simcoe;
- maintenir le nombre de regroupements communautaires et sociaux auxquels les agents de liaison participent;
- accroître la notoriété du Conseil par une présence accrue sur le territoire; et,
- augmenter la présence communautaire dans les écoles Viamonde après les heures de classe.



Dotation

Description

L'équipe de dotation du Secteur des ressources humaines gère l'ensemble des activités reliées au recrutement, la sélection et la dotation de tous les groupes d'employés. Elle s'assure que ces activités doivent en tout temps se conformer aux politiques et directives du Conseil ainsi qu'aux conventions collectives applicables.

Services fournis

- recrutement et sélection de candidats internes et externes incluant les foires d'emploi dans les universités et collèges et les événements de visibilité et recrutement (Speed mentoring offert par Accès Emploi);
- coordination des placements des stagiaires en enseignement;
- gestion du dossier de stagiaires via le programme de formation parrainage pour les postes d'aides-enseignants et éducateurs de la petite enfance;
- coordination des processus de dotation et des séances de placement annuel;
- rôle-conseil auprès des superviseurs avec les processus de recrutement;
- permis de travail, plans de formation, demandes de permission intérimaire et d'approbation temporaire;
- maintien de listes d'ancienneté des groupes syndiqués; et,
- confirmations d'emploi, attestation d'expérience et placement salarial des membres du personnel.

Réalisations au cours de 2018-2019

- mise en place d'une stratégie de recrutement;
- création de nouveaux formulaires d'entrevue;
- participation à 12 foires d'emploi, dont deux en Europe;
- mise à jour du logiciel de gestion de l'assiduité;
- informatisation de la gestion des listes d'ancienneté pour tous les groupes syndiqués;
- mise en place d'un formulaire de dotation informatisé;
- mise en place d'un comité de révision des outils de recrutement et de sélection; et,
- révision des postes d'agents de dotation afin de répondre mieux aux besoins des clients.

Priorités pour 2019-2020

- participation à 12 foires d'emploi et en faire l'analyse d'impact;
- révision du processus de coordination des foires;
- implémentation d'un logiciel de gestion des organisations scolaires;
- implémentation d'une nouvelle version de l'outil pour la gestion de l'assiduité;
- révision des processus de dotation pour tous les groupes de personnels;
- implémentation du logiciel de recrutement et faire la formation aux utilisateurs;
- créer un tableau de bord pour le recrutement;
- informatiser des formulaires RH via Agilepoint avec le service informatique;
- analyser et faire des propositions sur les processus de placement annuel;
- effectuer une analyse de viabilité du logiciel de gestion des appels; et,
- analyser les logiciels d'évaluation de la performance.

7-12



Relations de travail

Description

Le volet relations de travail du Secteur des ressources humaines s'acquitte des fonctions de gestion de griefs, de négociation de conventions collectives, des enquêtes en matière disciplinaire et du droit du travail. Il offre aussi un service d'appui et de consultation auprès des superviseurs au niveau de la gestion de leur personnel afin d'assurer une approche équitable et juste dans le respect des politiques, des lois et des conventions collectives, le cas échéant.

Services fournis

- interprétation des conventions collectives, des politiques et des lois qui s'appliquent aux membres du personnel du Conseil;
- gestion de griefs et de plaintes;
- enquêtes et mesures disciplinaires;
- gestion de dossiers de harcèlement et de discrimination;
- appui au niveau des évaluations de rendement du personnel;
- négociations de conventions collectives; et,
- vérifications des antécédents criminels.

Réalisations au cours de 2018-2019

- mise en place d'un outil centralisé pour la gestion des dossiers de relations de travail et de gestion de l'assiduité;
- implantation d'une prestation de service participative;
- apporter un soutien au SIEP pour la mise en œuvre des recommandations suite au sondage sur la santé et sécurité au travail;
- formation mensuelle aux directions d'école et de services sur les mesures disciplinaires, les relations de travail et la violence au travail;
- développement d'une planification stratégique à court, moyen et long terme afin d'assurer que le département des relations de travail est un centre de service axé sur les besoins des clients;
- développer et partager les capsules d'information en lien avec la santé et le bien-être avec le personnel et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur la santé mentale en collaboration avec l'équipe des écoles saines et sécuritaires;
- développer un guide d'interprétation des conventions collectives ainsi que des tableaux comparatifs;
- implanter et suivre les résultats de la politique et directive administrative sur le programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité;
- réviser les conventions collectives locales et déterminer une liste des éléments à négocier pour 2019-2020; et,
- débiter la mise en œuvre des recommandations découlant de la revue organisationnelle du Secteur des RH.

Priorités pour 2019-2020

- envoyer le sondage de satisfaction aux membres du personnel;
- continuer la mise en œuvre des recommandations découlant de la revue organisationnelle du Secteur;
- réviser les résultats du programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité et faire des recommandations d'améliorations au comité exécutif;



- continuer à développer un programme de santé mentale pour les membres du personnel; et,
- renouvellement des conventions collectives.



Rémunération

Description

L'équipe du Service de la paie est responsable d'administrer les informations qui touchent la rémunération des membres incluant la mise à jour de données personnelles des membres du personnel ainsi que leur affectation et statut, la préparation de la rémunération à toutes les deux semaines, la conciliation des divergences, les versements des remises statutaires gouvernementales et des autres organismes externes, la gestion des données auprès des régimes de retraite et des administrateurs des avantages sociaux et l'émission des relevés d'emploi et des états de rémunération payés.

Services fournis

- rémunération du personnel du Conseil;
- application de 191 lois fiscales qui affectent la rémunération;
- gestion des avantages sociaux;
- émission de la paie par voie électronique;
- émission de T4 et T4A;
- appui aux écoles et aux autres secteurs ou services;
- formation du personnel; et,
- répondre aux multiples questions du personnel.

Réalisations au cours de 2018-2019

- appuyer la mise en œuvre des plans d'organisation automatisés;
- poursuivre la mise à jour des procédures de contrôle reliées au traitement de la paie et des améliorations aux processus actuels;
- appuyer la mise en œuvre d'un logiciel de formation;
- entamer la mise à jour de la gestion des postes dans SAP et Cyber@bsence;
- validation des documents de configuration SAP relativement aux passerelles Cyber@bsence; et
- mise en œuvre d'un outil de gestion d'appel et d'appuis.

7-15

Priorités pour 2019-2020

- amélioration quant à l'utilisation du logiciel Winshuttle;
- automatisation des procédures de mise à jour dans SAP;
- création de manuels procéduraux pour le logiciel Cyber@bsence et le système SAP;
- transfert des connaissances à l'intérieur du secteur; et,
- création des capsules d'information reliées à la rémunération.



Fonctionnement des édifices

Description

L'équipe du service du fonctionnement des édifices est responsable de la sécurité, de l'entretien et de la propreté du parc immobilier du Conseil.

L'équipe de la santé/ sécurité et des normes d'entretien est responsable d'assurer la santé et la sécurité pour les employés du Conseil et pour établir les normes d'entretien et les formations associées.

Services fournis

- appui aux directions d'école et du personnel en conciergerie en offrant de la formation et en fournissant des procédures et un plan de travail pour le personnel d'entretien et en participant aux entrevues d'embauches;
- supervision de la sécurité des édifices;
- visites régulières des écoles;
- gestion des réparations mineures;
- assurer le respect de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* sur l'environnement et des services externes (CSA, ESA, TSSA et incendie);
- élaboration et révision des procédures de mesures d'urgence;
- installation de portatives, et ;
- gestion des contrats de fonctionnement.

Réalisations au cours de 2018-2019

- poursuivre la mise en œuvre du guide pour le personnel d'entretien;
- poursuivre la réalisation du programme d'inspection des structures de jeux intérieurs, des équipements, des ateliers de menuiserie, de sciences et des autres locaux spécialisés, des rideaux de scène et de la gestion centralisée des déchets contrôlés;
- gestion des demandes de réparation;
- mise en œuvre d'un programme de préqualification pour devenir concierge en chef, et;
- mise en œuvre d'un programme de formation d'entrée en poste pour le personnel d'entretien.

Priorités pour 2019-2020

- Renouvellement des systèmes de vidéosurveillance dans plusieurs écoles;
- Révision des tâches des superviseurs des édifices, et;
- Mise en œuvre d'un guide du personnel d'entretien en format portatif.



Planification et nouvelles constructions

Description

L'équipe des nouvelles constructions s'occupe principalement de la construction de nouveaux édifices, des ajouts aux écoles et des rénovations majeures.

L'équipe de planification s'occupe de la planification des besoins immobiliers, de la planification communautaire de l'utilisation des édifices, des zones de fréquentation du Conseil et des projections d'élèves.

Services fournis

- planification des priorités en besoins immobiliers du Conseil;
 - analyse du territoire et de nouveaux développements;
 - analyse des statistiques du recensement et autres;
 - révision des mises en disponibilité des Conseils; et,
 - analyse des partenariats potentiels.
- suivi des dossiers prioritaires adoptés par le Conseil;
- gestion des budgets et projets de nouvelles constructions;
- gestion des projets du programme PAJE; et,
- gestion des projets de nouvelles garderies.

Réalisations au cours de 2018-2019

- ouverture de l'École élémentaire Paul-Demers à Toronto;
- ouverture de l'École élémentaire Viola-Léger à Bowmanville;
- construction ou rénovations de plusieurs écoles pour ouverture en 2019 :
 - nouvel édifice pour Champlain et Confédération à Welland;
 - nouvel édifice pour l'Académie de la Moraine;
 - nouvelle école élémentaire à Milton;
 - nouvelle école secondaire à Waterloo; et,
 - nouvelle école de East Gwillimbury.
- projets en planification:
 - nouvel édifice pour l'école secondaire George-P.-Vanier à Hamilton (en partenariat avec CSC MonAvenir);
 - École secondaire Toronto-Est, et;
 - 12 garderies (rénovations et ajouts).

Priorités pour 2019-2020

- recherche de solutions visant à répondre aux besoins des francophones dans les régions sous desservies et non desservies; et,
- établir un guide de gestion de projet.



Réfections et économie d'énergie

Description

L'équipe du service de réfection et d'économie d'énergie est responsable de deux volets principaux : gérer les projets de réfections et de rénovations majeures, analyser et gérer la consommation de l'énergie et de l'eau pour les édifices du Conseil.

Services fournis

- gestion des budgets et projets de réfections (10 000 \$ et plus) et des ajouts et des rénovations majeures;
- gestion du dossier d'accessibilité des édifices;
- monitoring des contrôles des systèmes BAS (supervision centralisée des systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation, d'extraction d'air et d'air conditionné);
- suivi de la consommation d'énergie et rapports au Ministère;
- gestion de la base de données TCPS (information sur la condition des bâtiments), et;
- inventaire des équipements mécaniques et électriques du Conseil.

Réalisations au cours de 2018-2019

- vise l'objectif de réduction de 2 % en économie d'énergie établie par le plan pluriannuel de gestion de l'énergie, et;
- plus de 50 projets de réfections ayant un budget total approximatif de 16M\$.

Priorités pour 2019-2020

- mise en œuvre du nouveau plan pluriannuel en consommation d'énergie, et;
- mise en œuvre du logiciel Intelliweb pour les systèmes de contrôles des bâtiments.

7-18



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 8

Résultats OQRE et effectifs des classes



Résultats aux tests provinciaux

Les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) servent de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves. Ceux-ci en combinaison avec d'autres données générées au niveau de l'école aident les enseignantes et les enseignants ainsi que les administratrices et administrateurs à cerner les difficultés globales en littératie et en mathématiques et à diriger leur attention là où c'est le plus nécessaire.

Les tests évaluent les connaissances et les compétences cumulées à quatre étapes clés :

- 3^e année (*Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire* : de la 1^{re} à la 3^e année);
- 6^e année (*Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle moyen* : de la 4^e à la 6^e année);
- 9^e année (*Test de mathématiques*);
- 10^e année (*Test provincial de compétences linguistiques* – exigence pour l'obtention du diplôme).

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du rendement des élèves du Conseil scolaire Viamonde aux dernières évaluations provinciales de l'OQRE (année scolaire 2017-2018).

Résultats des élèves des écoles élémentaires :

Les résultats des élèves du Conseil scolaire Viamonde aux tests provinciaux de l'OQRE pour le cycle primaire sont légèrement la baisse dans les trois domaines en écriture, en lecture et en mathématique. Pour les élèves de la 3^e année du Conseil :

En lecture, avec 83% des élèves qui atteignent ou dépassent la norme provinciale on remarque une baisse de 2% par rapport à l'an dernier pour les élèves du Conseil. En écriture, il s'agit de 73% des élèves du Conseil qui atteignent ou dépassent la norme. Finalement, en mathématiques, on dénote une baisse de 1% par rapport à l'an dernier avec 73% des élèves qui atteignent ou dépassent la norme. À l'échelle provinciale, on dénote une baisse de 1% avec 75% des élèves qui atteignent ou dépassent la norme en mathématiques en 2017-2018.

Pour les élèves de la 6^e année :

En lecture, comme en 2016-2017, 92% des élèves atteignent ou dépassent la norme provinciale. En écriture 77% des élèves atteignent ou dépassent la norme provinciale ce qui représente une baisse de 7% par rapport à l'an dernier comparé à une baisse de 6% à l'échelle provinciale. Finalement en mathématiques, 81% des élèves atteignent ou dépassent la norme provinciale.



Résultats des élèves des écoles secondaires :

Pour les élèves de la 9^e année :

On observe une hausse pour les cours appliqués et pour les cours théoriques. En effet, pour les cours de type théorique, 87% des élèves du Conseil ont atteint maintenant les niveaux 3 et 4, il s'agit d'une hausse de 6% par rapport à 2016-2017. Pour ce qui est des cours de type appliqué, on remarque une hausse de 3% avec 50% des élèves du Conseil ont atteint les niveaux 3 et 4.

Pour les élèves de la 10^e année :

Au Test provincial de compétences linguistiques, 93% des élèves du Conseil scolaire Viamonde qui ont participé pleinement à l'évaluation ont connu un taux de réussite. À l'échelle provinciale, 91% des élèves ont réussi le test en 2017-2018.

Stratégies pour l'amélioration des résultats :

Chaque école analysera et interprétera les résultats aux tests de l'OQRE conjointement avec d'autres données provenant de diverses sources, telles que le niveau de rendement aux bulletins scolaires et d'autres outils d'évaluation; le tout afin de cibler les actions à entreprendre pour assurer l'amélioration du rendement des élèves.

L'accent est mis sur l'évaluation au service de, en tant que et de l'apprentissage afin de récolter de façon fréquente et régulière des données de salle de classe. Les données démographiques et les renseignements sur les attitudes seront également examinés.

L'école révisera par la suite son plan d'amélioration d'école en fonction des constats faits. Ce plan sera présenté aux membres du conseil d'école. Le Conseil révisera aussi son plan d'amélioration à la lumière des résultats.

Le soutien aux écoles pour l'enseignement des mathématiques comprendra surtout des possibilités d'apprentissage professionnel destinées au personnel enseignant et aux directions d'école et permettra aux enseignants de planifier une approche efficace de l'apprentissage et de l'enseignement reposant sur la résolution de problèmes, l'enseignement explicite, l'enquête, l'évaluation et la pratique. Cette approche amènera les élèves à mieux comprendre les concepts mathématiques, à acquérir des compétences, à saisir le raisonnement mathématique et à se rendre compte de la façon dont les mathématiques sont utilisées au quotidien.

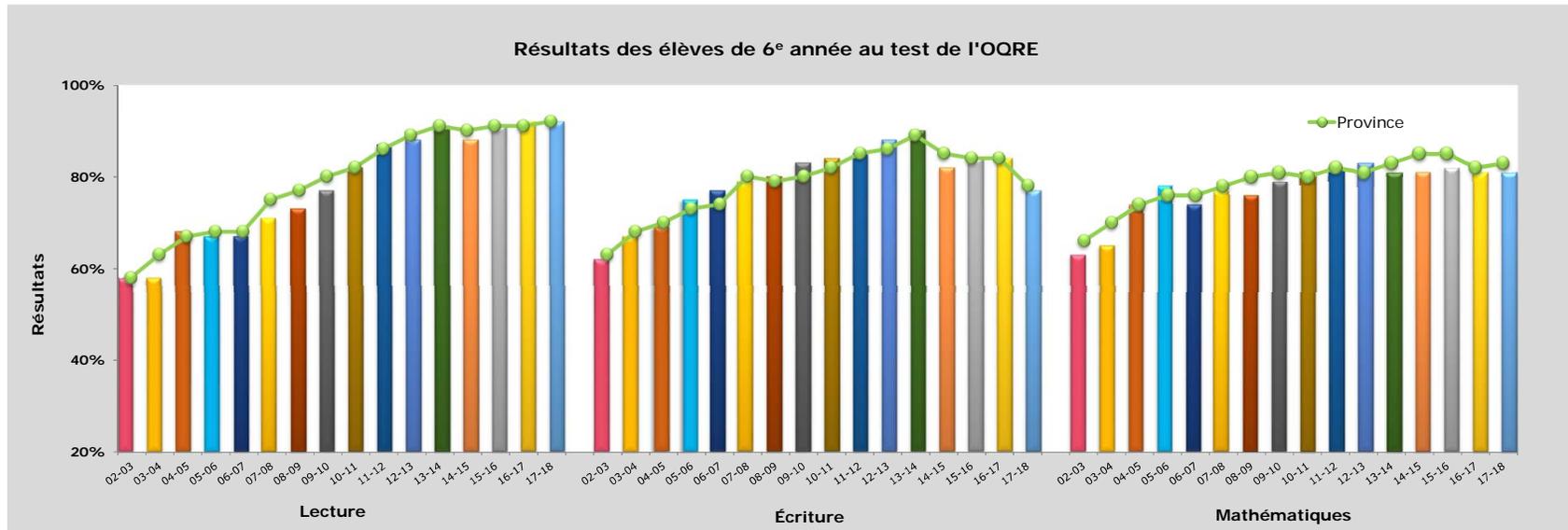
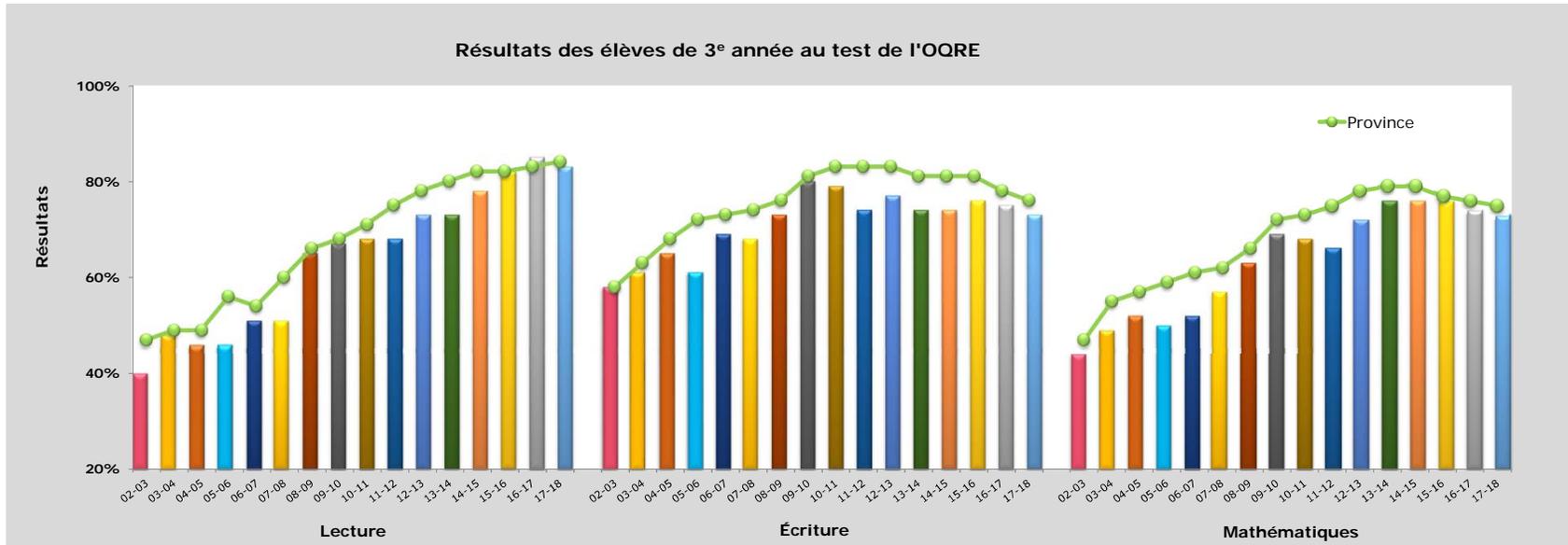
Il va sans dire que les initiatives déjà mises de l'avant par le Conseil pour appuyer le rendement des élèves vont aussi se poursuivre. Parmi celles-ci, notons le réseautage du personnel enseignant permettant de partager, d'échanger et, de ce fait, d'améliorer les pratiques pédagogiques liées à l'apprentissage des mathématiques, de la lecture et de l'écriture, les projets d'accompagnement des écoles en planification et l'évaluation des apprentissages de la littératie et numératie, du bien-être et de la construction identitaire.



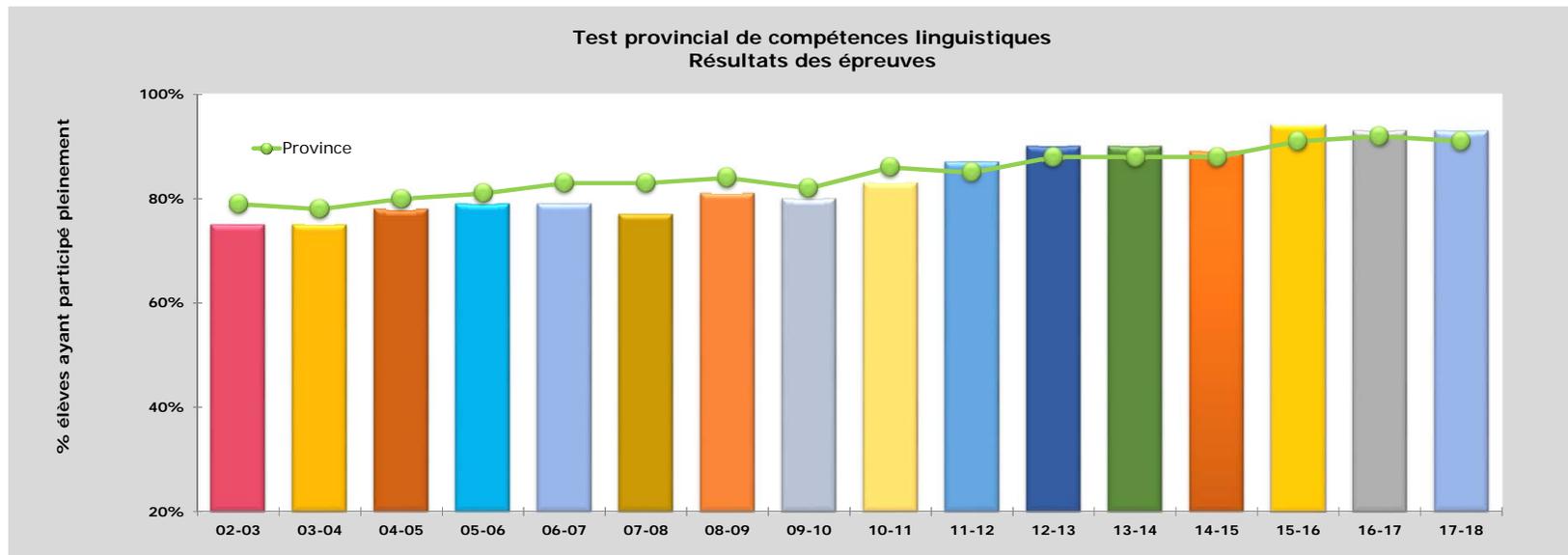
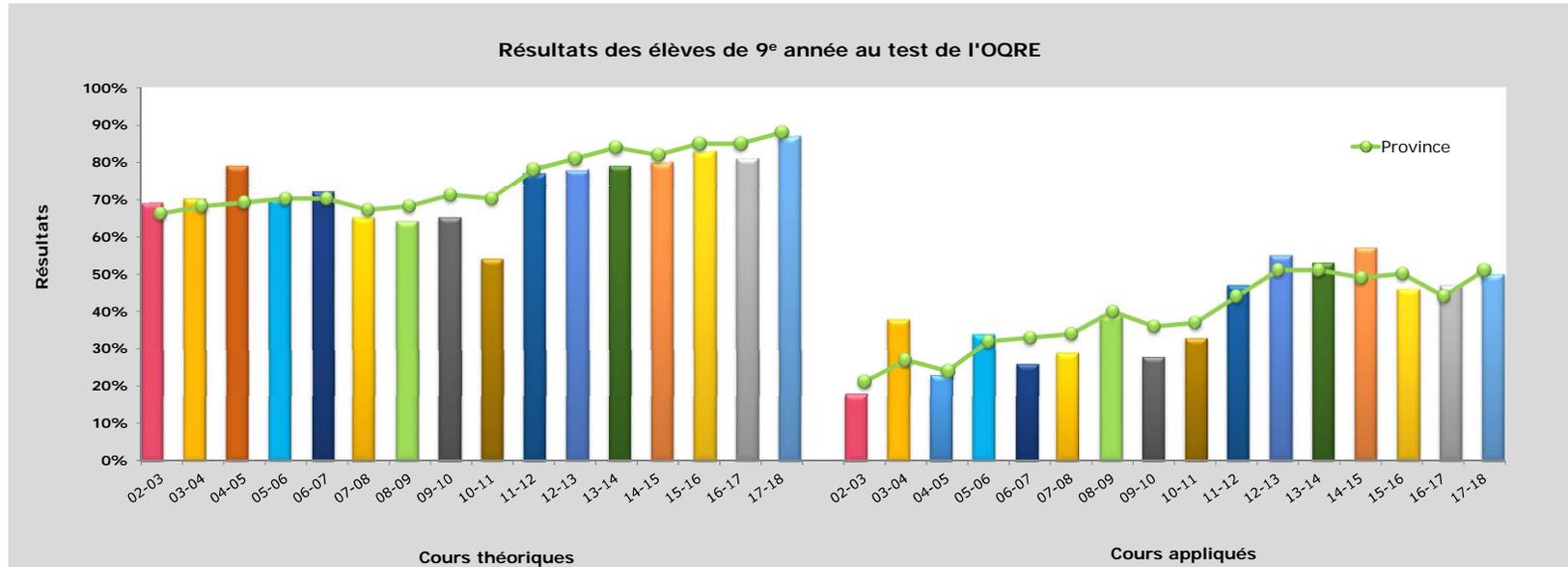
Finalement, le Conseil continue de travailler la culture des données favorisant l'apprentissage des élèves au sein de ses écoles. Cette pratique permet de compiler et d'analyser régulièrement des données d'observation de l'apprentissage au niveau de la salle de classe et de l'école permettant de suivre les progrès des élèves et d'ajuster les pratiques pédagogiques afin d'assurer l'amélioration du rendement de chaque élève. Les données cumulées alimentent les rencontres des équipes de collaboration et permettent de réguler l'apprentissage au fil des jours.



RÉSULTATS OQRE
2002-2003 à 2017-2018



RÉSULTATS OQRE
2002-2003 à 2017-2018



Effectifs des classes

Selon les attentes du Ministère, les objectifs d'effectifs des classes sont :

Classes de maternelle et de jardin d'enfants

Le Ministère exige une moyenne d'élèves par classe pour l'ensemble du Conseil de 26 élèves pour les classes de maternelle et de jardin d'enfants et impose un plafond qu'au moins 90% des classes comptent 29 élèves ou moins et qu'aucune classe ne dépasse un maximum de 32 élèves.

Les conseils scolaires doivent embaucher une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance pour l'ensemble des classes de maternelle et de jardin d'enfants d'une même école et d'un même programme, si l'une de ces classes compte moins de 16 élèves alors qu'au moins une autre en compte plus de 29 élèves.

Classes primaires (1^{ière} à la 3^e année)

Cent pour cent des classes du niveau primaire (1^{ière} à la 3^e année) devraient compter moins de 23 élèves et un minimum de 90 % de ces classes doit compter un maximum de 20 élèves.

Classes du niveau intermédiaire (4^{ième} à la 8^e année)

Les classes du niveau intermédiaire (4^{ième} à la 8^e année) devraient compter en moyenne moins de 24,5 élèves.

Le Conseil a toujours atteint tous les objectifs fixés par le Ministère quant aux tailles de classe et le budget 2019-2020 reflète l'atteinte de ces seuils.



SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 9

Immobilisations



Projets d'immobilisation

L'année 2018-2019 fut parmi les années les plus actives au Conseil scolaire Viamonde.

Deux nouvelles écoles ont ouvert leurs portes en septembre 2018 :

- 1) À Toronto, l'École élémentaire Paul-Demers est ouverte dans un édifice loué du Conseil catholique de Toronto pour mieux desservir la communauté francophone dans le nord de Toronto.
- 2) À Bowmanville, l'École élémentaire Viola-Léger est maintenant ouverte dans une école rénovée qui fut achetée du Kawartha Pine Ridge District School Board.

Quatre nouveaux édifices s'ajouteront à la famille Viamonde en septembre 2019 :

- 1) École élémentaire Dyane-Adam: Cette nouvelle construction permettra aux enfants à Milton de finalement avoir une école à proximité de leur résidence.
- 2) Académie de la Moraine : L'ancien édifice sur le site situé à 13200 rue Yonge, Richmond Hill, fut démolit et ce septembre la reconstruction sera terminée. Les élèves pourront alors revenir au site permanent de leur école dans un nouvel édifice.
- 3) École Franco-Niagara : La construction pour un nouvel édifice qui abritera les élèves de l'école élémentaire Champlain et l'école secondaire Confédération sera prête pour les accueillir les enfants de la région de Niagara dès septembre.
- 4) École élémentaire Chantal-Benoit : Afin de mieux desservir les familles des villes de Newmarket et East Gwillimbury, le Conseil ouvrira cette école dans un édifice loué du conseil York Catholic Distric School Board.
- 5) École secondaire David-Saint-Jacques : La construction pour cet édifice à Waterloo est maintenant débutée. Cette nouvelle école pourra finalement donner aux élèves laïques et francophones du palier secondaire une école à proximité de leurs résidences. L'ouverture est prévue pendant l'hiver de 2020, alors que les élèves de la 7^e et 8^e pourront terminer leur année dans le nouvel emplacement.

Le développement du projet pour le nouvel édifice de l'École secondaire Georges-P.-Vanier de Hamilton continue. Ce projet sera construit en partenariat avec le Conseil scolaire MonAvenir. Elle aura une capacité de 400 élèves pour chaque conseil, en plus d'avoir des espaces communautaires. L'ouverture de cette école est maintenant planifiée pour septembre 2021.



Le Conseil est présentement en processus d'acquisition du site Greenwood dans le but de sécuriser cette option pour l'éventuelle école secondaire Toronto Est.

Finalement, le Conseil continue à développer les projets de garderies qui ont été accordés. Certains délais et défis budgétaires au cours de l'année 2018-2019 ont fait que l'administration est présentement à revoir quels projets pourront être réalisés, et par quelles dates.



Parc Immobilier

Écoles ouvertes entre 1848 et 1997

École publique Saint-Joseph	1848
École secondaire Confédération (nouvelle école Franco-Niagara en 2019)	1966
École secondaire Franco-Jeunesse	1968
École secondaire Étienne-Brûlé	1969
École élémentaire Marie-Curie	1972
École secondaire Georges-P.-Vanier	1974
École élémentaire Jeanne-Lajoie	1974
École élémentaire Gabrielle-Roy	1975
École secondaire Gabriel-Dumont	1979
Collège français	1979
École secondaire Le Caron	1980
École élémentaire Champlain (nouvelle école Franco-Niagara en 2019)	1981
Académie La Pinède	1981
École élémentaire Félix-Leclerc	1988
École élémentaire Mathieu-da-Costa	1990
École élémentaire LaMarsh	1991
École élémentaire Laure-Rièse	1991
École élémentaire Les Rapides	1991
École élémentaire La Source	1993
École élémentaire Nouvel Horizon	1995
École élémentaire Antonine-Maillet	1997

Écoles ouvertes en 1998

Académie de la Tamise
 École élémentaire Horizon Jeunesse
 École élémentaire L'Envolée
 École élémentaire L'Héritage
 École élémentaire La Fontaine
 École élémentaire Patricia-Picknell
 École élémentaire Renaissance

Écoles ouvertes en 2000

Académie de la Moraine (logé dans un édifice loué)
 École élémentaire Carrefour des jeunes
 École élémentaire L'Odyssée
 École élémentaire Pavillon de la jeunesse
 École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau
 École secondaire Jeunes sans frontières

École ouverte en 2002

École élémentaire L'Harmonie



Écoles ouvertes en 2008

École élémentaire des Quatre-Rivières
École élémentaire La Mosaïque

École ouverte en 2009

École secondaire Roméo-Dallaire

École ouverte en 2010

École secondaire de Lamothe-Cadillac

Écoles ouvertes en 2011

École élémentaire du Chêne
École secondaire Gaétan-Gervais

Écoles ouvertes en 2012

École élémentaire Charles-Sauriol
École secondaire Norval-Morrisseau
École secondaire Toronto Ouest

Écoles ouvertes en 2013

Académie Alexandre-Dumas
École élémentaire Ronald-Marion

École ouverte en 2014

École élémentaire Louise-Charron

École ouverte en 2016

École élémentaire La Pommeraie

École ouverte en 2017

École élémentaire Le Flambeau
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr

École ouverte en 2018

École élémentaire Paul-Demers
École élémentaire Viola-Léger

École ouverte en 2019

École élémentaire Chantal-Benoit
École élémentaire Dyane-Adam
École secondaire David Saint-Jacques
École Franco-Niagara (sur l'ancien site de l'école secondaire Confédération)



Bureaux administratifs et centre de formation (4)

Siège social, édifice partagé avec l'École élémentaire Mathieu-da-Costa (Toronto)
Bureaux administratifs de Welland (Welland)
Bureaux administratifs de Burlington, édifice partagé avec l'École élémentaire Renaissance (Burlington)
Centre de formation professionnelle et bureaux des services éducatifs de Brampton, édifice partagé avec l'École secondaire Jeunes sans frontières (Brampton)

Autres édifices (2)

Centre Appian à Toronto
Location de l'édifice Toronto-Est

Garderies françaises de jour dans les écoles du Conseil (3)

Cercle de l'amitié, École élémentaire Carrefour des jeunes
Cercle de l'amitié, École élémentaire Le flambeau
Chez Tante Laure, École élémentaire Laure-Rièse
Chez Tante Laure, Académie Alexandre-Dumas
Franco-Sol garderie et centre de ressources, École élémentaire Louise-Charron
La Boîte à soleil, École élémentaire LaMarsh
La Boîte à soleil, École élémentaire Nouvel Horizon
La Boîte à soleil, École élémentaire L'Héritage
La Clé d'la Baie/Le Petit Voilier, École élémentaire La Source
La Clé d'la Baie/Le Petit Voilier, École publique Saint-Joseph
Les Coccinelles, École élémentaire Patricia-Picknell
Les Coccinelles, École élémentaire Renaissance
Les Coccinelles, École élémentaire du Chêne
Les Petites Mains, École élémentaire L'Envolée
La Farandole, École élémentaire Gabrielle-Roy
La Farandole, École élémentaire Félix-Leclerc
La Farandole, École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau
Les Lucioles, École élémentaire Antonine-Maillet
Les Lucioles, École Ronald-Marion
Les Lucioles, École élémentaire Viola-Léger
La Petite École Francophone, École élémentaire L'Harmonie
Le Petit Chaperon Rouge, École élémentaire La Mosaïque
Centre de la petite enfance – Les amis du monde, École élémentaire Charles-Sauriol
La Ribambelle, École élémentaire Les Rapides
La Ribambelle, Académie de la Tamise
La Ribambelle, École élémentaire Marie-Curie
La Ribambelle, École élémentaire La Pommeraie
Les étoiles brillantes, École élémentaire L'Odyssée
Les étoiles brillantes, École élémentaire Micheline-Saint-Cyr
Petit Baobab, École élémentaire des Quatre-Rivières
Les Merveilles du Monde, École élémentaire Jeanne-Lajoie
Le Soleil levant, École élémentaire Mathieu da Costa
La Fontaine de l'Amitié, École élémentaire Horizon Jeunesse

Autre - Programme avant et après l'école (6)

École élémentaire La Fontaine, géré par l'Association des francophones de la région de York



École élémentaire Paul-Demers, géré par le Conseil
École élémentaire Pavillon de la jeunesse, géré par le Conseil
École élémentaire La Pommeraie, géré par le Centre communautaire régional de London
Académie de la Tamise, géré par le Centre communautaire régional de London
École élémentaire Marie-Curie, géré par Centre communautaire régional de London

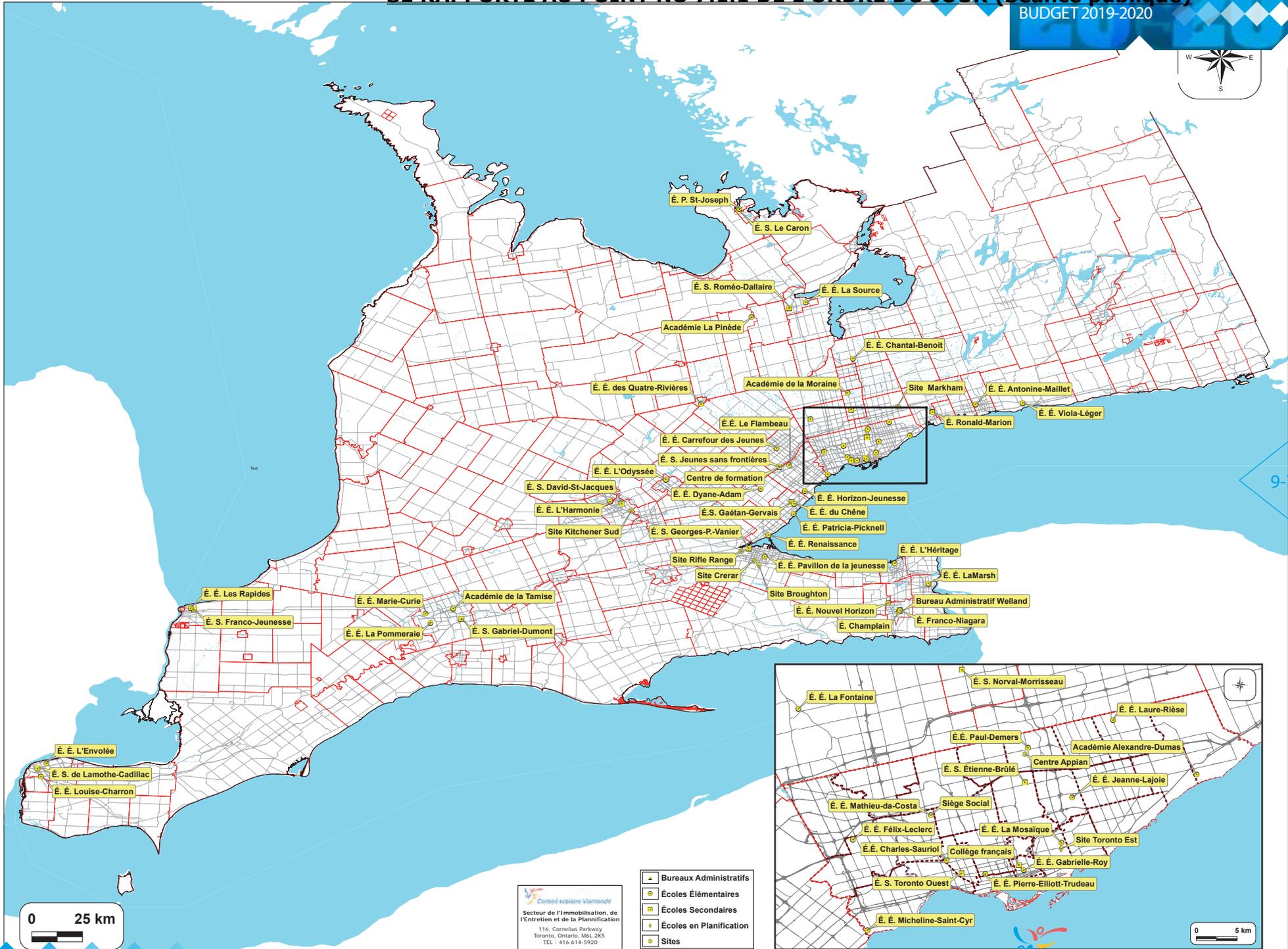
Terrains vacants (6)

Site Morrison à Kitchener
Site Crerar à Hamilton
Site Rifle Range à Hamilton
Site Country Glen à Markham
Site Broughton à Hamilton
Site Burlington à Kitchener



SE RAPPORTE AU POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR (Séance publique)

BUDGET 2019-2020



0 25 km

Conseil scolaire Viamonde
 Secteur de l'immobilisation, de
 l'entretien et de la planification
 116, Cornelius Parkway
 Toronto, Ontario, M6L 2K5
 TEL : 416 614-5920

- ▲ Bureaux Administratifs
- Écoles Élémentaires
- Écoles Secondaires
- ◆ Écoles en Planification
- ◻ Sites

0 5 km

SECTION 1	Rapport
SECTION 2	Effectifs
SECTION 3	Dotation
SECTION 4	Budget
SECTION 5	Gouvernance
SECTION 6	Éducation
SECTION 7	Autres services
SECTION 8	Résultats OQRE et effectifs des classes
SECTION 9	Immobilisations
SECTION 10	Réserves (excédents accumulés)

SECTION 10
Réserves
(excédents accumulés)



Détail des excédents accumulés

Le tableau du détail des excédents accumulés présente un suivi depuis les états financiers 2017-2018 en tenant compte des résultats budgétés pour l'année scolaire 2018-2019 de même que des changements à certains surplus des années antérieures.

Les excédents accumulés sont de deux types, soit disponibles aux fins de conformité ou non disponibles aux fins de conformité. Les excédents disponibles aux fins de conformité sont ceux qui sont utilisés pour s'assurer que le Conseil respecte les exigences statutaires lors de la présentation de son budget. Ces excédents peuvent normalement être affectés à des utilisations particulières comme les surplus pour les salles de classe ou pour des projets approuvés tels que pour l'éducation internationale. Les excédents non disponibles sont des montants qui ne peuvent être utilisés par le Conseil à des fins précises et qui sont exclus des calculs statutaires. On peut penser aux revenus de subventions reconnus lors de l'achat d'un terrain, aux surplus des conseils d'école ou encore aux passifs actuariels pour les avantages futurs des membres du personnel.

Dans l'annonce des Subventions pour les besoins des élèves pour 2019-2020, le Ministère a indiqué que le gouvernement a l'intention de limiter davantage l'utilisation des excédents de fonctionnement accumulés par les conseils. Présentement, un conseil peut utiliser le moindre d'un pour cent du revenu de fonctionnement du conseil ou de l'excédent accumulé de l'exercice financier précédent afin d'équilibrer son budget, et ce, sans avoir besoin d'une approbation spécifique du Ministère. Le changement prévu obligera les conseils à présenter un budget équilibré où les revenus doivent égaler les dépenses de l'année. Une seule exception sera permise, soit l'amortissement généré pour les projets de construction financés par le Conseil et approuvés par le Ministère. Un plan de redressement financier du déficit est présenté plus bas.

10-1

Explications pour les activités de 2019-2020

Projets de constructions financés par le Conseil

Le Conseil a, par le passé, approuvé des allocations aux projets de construction financés par le Conseil. Les transferts suivants ont été effectués soit (38 852 \$) pour le financement des intérêts sur la dette non supportée par le Ministère, (69 056 \$) pour l'amortissement des actifs acquis par fonds d'amortissement et (316 852 \$) pour l'amortissement des projets de construction complétés financés par le Conseil.

Projets différés

Certains projets lors des années précédentes ont été reportés, car ils n'étaient pas terminés avant la fin de l'exercice financier. Nous prévoyons que les projets rapportés lors des états financiers 2017-2018 seront complétés en 2018-2019.

Salles de classes

Historiquement, le Conseil a permis aux écoles de reporter aux exercices subséquents une partie des montants inutilisés de leur budget. Avec les nouvelles règles mentionnées ci-haut, un tel report ne pourra plus être effectué. Il est prévu que l'excédent pour les salles de classe sera épuisé au cours des deux prochaines années conformément aux attentes du ministère.

Projets financés par l'excédent de fonctionnements accumulés

Le Conseil a approuvé le financement, par l'excédent de fonctionnement accumulé, des initiatives d'études internationales et d'éducation aux adultes (285 667 \$) qui seront éventuellement autofinancées.

Pour l'année 2019-2020, le Conseil prévoit également financer le manque à gagner entre le financement généré et les dépenses prévues pour le projet de l'école élémentaire Chantal-Benoit (300 000 \$) pendant les premières années d'établissement de cette nouvelle école dans une région non desservie. Il est prévu que l'école aura des effectifs adéquats dans un avenir très rapproché.

Plan de redressement financier

Pour l'année budgétaire 2019-2020, le Ministère demande une résolution du Conseil qui approuve un plan de redressement financier pour l'élimination du déficit d'exercice sur une période de deux ans. Le plan d'élimination de déficit proposé est comme suit :

Catégorie	Montant	Plan d'élimination
Dépenses comptables reliées aux projets de construction antérieurs	427 761 \$	Selon les instructions du ministère, un plan d'élimination n'est pas nécessaire pour ces montants.
Éducation aux adultes et études internationales	285 667 \$	Les programmes deviendront autofinancés par l'augmentation des revenus générés par ces deux programmes.
École élémentaire Chantal-Benoit	300 000 \$	Il est prévu que les effectifs de cette école augmenteront au cours des deux prochaines années et les revenus générés devraient couvrir toutes les dépenses de cette école.
Réserves pour les budgets d'école	1 000 932 \$	Il est prévu que l'excédent pour la salle de classe sera réduit à 0 \$ au cours des deux prochaines années en éliminant la possibilité de reporter les surplus annuels des écoles. Le solde du surplus est de 1 767 999 \$ dont 1 000 932 \$ est budgété en 2019-2020. Un montant additionnel de 767 067 \$ sera utilisé pour l'année 2020-2021 ce qui épuisera totalement le surplus.

10-2



Budget 2019-2020
Détail des excédents accumulés

Excédent de fonctionnement accumulé	Disponible pour fin de conformité										Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil	
	Autres Usages			Capital									
	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Réalisés			À réaliser						
				Intérêts sur débetures non supportées	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Siège Social	Nouvelles écoles	Program-mation	Total			
Solde au 31 août 2018 - États financiers	17 734 591	263 303	1 767 999	1 185 671	215 588	1 104 899	9 066 874	106 665	2 792 519	453 690	34 691 798	86 376 112	121 067 910
Résultats annuels	(1 987 509)										(1 987 509)		(1 987 509)
Appropriation surplus - David Saint-Jacques	(2 856 897)								2 856 897		-	-	-
Travaux financés par les réserves	-						2 899 184	(106 665)	(2 792 519)		-	-	-
Amortissement siege social	90 796						(90 796)				-	-	-
Amortissement travaux financés par le Conseil	195 838						(195 838)				-	-	-
Amortissement d'actifs acquis par fonds d'amortissement	69 056					(69 056)					-	-	-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	26 884				(26 884)						-	-	-
Projets différés complétés	1 185 671			(1 185 671)							-	-	-
Solde au 31 août 2019 - Projeté	14 458 430	263 303	1 767 999	-	188 704	1 035 843	11 679 424	-	2 856 897	453 690	32 704 289	86 376 112	119 080 401
Résultats annuels	(2 020 360)										(2 020 360)		(2 020 360)
Amortissement siege social	90 796						(90 796)				-	-	-
Amortissement travaux financés par le Conseil	226 056						(226 056)				-	-	-
Amortissement d'actifs acquis par fonds d'amortissement	69 056					(69 056)					-	-	-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	38 852				(38 852)						-	-	-
Salles de classes	1 009 932		(1 009 932)								-	-	-
Solde au 31 août 2020 - Budget	13 872 762	263 303	758 067	-	149 852	966 787	11 362 572	-	2 856 897	453 690	30 683 929	86 376 112	117 060 041



POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 3,07 sur les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire a adopté le 3 mars 2007, la politique 3,07 sur les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire; comme mandaté, celle-ci a fait l'objet d'une révision en 2015.

SITUATION ACTUELLE

La politique est jointe à l'annexe A. Celle-ci fait l'objet de modifications sous deux éléments :

Préambule : droits des élèves affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet et à condition que leurs résultats médicaux indiquent que leur présence continue ne compromet pas leur propre santé ni celle d'autrui.

Point 7 : seul le médecin-hygiéniste régional pourra recommander que cette personne ne soit plus admise à l'école ou au lieu de travail. Si l'élève ne peut fréquenter l'école en raison de cette maladie, elle ou il pourra recevoir l'enseignement à domicile. Le retour de la personne à l'école ou au lieu de travail sera lui aussi assujetti à la recommandation du médecin-hygiéniste régional.

Les directives administratives sont fournies à l'annexe B à titre d'information seulement.

Le résumé des rétroactions reçues à la suite de la consultation se retrouve à l'annexe C.

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RECOMMANDÉ

Que le rapport en date du 21 juin 2019 soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 3,07, Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, telle que présentée.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Sylvain Landriault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j. : Politique 3,07 - Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire
Directives administratives 3,07 - Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire
Résumé des consultations – commentaires et suggestions



ÉDUCATION

Politique n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Approuvée le 3 mars 2007

Révisée le 2 mars 2013

Révisée le 22 mai 2015

Révisée le xxx mai 2019

Prochaine révision en ~~2016-2017~~2022-2023

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît et respecte les droits de tous les élèves à fréquenter l'école comme stipulé dans la *Loi sur l'éducation* et dans les politiques du Conseil. Le Conseil reconnaît aussi son obligation de fournir un environnement de travail sain. Le Conseil reconnaît les droits des élèves affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet et à condition que leurs résultats médicaux indiquent que leur présence continue ne compromet pas leur propre santé ni celle d'autrui.

La présente politique et les directives administratives se fondent sur les connaissances médicales actuelles des modes de contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire. Elles n'entravent pas l'exercice des fonctions de la direction d'école décrites dans la *Loi sur l'éducation*. Toutefois, elles essaient d'établir une juste mesure entre le droit d'une ou d'un élève de fréquenter une école au sein du système scolaire et le droit de l'ensemble de la population scolaire de se protéger contre les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.

En cas d'épidémie hors du commun, le Conseil s'engage à respecter les consignes et les exigences imposées par le Ministère ou les services de santé.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil est soucieux d'assumer son rôle qui lui est attribué par la *Loi sur l'éducation* et les Règlements pris en application de la Loi. Ainsi, le Conseil préconise un environnement de travail qui assure la sécurité et le bien-être de ses élèves et de ses employés, mais aussi un milieu exempt de discrimination envers l'élève ou le membre du personnel atteint d'une maladie visée par la présente politique.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil se doit d'offrir aux élèves ou aux membres du personnel un milieu qui ne présente aucun danger à leur endroit. Le Conseil prendra donc les précautions raisonnables nécessaires pour prévenir la contagion de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, tout en ayant soin d'accorder une attention humaine et équitable à la personne atteinte.
2. Tout élève et tout membre du personnel œuvrant au sein du Conseil, porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire sont titulaires des mêmes droits et libertés que tout individu. Cette personne a droit notamment à l'intégrité et à la liberté de sa personne, à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur ou de sa réputation, au respect de sa vie privée et au respect du secret professionnel.

Mis en forme : Police :Gras, Français (Canada), Surlignage

Mis en forme : Normal, Taquets de tabulation : Pas à 4,29 cm

Mis en forme : Police :Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Distance du bas de page par rapport au bord : 0,84 cm

Mis en forme : Éviter veuves et orphelines, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

3. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne doit s'exercer, ni être tolérée envers tout élève et tout membre du personnel œuvrant au Conseil, porteur d'une maladie infectieuse ou contagieuse à déclaration obligatoire. Toute personne porteuse d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire doit adopter un comportement responsable vis-à-vis de la collectivité scolaire et déclarer immédiatement tout incident ou tout accident susceptible de provoquer la contagion d'une autre personne.
4. Tout renseignement concernant l'état de santé d'une ou d'un élève, d'un membre du personnel ou de toute autre personne œuvrant au sein du Conseil est traité de façon strictement confidentielle afin de respecter le droit de chacune et de chacun à la vie privée, et ce, conformément à la *Charte des droits et libertés de la personne* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
5. Une ou un élève, un membre du personnel ou toute autre personne œuvrant au sein du Conseil, porteuse ou porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire bénéficie des mêmes services et des traitements usuels prévus pour toute autre personne qui vit un problème de santé.
6. L'élève atteint d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire a le droit de fréquenter l'école tant et aussi longtemps que ses résultats médicaux indiquent que sa présence continue ne compromet pas sa propre santé ni celle d'autrui.
7. Lorsque la condition physique ou le comportement d'une personne atteinte d'une ~~maladie~~ maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire constitue un risque pour la santé ou la sécurité en raison de cette infection, seul le médecin-hygiéniste régional pourra recommander que cette personne ne soit plus admise à l'école ou au lieu de travail. Si l'élève ne peut fréquenter l'école en raison de cette maladie, elle ou il pourra recevoir l'enseignement à domicile. Le retour de la personne à l'école ou au lieu de travail sera lui aussi assujéti à la recommandation du médecin-hygiéniste régional.
8. L'identité d'une ou d'un élève, d'un membre du personnel et de toute autre personne œuvrant au Conseil, porteuse ou porteur d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire est strictement confidentielle. Le Conseil ne pourra divulguer l'identité de cette personne sans le consentement éclairé de la personne en cause ou des parents, tuteurs ou tutrices si l'élève est d'âge mineur.

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

ANNEXE B

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Approuvées le 3 mars 2007

Révisées le 2 mars 2013

Révisées le 22 mai 2015

Révisées le xx mai 2019

Prochaine révision en 20~~22-2023~~~~16-2017~~

Page 1 de 7

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde (Le Conseil) reconnaît les droits des élèves affectés d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire de participer en salle de classe et aux activités scolaires selon ce que leur état de santé leur permet.

Communication

La procédure de communication entre les parents et le personnel des écoles et des garderies doit être appliquée au début de chaque année scolaire et lorsque les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire sont détectées.

Pour toutes les questions de maladies qui pourraient toucher les membres du personnel, il faut en faire part à la surintendance de l'éducation, à la direction des ressources humaines et à la direction des communications.

Cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

Étapes

- Distribuer au début de chaque année scolaire au personnel enseignant et au personnel de la garderie une copie des fiches de renseignements sur les maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire.
- Encourager le personnel enseignant et le personnel de la garderie à tenir des sessions d'information pour les enfants avant la période favorable à la propagation d'un virus afin de les informer des mesures élémentaires d'hygiène.
- Informé par écrit les parents de la détection de cas de maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire, en expédiant la lettre-type les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire (E19 santé des élèves maladies contagieuses lettre); y annexer une copie de la fiche de renseignements sur la maladie en question.

Cas de nouvelle maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire

De nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent se développer ou se propager (à titre d'exemple, la crise du SRAS en mars 2003 et la grippe A

Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine

Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

3_07_Maladies_infectieuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :Verdana, 11 pt, Gras, Soulignement

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Police :4 pt

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Page 2 de 7

H1N1 en mai 2009).

Si vous prenez connaissance d'un cas de nouvelles maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire qui pourraient être dommageables pour une femme enceinte, veuillez partager cette information avec votre surintendance de l'éducation et avec la direction des communications. Faites part des détails et de vos sources quant à l'information recueillie (par exemple, le centre de santé, des sites internet, etc.).

À la suite d'une analyse de la situation, les mesures à prendre pour protéger la santé des élèves et des membres du personnel seront déployées et vous seront communiquées par le Conseil.

Si une information écrite doit être transmise aux parents ou aux membres du personnel (lettre-type E19 santé des élèves maladies contagieuses lettre), elle sera signée par la surintendance de l'éducation ou la direction des communications (responsable du comité des mesures d'urgence) les informant de la maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire.

Informations additionnelles

Toutes maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire peuvent parfois avoir un effet dévastateur sur la santé et se transmettre très rapidement. Il est donc important de faire part, sans attendre, à tous les membres du personnel des écoles, des services et des secteurs de situations qui surviennent pour des cas de maladies transmissibles. Les garderies et, ou le Consortium de transport doivent également être avisés promptement lorsque cela s'applique.

Il est important de respecter la confidentialité. Il faut tenir confidentiel le nom du ou des élèves touchés ainsi que l'identité des membres du personnel atteints. Il faut éviter de donner des détails permettant d'identifier la personne malade.

Partager entre l'école, la garderie et, ou le consortium de transport toute correspondance écrite concernant les cas de maladie contagieuse à déclaration obligatoire.

Aucune entrevue avec les médias ne doit être accordée sans l'approbation de la direction des communications après consultation avec la direction de l'éducation.

Procédures

Le Conseil, avec l'aide du bureau régional de la santé publique, traitera des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon les procédures suivantes : Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil), avec l'aide du bureau régional de la santé publique, traitera des maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire selon les procédures suivantes :

Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine

Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

3_07_Maladies infectueuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

Mis en forme : Police : 4 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Page 3 de 7

1. La direction d'école, dans le cadre de ses fonctions en vertu de la *Loi sur l'éducation*, doit « prévenir immédiatement le Conseil et le médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique lorsqu'elle a des raisons de soupçonner la présence d'une maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire dans l'école, ou lorsqu'il y a insalubrité d'une partie des bâtiments ou des terrains scolaires. » - *Loi sur l'éducation* - R.S.O. 2011 Chap. E.2, Alinéa 265 (k).
2. La direction d'école, à la demande du médecin-hygiéniste du bureau régional de la santé publique, soumettra les renseignements requis soit : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, dans le cas d'une ou d'un élève d'âge mineur, le nom des parents, ~~tuteurs ou tutrices~~.
3. La direction d'école, par l'entremise de la surintendance de l'éducation, fera rapport au Conseil, sans divulguer l'identité des personnes concernées.
4. La direction d'école sera responsable d'informer le personnel, les parents ainsi que les ~~et les~~ bénévoles de tous cas de maladie infectieuse et contagieuse à déclaration obligatoire, sans divulguer l'identité des personnes concernées.
5. Des précautions contre la contamination par le sang et les fluides du corps devront être prises lors de procédures des premiers soins. Avec l'aide du bureau régional de la santé publique, le personnel sera formé afin d'éviter toute contagion (voir Annexe 1 – Note pour la protection du personnel et Annexe 2 - ~~Les m~~ Mesures de précautions universelles).
6. La trousse de premiers soins doit comprendre des équipements de protection individuelle servant d'écran contre la possibilité d'éclaboussure de sang et d'autres liquides organiques. Les précautions prises incluront notamment :
 - des gants pour protéger les mains et la peau;
 - des masques (N-35) pour protéger la bouche et le nez;
 - un protecteur oculaire;
 - un écran facial protégeant à la fois les muqueuses des yeux, du nez et de la bouche.

Mis en forme : Police : 4 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

▲ Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine

▲ Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

3_07_Maladies infectueuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Page 4 de 7

ANNEXE 1

NOTE POUR LA PROTECTION DU PERSONNEL

Il peut arriver qu'un membre du personnel entre en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques au travail. Parmi les autres liquides organiques, mentionnons l'urine, les matières fécales, la salive, le sperme, les sécrétions vaginales, les larmes et le liquide céphalorachidien. Vous pouvez entrer en contact avec le sang ou d'autres liquides organiques de différentes façons :

- Être en contact avec une aiguille, un morceau de verre brisé ou un autre objet pointu porteur de sang ou d'autres liquides organiques;
- Être éclaboussé de sang ou d'un autre liquide organique;
- Être mordu par une autre personne.

Mis en forme : Police : 4 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

▲ Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine

▲ Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

▲ 3_07_Maladies infectueuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Page 5 de 7

ANNEXE 2

~~N.B. Les renseignements ci-dessous mentionnés ont été adaptés de la politique AG-8255 du Centre francophone de Toronto, avec permission, ainsi que d'un document intitulé *Universal Precautions, June 2001*, provenant du Regional Niagara Public Health Department, Infectious Disease Program.~~

MESURES DE PRÉCAUTIONS UNIVERSELLES

Les mesures de précautions universelles ont pour but de réduire la propagation de maladies à distribution hémotogène et autres maladies infectieuses.

Mis en forme : Police :Non Italique

LAVAGE DE MAINS

Comment se laver adéquatement les mains

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Soulignement

Même si se laver les mains peut paraître simple, il est recommandé de suivre les étapes suivantes pour éliminer complètement les germes.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Italique, Soulignement

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Avec du savon

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Normal

- Il suffit de vous laver souvent les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes. À défaut d'eau et de savon, vous pouvez recourir aux désinfectants à base d'alcool pour les mains. Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser du savon antibactérien pour avoir les mains propres.
- Retirez vos bagues et bijoux et mouillez-vous les mains à l'eau chaude.
- Utilisez du savon régulier, faites mousser partout sur les mains et frottez pendant au moins 15 secondes.
- Lavez la paume et le dessus des mains ainsi que les sections entre les doigts et sous les ongles.
- Rincez-vous les mains à fond à l'eau courante chaude en les frottant l'une contre l'autre.
- Essayez-vous doucement les mains avec un essuie-tout ou une serviette propre. Un séchage vigoureux peut endommager la peau.
- Servez-vous de l'essuie-tout pour fermer le robinet afin d'éviter toute recontamination. Dans les toilettes publiques, conservez l'essuie-tout pour ouvrir la porte en sortant.
- Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Si vous avez la peau sensible ou que votre emploi exige que vous laviez souvent les mains vous pourriez envisager un désinfectant à base d'alcool.

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Désinfectant à base d'alcool

Mis en forme : Police :4 pt

Mis en forme : Police :4 pt

Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine

Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

3_07_Maladies infectueuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Page 6 de 7

- En l'absence d'eau et de savon, il est possible d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Si vos mains sont visiblement souillées, il est préférable d'utiliser de l'eau et du savon. Si ce n'est pas possible, enlevez la saleté à l'aide de lingettes avant d'utiliser un désinfectant à base d'alcool.
- Suivez les instructions du fabricant. Vos mains doivent être sèches lorsque vous appliquez le produit, car l'eau dilue le produit.
- Utilisez assez de désinfectant pour couvrir toute la surface des mains et des doigts.
- Frottez-vous les mains jusqu'à ce que le produit se soit évaporé. Si la peau s'assèche, utilisez une lotion hydratante.

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Réduire les risques

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour vous protéger.

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt, Sans numérotation ni puces

- Lavez vous souvent les mains, surtout après avoir toussé, éternué ou utilisé un papier-mouchoir, avant et après les repas, avant de préparer des aliments, après avoir manipulé de la viande crue, après avoir touché à un animal et après être allé aux toilettes.
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, utilisez un papier-mouchoir ou faites-le dans le creux de votre bras. Évitez d'éternuer dans la main. Jetez les mouchoirs souillés à la poubelle.
- À la maison et à l'école, nettoyez les surfaces pour en éliminer les germes, notamment les poignées de porte, les interrupteurs de lumière, les téléphones et les claviers.
- Si vous avez des enfants, enseignez-leur les mesures d'hygiène élémentaires et comment se laver les mains adéquatement. Les jeunes enfants devraient être supervisés.
- Si vous utilisez un savon en pain, placez-le dans un porte-savon autodrainant que vous pourrez nettoyer en profondeur avant d'y ajouter un nouveau savon.
- Évitez d'utiliser le même linge humide pour nettoyer les mains de plusieurs enfants.
- Évitez de vous rincer les mains dans une cuvette ou un bassin d'eau.
- Évitez de partager le même essuie-main.
- N'utilisez pas d'éponges ou de torchons réutilisables, à moins de les changer tous les jours et de les laver avec du détergent. Les germes prolifèrent sur les surfaces mouillées.

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt, Non Italique

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Espace Après : 0 pt

Mis en forme : Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Technique de lavage de mains recommandée

1. Ajuster l'eau du robinet à un bon débit et à une température confortable;
2. Mouiller les mains;
3. Mettre 3-5 ml de savon;
4. Mousser et frotter vigoureusement et complètement les mains jusqu'aux poignets pendant au moins 30 secondes;
5. Rincer complètement les mains sous l'eau courante;
6. Sécher les mains avec le papier et utiliser le papier souillé pour fermer le robinet.

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminine

Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

3_07_Maladies infectueuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ÉDUCATION

Directives administratives n° 3,07

MALADIES INFECTIEUSES ET CONTAGIEUSES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Page 7 de 7

ÉCRANS DE PROTECTION

Des **gants** doivent être portés pour toute procédure où il y a du sang ou des liquides contenant du sang.

RENVERSEMENTS DE MATÉRIEAUX

Les renversements de matériaux potentiellement infectieux devraient être nettoyés immédiatement. Des surfaces contaminées de sang ou de liquides corporels devraient être nettoyées avec de l'eau et du savon ou bien un produit de ménage et par la suite, désinfectées avec un désinfectant ~~tel que le produit Airx 15~~ approuvé par le Conseil. Suivre le mode d'emploi sur le contenant. Toujours porter des gants en nettoyant des renversements.

DISPOSITION DES ARTICLES JETABLES

Jeter aux ordures les articles jetables qui ont été souillés avec le sang ou autres liquides corporels. Ils devraient être mis dans un sac de plastique bien attaché.

OBJETS COUPANTS OU ~~À~~ AIGUISÉS

Tout objet qui pourrait percer, écorcher ou couper la peau est considéré comme coupant ou ~~à~~ aiguisé. Ces objets pourraient être des aiguilles avec ou sans seringue, des couteaux, des lames ou des éclats de verre. Ils pourraient être souillés avec un liquide infectieux et il faut donc les manipuler prudemment. Le port de gants est recommandé. Jeter ces objets dans des contenants rigides et à l'épreuve de perforations.

Mis en forme : Police : Verdana, 10 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

Mis en forme : Police : 4 pt

▲ Dans le présent document, le terme élève désigne l'élève masculin ou l'élève féminin

▲ Dans le présent document, le terme parents désigne la mère, le père, la tutrice ou le tuteur

3_07_Maladies infectueuses_et_contagieuses_a_declaration_obligatoire_dir_adm

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



ANNEXE C

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Je réponds au nom :

- du conseil d'école de l'école _____
- du personnel de l'école _____
- du Comité de participation des parents _____

POLITIQUE 3,07 –Maladies infectieuses et contagieuses à déclaration obligatoire

PRÉAMBULE	
ÉNONCÉ DE POLITIQUE	Dans la 2 ^e pièce jointe (dir admin) à la page 3 de 7 au #2 : Pourquoi désire-t-on enlever «tuteur/tutrice» ? 2. La direction d'école, à la demande du médecin hygiéniste du bureau régional de la santé publique, soumettra les renseignements requis soit : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, dans le cas d'une ou d'un élève d'âge mineur, le nom des parents, tuteurs ou tutrices.
PRINCIPES DIRECTEURS	

Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 3,17 *Évaluation du rendement des élèves*

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire a adopté en juin 2011 la politique 3,17 concernant l'évaluation du rendement des élèves, tel que mandaté par le ministère de l'Éducation dans sa politique *Faire croître le succès – évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*, 2010. Depuis, le Ministère a lancé *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants*, 2016 avec annexe actualisée, 2018.

SITUATION ACTUELLE

La politique 3,17 a fait l'objet d'une révision dans le cadre du cycle de révision des politiques. À part les précisions apportées afin de refléter davantage le document *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants*, 2016, son statut demeure inchangé. La politique actuelle demeure fidèle aux exigences de la politique ministérielle *Faire croître le succès – évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario*, 2010 et *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants*, 2016. Puisqu'elle relève directement de la politique du ministère de l'Éducation, cette politique n'est pas soumise au processus de consultation habituel.

Vous trouverez à l'annexe A la politique 3,17. Les directives administratives sont présentées à l'Annexe B à titre d'information.

IL EST RECOMMANDÉ

Que le rapport en date du 21 juin 2019 intitulé *politique 3,17 Évaluation du rendement des élèves* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *politique 3,17 Évaluation du rendement des élèves* telle que présentée.

Préparé par :
La surintendante exécutive de l'éducation,
Sylvie Longo

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvée le 18 juin 2011

Entrée en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 1 de 6

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans un domaine, une matière ou un cours donné.

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève (Faire croître le succès, p. 36).

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil scolaire Viamonde souscrit à la vision de « *Faire croître le succès – évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario 2010* » et aux principes de l'évaluation au service de l'apprentissage pour l'élaboration de sa politique sur l'évaluation et la communication du rendement de l'élève.
2. Le Conseil croit que les parents¹ contribuent grandement au succès scolaire de leur enfant. Il est essentiel de bien informer l'élève et ses parents au sujet du cheminement de l'élève puisque plusieurs études démontrent une amélioration du rendement scolaire quand les parents participent activement à l'apprentissage.
3. Le Conseil vise l'équité en évaluation puisqu'elle est fondée sur la conviction que tout élève doit être en mesure de démontrer son apprentissage, peu importe sa situation socioéconomique, son origine ethnique, la région dans laquelle il demeure, son sexe, son style d'apprentissage ou le fait qu'il requiert des services de l'éducation de l'enfance en difficulté.
4. Le Conseil assure la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement en préconisant l'utilisation de pratiques qui :
 - sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves;
 - tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers, ceux inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières nations, Métis et Inuits;
 - sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, du profil et des besoins de chaque élève selon les principes de la différenciation pédagogique;
 - amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;

1 Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, tutrice ou tuteur.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Politique n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019****Prochaine révision 2022-2023**

Page 2 de 6

-
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
 - sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités d'améliorer et de démontrer son apprentissage;
 - fournissent à chaque élève, selon les intentions de l'évaluation au service de l'apprentissage, des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, significatives et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
 - développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.
5. Le Conseil s'engage à fournir le leadership en appuyant le personnel dans son cheminement professionnel dans le domaine de « L'évaluation au service de l'apprentissage », et ce, dans divers projets de formation (PIPNE, CAP, réseaux de formation, accompagnement et autres).

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les objectifs de la politique d'évaluation de la maternelle à la 12^e sont :

1. L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage

L'évaluation au CSViamonde est influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort. Les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les compétences visées sont enseignées explicitement et évaluées véhiculées et développées selon un processus continu et transparent qui guide les élèves et leur permet de cheminer dans leur apprentissage.

2. L'évaluation de l'apprentissage

L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes énoncées du curriculum et, pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année, à déterminer la note finale qui représente l'apprentissage.

3. L'engagement des élèves et du personnel enseignant

Les élèves doivent participer activement et de façon responsable à la préparation de leur évaluation afin d'en tirer profit et d'orienter leurs actions. Le personnel enseignant veille donc à la planification de l'évaluation et s'assure d'offrir aux élèves une variété de situations aptes à déterminer des progrès et les prochaines étapes à suivre à l'aide de la rétroaction descriptive.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvée le 18 juin 2011
Entrée en vigueur le 18 juin 2011
Révisée le 21 juin 2019
Prochaine révision 2022-2023

Page 3 de 6

4. L'inclusion et le bien-être

Le respect et la valorisation de chaque apprenante et apprenant sont pris en compte dans le processus d'apprentissage et d'évaluation. Afin d'atteindre ces principes et d'assurer l'engagement culturel et la construction identitaire, tous les moyens sont mis en place à l'école grâce à des pratiques collaboratives et collectives qui permettent l'actualisation d'un modèle de différenciation pédagogique.

5. La responsabilité et l'imputabilité

Les pratiques d'évaluation relèvent de la politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* et *Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* du ministère de l'Éducation de l'Ontario reflètent la mission, la vision et les valeurs du Conseil scolaire Viamonde. Ces documents orientent les pratiques d'évaluation.

6. La communication du rendement

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année de diverses manières. Des rapports officiels sont aussi fournis au cours de l'année scolaire.

À la maternelle et au jardin d'enfants, trois rapports officiels sont fournis :

- le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants : observations initiales*;
- le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants (remis à deux reprises)*.

De la 1^{re} à la 8^e année, trois rapports officiels sont fournis :

- le *Bulletin de progrès scolaire*;
- le *Bulletin scolaire, première étape*;
- le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.

De la 9^e à la 12^e année, deux rapports par semestre sont fournis :

- le *Bulletin scolaire, première étape*;
- le *Bulletin scolaire, deuxième étape*.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvée le 18 juin 2011

Entrée en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 4 de 6

Les attentes génériques découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL)

Tous les programmes-cadres pour les écoles de langue française en Ontario comprennent deux attentes génériques visant :

- la capacité de communiquer oralement en français;
- l'engagement culturel.

Ces attentes explicitent le mandat de l'école de langue française en Ontario. « La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. » (PAL, p.7, 2004)

Ces deux attentes génériques sont évaluées dans tous les domaines, dans toutes les matières et dans tous les cours, de la maternelle à la 12^e année.

Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail

Les *Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail* du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite de l'élève. Ainsi, le personnel enseignant de la 1^{re} à la 12^e année :

- en fait un enseignement explicite;
- les évalue de façon continue;
- amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer;
- utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes.

Pour les élèves ayant un PEI, il arrive que les attentes du PEI soient similaires aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin. Dans ce cas, il est important que l'évaluation par rapport aux attentes du PEI et aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin soient fondée sur les mêmes critères d'évaluation même si elle se déroule à différents moments pendant l'année scolaire. L'énoncé suivant devra se retrouver au début du commentaire portant sur les *Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail* du bulletin : « La cote attribuée à (préciser l'habileté d'apprentissage ou l'habitude de travail ciblées au PEI) est évaluée en fonction des attentes du PEI. »

L'évaluation de qualité

Pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation ainsi que pour favoriser l'apprentissage, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation qui sont diversifiées et conçues pour offrir à l'élève des possibilités maximales de démontrer tout ce qu'elle ou il a appris. De plus, la planification de l'évaluation doit se faire au moment de la planification de l'enseignement.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019****Prochaine révision 2022-2023**

Page 5 de 6

L'évaluation de qualité :

- est directement liée à l'enseignement et à l'apprentissage;
- présente des critères d'évaluation reliés aux attentes et compétences de la grille d'évaluation du rendement;
- précise les critères d'évaluation qui ont été élaborés au préalable préférablement avec les élèves;
- offre un questionnement clair et précis dans un langage que l'élève peut comprendre;
- mesure ce qu'elle affirme mesurer;
- est différenciée.

La différenciation de l'évaluation

Tout comme l'enseignement est différencié afin de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves, il en est de même pour l'évaluation. L'évaluation doit ainsi tenir compte du profil de l'élève afin de lui donner l'occasion de démontrer son meilleur rendement. Pour ce faire, le personnel enseignant :

- offre à l'élève des évaluations significatives et authentiques;
- évalue le processus aussi bien que le produit;
- adapte les évaluations au profil de l'élève (p. ex., style d'apprentissage, intérêts, besoins);
- tient compte du rythme d'apprentissage de l'élève afin d'offrir l'évaluation au moment opportun;
- offre des choix à l'élève quant à la façon dont elle ou il sera évalué (p. ex., évaluation à l'oral en lecture, démonstration, technologie d'aide).

Ainsi toutes les modalités qui donnent l'occasion à l'élève de démontrer son meilleur rendement doivent être offertes à tous les élèves avec ou sans PEI (p. ex., EED, ALF, PANA) dans tous les contextes d'évaluation.

DÉFINITIONS :

L'évaluation au service de l'apprentissage : processus qui vise à faire progresser l'élève. L'information que le personnel enseignant recueille dans ce contexte lui permet de planifier et de déterminer les activités d'apprentissage répondant aux besoins des élèves, d'adapter son enseignement à ces besoins, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources et de différencier ses stratégies pédagogiques. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de se familiariser avec la rétroaction descriptive et les critères de réussite. Pour l'élève ces étapes favorisent l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnel appropriés.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvée le 18 juin 2011

Entrée en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 6 de 6

L'évaluation en tant qu'apprentissage : processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. Elle exige que l'élève participe et utilise la rétroaction descriptive pour réfléchir sur ses apprentissages, de s'autoréguler, d'ajuster et de modifier ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer, avant de lui demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage. En tenant compte des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels.

L'évaluation de l'apprentissage : processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif.

La rétroaction descriptive : fournit aux élèves des renseignements précis et réguliers au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur, en lui enseignant le langage et les habiletés ciblées pour lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

RÉFÉRENCES :

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès* – Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1^{re} – 12^e année, 2010.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès* : Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants, 2016 avec annexe actualisée, 2018. Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* – Octobre 2004.

CSDCSO, *Pas à pas vers la réussite* – Cadre d'imputabilité et de responsabilisation – janvier 2010.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 1 de 18

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde et ses écoles s'engagent à créer les conditions nécessaires pour que tous les élèves puissent atteindre leur plein potentiel et réussir. Puisque tous les élèves sont uniques, il s'agit d'ajuster les stratégies pédagogiques en fonction de leurs objectifs d'apprentissage personnels, de leurs habiletés, de leurs préférences en matière d'apprentissage, de leurs champs d'intérêt et de garantir leur implication au processus afin d'assurer leur succès. La politique 3,17 sur l'évaluation du rendement des élèves tente de concilier les besoins de cohérence à l'échelle du Conseil. La politique et les directives administratives qui l'accompagnent reflètent l'état actuel des recherches en éducation et pourraient évoluer avec le temps, au fur et à mesure que nous en apprenons davantage sur la façon dont les élèves apprennent et sur l'évaluation efficace.

CADRE D'ÉVALUATION

La recherche portant sur l'évaluation efficace situe l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage dans un cadre composé de trois processus et de cinq stratégies que le personnel enseignant et l'élève utilisent en collaboration pour favoriser l'apprentissage de l'élève.

Les trois processus identifiés par Ramaprasad dans Black et Wiliam (2009, p. 7, traduction libre) sont :

- déterminer l'apprentissage ciblé pour l'élève;
- déterminer où se situe l'élève dans son apprentissage;
- déterminer ce qui doit être fait pour que l'élève y arrive.

Les cinq stratégies sont adaptées de Black et Wiliam (2009, p. 8, traduction libre) :

- déterminer et clarifier les résultats d'apprentissage et les critères d'évaluation avec les élèves;
- planifier des échanges efficaces au niveau du groupe-classe et d'autres situations d'enseignement et d'apprentissage qui permettent d'obtenir des preuves d'apprentissage de l'élève;
- fournir des rétroactions descriptives qui favorisent l'apprentissage;
- engager les élèves à devenir des ressources pour leurs pairs par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées et de l'appui;
- développer, par l'entremise de stratégies d'enseignement ciblées, la capacité des élèves à s'approprier leur propre apprentissage.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Entrées en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 2 de 18

PRATIQUES PÉDAGOGIQUES PORTANT SUR L'ÉVALUATION**Déterminer les résultats d'apprentissage**

L'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage exige que le personnel enseignant et les élèves aient une vision commune de ce qui doit être appris. Les résultats d'apprentissage sont des énoncés brefs, concis et précis qui décrivent, dans un langage que l'élève comprend, ce qu'elle ou il doit connaître et faire à la fin d'une situation d'apprentissage.

Le personnel enseignant détermine les résultats d'apprentissage escomptés à partir des attentes et des contenus d'apprentissage du curriculum. Les résultats d'apprentissage sont ensuite partagés avec les élèves et clarifiés tout au long de l'apprentissage. Il faut s'assurer que le résultat est observable, d'où l'importance de bien choisir le verbe.

Déterminer les critères d'évaluation

L'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage requièrent aussi que le personnel enseignant et les élèves aient une vision commune de ce qui constitue la réussite d'un apprentissage. Les critères d'évaluation décrivent clairement ce qui est requis pour satisfaire aux résultats d'apprentissage. Lorsque les enseignantes et les enseignants planifient l'évaluation, ils établissent, en s'inspirant de la grille d'évaluation de la matière ou du cours, les critères qui seront utilisés pour évaluer l'apprentissage de l'élève. De même, ils planifient les preuves d'apprentissage que les élèves devront fournir pour démontrer leurs connaissances et leurs habiletés. Les critères d'évaluation sont utilisés pour construire des instruments de mesure.

Le personnel enseignant s'assure que les élèves comprennent les critères d'évaluation en les impliquant directement dans l'identification, la clarification et l'utilisation des critères afin de favoriser leur apprentissage. En examinant des exemples de travaux qui illustrent bien la qualité attendue et qui explicitent clairement des savoirs et des savoirs-faire, les élèves peuvent se faire une idée plus précise de ce qui constitue la réussite d'un apprentissage et collaborer à établir les critères d'évaluation. En fonction du jugement professionnel du personnel enseignant, les critères d'évaluation devraient pouvoir être révisés tout au long du processus qui mène à l'atteinte des résultats d'apprentissage.

Susciter des preuves d'apprentissage de l'élève

Le personnel enseignant utilise une variété de stratégies d'évaluation afin de susciter des preuves d'apprentissage de l'élève. Ces stratégies devraient permettre d'obtenir des preuves d'apprentissage par *triangulation*, c'est-à-dire par des **observations**, des **conversations** et des **productions**. Par l'approche, le jugement final de l'apprentissage se trouve bonifié

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 3 de 18

puisqu'il repose sur une panoplie d'interventions. Le personnel enseignant peut effectuer la collecte de preuves d'apprentissage :

- en élaborant des tâches qui fournissent à l'élève une panoplie de façons de démontrer son apprentissage;
- en observant l'élève en train d'accomplir des tâches;
- en préparant des questions efficaces qui permettent à l'élève d'explicitier sa pensée;
- en planifiant des périodes de conversation en petits groupes ou en groupe-classe, en français, qui permettent aux élèves d'expliquer et d'approfondir leur pensée.

L'information recueillie aide le personnel enseignant à ajuster son enseignement et fournir une rétroaction descriptive à l'élève.

Les devoirs qui sont conçus pour revoir des notions ou pour mettre en pratique de nouveaux apprentissages peuvent aussi devenir, dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, des sources d'information qui permettent tant au personnel enseignant qu'aux élèves d'ajuster leurs stratégies pour améliorer l'apprentissage. Par contre, bien qu'ils permettent de jeter un regard sur l'apprentissage de l'élève, les devoirs ne devraient pas pour autant servir à définir son rendement.

Fournir une rétroaction descriptive

La rétroaction descriptive fournit aux élèves une description de leur apprentissage. En fournissant une rétroaction descriptive, l'écart entre le niveau de préparation actuel de l'élève et le résultat d'apprentissage visé sera considérablement réduit. La *rétroaction descriptive* fournit des renseignements précis aux élèves au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Selon Davies (2007, p. 2), la rétroaction descriptive « donne de l'information qui permet à l'apprenant de modifier ou d'ajuster ce qu'il fait afin de s'améliorer. »

La rétroaction descriptive continue liée aux résultats d'apprentissage et aux critères d'évaluation est considérée l'outil pour améliorer l'apprentissage des élèves et est à la base du développement d'une culture d'apprentissage dans la classe. Lorsque les élèves et le personnel enseignant donnent et reçoivent des rétroactions, ils utilisent l'information recueillie pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Par le modelage, les élèves apprennent à utiliser les critères d'évaluation et à réagir aux rétroactions pendant l'apprentissage. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de participer à la rétroaction et au réinvestissement à la suite d'une rétroaction avant de leur demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage.

Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur tout en lui enseignant le langage et les habiletés à évaluer afin de lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 4 de 18

Développer chez l'élève des habiletés afin de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs

L'autoévaluation transforme la relation élève-enseignante ou élève-enseignant. L'élève assume la responsabilité de son apprentissage alors que le personnel enseignant lui offre l'accompagnement nécessaire. Lorsque l'élève, avec l'appui du personnel enseignant, apprend à déterminer, à décrire et à utiliser les critères d'évaluation relatifs aux résultats d'apprentissage ciblés, elle ou il peut alors évaluer son travail ainsi que celui de ses pairs. À mesure que l'élève développe ses habiletés en autoévaluation, le personnel enseignant doit planifier des occasions qui permettent l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation. Pour guider l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs, il est important de fournir des pistes de réflexion à l'élève par modelage. Le personnel enseignant doit aussi offrir de la rétroaction descriptive à l'élève au sujet de la qualité de ses rétroactions personnelles ainsi que celles données à ses pairs. Le travail en équipe fournit des occasions aux élèves de développer leurs habiletés portant sur l'évaluation par les pairs et l'autoévaluation. Il fournit aussi au personnel enseignant des occasions de montrer (par modelage) aux élèves comment utiliser les critères d'évaluation pour fournir de la rétroaction descriptive et comment développer leurs habiletés d'apprentissage tel l'esprit de collaboration. Le personnel enseignant et les élèves peuvent utiliser les données de l'évaluation recueillies dans le contexte d'un travail en équipe pour suivre le cheminement vers les résultats d'apprentissage et ajuster les stratégies d'enseignement et d'apprentissage dans le but d'améliorer l'apprentissage.

Se fixer des objectifs d'apprentissage personnels

À mesure que l'élève développe ses habiletés à s'autoévaluer, elle ou il reconnaît précisément ce qu'il lui faut faire pour améliorer son apprentissage et planifier les prochaines étapes. Le personnel enseignant commence par modeler l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnels. Il fournit de l'appui supplémentaire à l'élève en offrant une rétroaction descriptive sur ses objectifs d'apprentissage personnels et en l'aidant à déterminer et à noter les actions précises qui lui permettront de les atteindre et de suivre ses progrès.

Pour améliorer le rendement de tous les élèves à tous les niveaux et les aider à devenir des apprenantes et apprenants autonomes, le personnel enseignant doit s'engager à leur enseigner les habiletés nécessaires à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à leur fournir des occasions de les développer. Il faut structurer l'apprentissage des élèves en utilisant la stratégie de la délégation graduelle de la responsabilité de l'apprentissage, soit :

- démontrer ces habiletés pendant les périodes d'enseignement;
- effectuer une transition vers l'apprentissage guidé et offrir des mécanismes de soutien;
- demander à l'élève de partager la responsabilité de l'évaluation en portant un regard critique sur son travail; et
- graduellement, fournir à l'élève des occasions d'évaluer ses apprentissages de façon autonome.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 5 de 18

Le but ultime de ce processus est de faire cheminer l'élève de l'apprentissage guidé à l'apprentissage autonome tout en respectant son niveau de préparation.

Développer des habiletés d'autorégulation

Le programme de la maternelle et du jardin d'enfants porte une attention particulière au développement des habiletés d'autorégulation de l'enfant. Ces habiletés sont essentielles à sa capacité d'apprendre ainsi que de réfléchir à son apprentissage et de l'évaluer. Les composantes complexes de l'autorégulation jouent un rôle déterminant dans le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail. À la maternelle et au jardin d'enfants, l'autorégulation est intégrée aux attentes d'apprentissage et est évaluée avec celles-ci.

L'ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

L'évaluation suppose l'analyse et l'interprétation des preuves d'apprentissage de sources variées pour déterminer la progression et l'apprentissage de l'élève par rapport aux attentes du curriculum.

À la maternelle et au jardin d'enfants, les attentes sont reliées aux quatre domaines suivants : appartenance et contribution; autorégulation et bien-être; manifestations des apprentissages en littératie et en mathématiques; et, résolutions de problèmes et innovation. La manifestation de la progression dans l'apprentissage pour l'évaluation provient de la documentation pédagogique recueillie. Il est compris que l'équipe pédagogique utilise des preuves d'apprentissage de sources variées afin d'augmenter la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

De la 1^{re} à la 12^e année, toutes les attentes et tous les contenus d'apprentissage doivent être traités dans le programme d'enseignement. Cependant, seules les attentes feront l'objet de l'évaluation de l'apprentissage. Les preuves d'apprentissage recueillies par le personnel enseignant proviennent de trois sources (triangulation) : des observations, des conversations et des productions des élèves afin d'augmenter la fidélité et la validité de l'évaluation de l'apprentissage.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Entrées en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 6 de 18

GRILLE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Le personnel enseignant s'assurera que l'apprentissage de l'élève est évalué de manière équilibrée par rapport aux quatre compétences et il prendra soin de considérer la satisfaction des attentes par rapport aux compétences appropriées. L'expression « de manière équilibrée » indique que les compétences de la grille sont toutes les quatre importantes et qu'elles devraient faire partie du processus d'évaluation, d'enseignement et d'apprentissage de toutes les matières. Le recours à cette expression indique aussi que l'importance relative des compétences les unes par rapport aux autres peut différer selon la matière ou le cours. L'équilibre visé quant aux quatre compétences pour chaque matière ou chaque cours devrait refléter l'importance qui leur est accordée dans les attentes de la matière ou du cours ainsi que dans les stratégies pédagogiques.

Dans la grille d'évaluation adaptée, une série de critères viennent préciser davantage chaque compétence et définissent les dimensions du rendement de l'élève qui sont évaluées. Les descripteurs permettent à l'enseignante ou l'enseignant de poser un jugement professionnel sur la qualité du rendement de l'élève et de lui donner une rétroaction descriptive.

La grille d'évaluation adaptée :

- vise une approche globale au niveau de la notation (attribution de niveaux de rendement) plutôt qu'analytique (attribution de points);
- mène à une collecte de données qui se fait à partir de niveaux de rendement (1 à 4 avec ou sans + ou -); le « R » peut être utilisé pour indiquer que l'élève n'atteint pas encore le niveau 1 et qu'il devra réaliser des apprentissages supplémentaires pour escompter des succès. Le « I » est utilisé lorsque l'enseignante ou l'enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la cote ou la note.
- mène à une collecte de données qui indique un niveau de rendement global pour le travail en entier ainsi qu'un niveau de rendement pour chacune des compétences visées par l'évaluation.

Il faut souligner que l'attribution du « R » ou du « niveau 1 » sur une évaluation requiert un appui supplémentaire **immédiat** et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.

La grille d'évaluation adaptée doit accompagner les évaluations remises à l'élève afin de lui fournir une rétroaction évaluative qui est détaillée et juste. Il faut souligner que la grille d'évaluation adaptée est un outil de communication du rendement pour l'élève et ses parents¹. Il est donc important que le langage utilisé dans cette grille soit accessible à l'élève. Elle doit être adaptée directement à la tâche d'évaluation en incluant :

1 Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, tutrice ou tuteur.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 7 de 18

-
- uniquement les compétences visées;
 - les critères d'évaluation précis;
 - les types de descripteurs reliés aux critères d'évaluation (p. ex., exactitude, profondeur, envergure);
 - une échelle de progression appropriée.

Niveaux de rendement

Le rendement est déterminé en fonction des quatre compétences et des niveaux de la grille d'évaluation du rendement. Ces niveaux sont expliqués ci-dessous.

Le niveau 1, bien qu'il indique une réussite, dénote un rendement très inférieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une efficacité limitée. Un rendement à ce niveau indique que l'élève doit s'améliorer considérablement pour combler des insuffisances spécifiques dans ses apprentissages si elle ou il désire réussir l'année suivante ou le cours suivant.

Le niveau 2 indique un rendement qui se rapproche de la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec une certaine efficacité. Un rendement à ce niveau indique que l'élève devrait s'efforcer de corriger les insuffisances identifiées dans ses apprentissages afin que sa réussite future soit assurée.

Le niveau 3 correspond à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec efficacité. Les parents d'un élève se situant au niveau 3 peuvent considérer que leur enfant sera bien préparé pour l'année d'études suivante ou le cours suivant.

Le niveau 4 signifie que le rendement de l'élève est supérieur à la norme provinciale. L'élève démontre les connaissances et les habiletés prescrites avec beaucoup d'efficacité. Cependant, un rendement de niveau 4 ne signifie pas que le rendement de l'élève dépasse les attentes énoncées pour l'année d'études ou le cours.

De la 1^{re} à la 12^e année, il faut utiliser une approche globale pour faire la notation des travaux de l'élève. La détermination de la note finale du bulletin scolaire doit être fondée sur le jugement professionnel du personnel enseignant et sur l'interprétation des preuves d'apprentissage. La note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; cependant, le personnel enseignant portera une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes. De la 9^e à la 12^e année, une note finale est inscrite à la fin de chaque cours et le crédit correspondant est accordé si l'élève a obtenu une note de 50 pour 100 ou plus. Pour chaque cours, la note finale sera déterminée comme suit :

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 8 de 18

-
- Soixante-dix pour cent (70 %) de la note sera fondée sur les évaluations effectuées durant le cours. Cette proportion de la note devrait refléter la tendance générale qui se dégage des niveaux de rendement de l'élève pendant le cours; le personnel enseignant accordera cependant une attention toute particulière aux preuves d'apprentissage les plus récentes.
 - Trente pour cent de la note (30 %) sera fondée sur l'évaluation finale effectuée vers la fin du cours ou à la fin de celui-ci; le personnel enseignant peut utiliser une option ou une combinaison des options suivantes pour recueillir les preuves d'apprentissage : un examen, une activité, un projet, une dissertation ou tout autre mode d'évaluation approprié au cours. L'évaluation finale permet à l'élève de démontrer une compréhension exhaustive des attentes du cours.

Un crédit sera accordé et consigné pour chaque cours où l'élève obtient une note finale de 50 % ou plus. Les modalités visant les élèves qui n'ont pas reçu le crédit prévu sont précisées dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* (en révision).

COMMUNICATION DU RENDEMENT

La communication de l'apprentissage de l'élève aux parents devrait se faire tout au long de l'année. Le *Relevé des apprentissages de la maternelle et du jardin d'enfants* et le *Bulletin scolaire* sont des moyens de communication du rendement officiels avec l'élève et les parents. Le langage utilisé dans les commentaires doit éviter le jargon pédagogique afin d'être accessible à cette clientèle.

À la maternelle et jardin d'enfants, les descriptions précises et les commentaires anecdotiques de l'équipe pédagogique doivent porter sur ce que l'élève a appris, décrire ses points forts, reconnaître sa progression et déterminer les prochaines étapes par rapport aux attentes pour chacun des quatre domaines.

De la 1^{re} à la 12^e année, le commentaire doit inclure une force et une prochaine étape et être rédigé sur un ton respectueux. L'évaluation de l'apprentissage sur le bulletin porte sur deux aspects distincts, mais reliés, du rendement de l'élève :

- la satisfaction des attentes du curriculum;
- le développement des compétences, des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail.

La cote ou la note en pourcentage accordée au bulletin par rapport à la satisfaction des attentes du curriculum doit représenter le niveau de rendement réel par rapport aux attentes et aux compétences du programme-cadre.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Entrées en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 9 de 18

Transfert des niveaux de rendement en cotes ou en pourcentage

De la 1^{re} à la 6^e année, le transfert des niveaux de rendement en cotes se fait uniquement pour le bulletin à l'aide du tableau de conversion ci-dessous et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

Niveaux de rendement	Cotes	Niveaux de rendement	Cotes
4+	A+	2+	C+
4	A	2	C
4-	A-	2-	C-
3+	B+	1+	D+
3	B	1	D
3-	B-	1-	D-
L'attribution du « R » ou du « niveau 1 » requiert un appui supplémentaire immédiat et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.		R	R

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Entrées en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 10 de 18

En 7^e et 8^e année, le transfert des niveaux de rendement en pourcentage se fait uniquement pour le bulletin et en tenant compte du niveau de rendement le plus fréquent et le plus récent.

Niveaux de rendement	Pourcentage	Niveaux de rendement	Pourcentage
4+	96 % ou 100 %	2+	68 %
4	90 %	2	65 %
4-	84 %	2-	62 %
3+	78 %	1+	58 %
3	75 %	1	55 %
3-	72 %	1-	52 %
L'attribution du « R » ou du « I » requiert un appui supplémentaire immédiat et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage différentes dans le but de donner l'occasion à l'élève d'améliorer son apprentissage.		R et I	R et I

De la **9^e à la 12^e année**, même si la collecte de données des évaluations sommatives doit se faire à partir de niveaux de rendement, le personnel enseignant de ces années d'études fera le transfert en pourcentage pour chacune des évaluations sommatives à l'aide du tableau de conversion ci-dessous.

Niveaux de rendement	Cotes	Niveaux de rendement	Cotes
4+	95 % à 100 %	2+	67 % à 69 %
4	87 % à 94 %	2	63 % à 66 %
4-	80 % à 86 %	2-	60 % à 62 %
3+	77 % à 79 %	1+	57 % à 59 %
3	73 % à 76 %	1	53 % à 56 %
3-	70 % à 72 %	1-	50 % à 52 %
R : 49 % et moins <ul style="list-style-type: none"> • 40 % : indique que l'élève ne satisfait qu'à certaines attentes du programme-cadre. • 30 % : indique que l'élève ne satisfait qu'à peu d'attentes du programme-cadre • 0 % : indique que l'élève ne satisfait à aucune attente du programme cadre 			
I – La cote « I » ne doit pas être utilisée en 11 ^e et 12 ^e année.			

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 11 de 18

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE PORTANT SUR LES PREUVES D'APPRENTISSAGE

Les élèves sont responsables de fournir des preuves d'apprentissage qui témoignent jusqu'à quel point elles ou ils satisfont aux attentes du curriculum en fonction des échéanciers établis. Elles ou ils doivent comprendre qu'il y a des conséquences à la tricherie, au plagiat, au manque de respect pour les échéanciers établis et pour les travaux non remis, servant à l'évaluation sommative.

Travaux remis en retard ou non remis

Le personnel enseignant doit tenir compte des travaux remis en retard et des travaux non remis dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant a la responsabilité de développer chez l'élève les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail reliées au respect des échéanciers. Dans la mesure du possible, l'évaluation des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail, sauf celles qui sont intégrées aux attentes du curriculum, ne devrait pas influencer sur la détermination de cote ou de la note en pourcentage.

Le but premier de l'évaluation et de la communication du rendement étant l'amélioration de l'apprentissage de l'élève, la direction d'école, en collaboration avec le personnel enseignant et l'élève utiliseront les stratégies suivantes pour déterminer un plan d'action qui favorisera la réussite de l'élève. Bien entendu, la communication avec les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève est un élément important qui favorisera l'actualisation de ce plan d'action.

Travaux remis en retard

Dans cette optique, la direction d'école et le personnel enseignant doivent utiliser, entre autres, les stratégies suivantes pour un travail remis en retard :

- fixer un nouvel échéancier raisonnable avec l'élève en tenant compte des particularités de la situation;
- fournir des explications supplémentaires;
- morceler le travail;
- prévoir des rencontres avec l'élève afin de revoir le travail accompli;
- communiquer avec les parents afin de les informer du travail remis en retard et du nouvel échéancier ainsi que des mécanismes mis en place pour appuyer l'élève;
- proposer un travail alternatif s'il le juge approprié.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 12 de 18

Travaux non remis

Après avoir appliqué les stratégies présentées dans la section *Travaux remis en retard*, la direction d'école et le personnel enseignant doivent utiliser les stratégies suivantes pour un travail non remis :

- leur jugement professionnel afin de déterminer si l'élève a satisfait à l'attente ou aux attentes visées dans d'autres contextes (p. ex., travail en classe, devoirs, évaluations formatives). Dans ce cas, le personnel enseignant accorde un niveau de rendement représentatif des compétences et des habiletés que l'élève a démontrées par rapport à l'attente ou aux attentes visées par le travail. Le personnel enseignant doit aussi tenir compte du travail partiellement complété par l'élève (p. ex., brouillon) pour accorder ce niveau de rendement.
- Dans le cas où, selon le jugement professionnel du personnel enseignant, l'élève n'a pas satisfait à l'attente ou aux attentes visées dans d'autres contextes ou à l'aide du travail partiellement complété, le commentaire de bulletin doit indiquer « *La note ou la cote accordée tient compte d'un travail non remis ou de travaux non remis.* ».

En 7^e et 8^e année, il faut donner l'occasion à l'élève de remettre tout travail sommatif jusqu'à une semaine avant la fin du cours. Entre la 9^e et la 12^e année, il faut donner l'occasion à l'élève de remettre tout travail sommatif au dernier cours, c'est-à-dire avant la période d'examen. Il faut noter, toutefois, qu'en 12^e année, ce délai sera ajusté en fonction des exigences et des échéanciers des institutions postsecondaires.

Plagiat et tricherie

Le plagiat consiste à s'approprier des mots ou des idées d'un autre auteur sans en reconnaître la source; la tricherie consiste à s'approprier du travail fait par une autre personne (p. ex., un autre élève, un parent). Le personnel enseignant doit prendre les mesures nécessaires pour enrayer le plagiat et la tricherie chez l'élève. Pour ce faire, il revient au personnel enseignant de mettre en place des moyens pour prévenir et détecter le plagiat et la tricherie ainsi que des conséquences appropriées pour l'enrayer.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 13 de 18

Prévention

Afin de prévenir le plagiat, il faut enseigner de façon explicite, et ce, à toutes les années d'études, les stratégies pour l'éviter (p. ex., citations, paraphrase, résumé, reformulation). Il faut :

- amener l'élève à comprendre ce que sont le plagiat et la tricherie ainsi que la gravité de ces gestes;
- faire en sorte que la majeure partie des travaux soit faite en classe de façon à mieux suivre l'élève dans les étapes de la tâche assignée;
- expliciter, dans un langage que l'élève comprend, les conséquences du plagiat et de la tricherie.

Détection

Il est important de pouvoir confirmer qu'un élève a plagié un travail en trouvant la source ou prouver qu'il a triché en s'appuyant sur des faits.

Conséquences

Peu importe l'année d'études, tout incident de plagiat ou de tricherie doit être communiqué à l'élève, aux parents et à la direction de l'école. De plus, il est important de tenir compte du plagiat et de la tricherie dans la section des *Habilités d'apprentissage et des habitudes de travail*. Le personnel enseignant doit aussi s'assurer que l'élève comprenne bien la portée de son geste avant d'imposer une conséquence.

- Aux cycles intermédiaire et supérieur, selon le contexte et les circonstances particulières de l'élève, le personnel enseignant devra impliquer la direction d'école pour prendre la décision quant à la conséquence. Cette conséquence doit tenir compte du niveau de maturité et des circonstances particulières de l'élève.

Enfin, il doit y avoir une bonne communication entre la direction d'école et le personnel enseignant afin que la prévention, la détection et l'application des conséquences se fassent de façon uniforme.

Dans un contexte de cheminement professionnel, autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les élèves, la direction d'école, en collaboration avec le personnel enseignant, doit compléter l'annexe 1 – *Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves dans la démonstration des preuves d'apprentissage*, et en faire parvenir une copie à la surintendance de l'éducation responsable de la supervision de l'école avant le 30 septembre.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Entrées en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 14 de 18

LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS : MODIFICATIONS, ADAPTATIONS ET PROGRAMMES COMPOSÉS D'ATTENTES DIFFÉRENTES

La *Loi sur l'éducation* précise que l'évaluation, pour les élèves ayant des besoins particuliers, doit être une composante importante de leur programme. La définition de « programme d'enseignement à l'enfance en difficulté » se lit ainsi : « Programme d'enseignement fondé sur les résultats d'une évaluation continue et modifié par ceux-ci en ce qui concerne un élève en difficulté, y compris un projet qui renferme des objectifs particuliers et un plan des services éducatifs qui satisfont aux besoins de l'élève. » (Extrait de la *Loi sur l'éducation*, paragraphe 1 (1)).

Le plan d'enseignement individualisé (PEI) décrit le programme d'enseignement et/ou les services à l'enfance en difficulté requis par l'élève. Le PEI précise si l'élève nécessite :

- seulement des adaptations; ou
- des attentes modifiées avec la possibilité d'adaptations; ou
- des attentes différentes dans des domaines d'étude n'existant pas dans le curriculum.

Si les attentes et les contenus d'apprentissage établis pour l'élève sont modifiés ou différents de ceux du programme ordinaire de l'année d'études ou du cours, le personnel enseignant fondera l'évaluation de son rendement sur les attentes énoncées dans le programme d'enseignement individualisé (PEI).

Lorsque le PEI d'un élève requiert seulement la prestation d'adaptations particulières dans une matière, un domaine ou un cours, le personnel enseignant fondera son évaluation sur les attentes de l'année d'études ou du cours. (Veuillez noter que les adaptations en matière d'évaluation aux fins des évaluations provinciales à grande échelle sont indiquées dans le PEI. Ces adaptations doivent être conformes aux adaptations qui sont utilisées dans les pratiques d'évaluation en salle de classe et autorisées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation [OQRE].).

Adaptations

Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent requérir des adaptations pour participer au programme d'études et pour démontrer leur rendement par rapport aux attentes. Le terme *adaptations* désigne les stratégies pédagogiques et les stratégies d'évaluation, les ressources humaines et/ou l'équipement personnalisé dont l'élève a besoin pour apprendre et démontrer son apprentissage.

Les attentes pour l'année d'études ou le cours du curriculum de l'Ontario ne sont nullement modifiés par l'utilisation d'adaptations. Lorsque des adaptations sont nécessaires pour évaluer l'apprentissage de l'élève de la 1^{re} à la 12^e année, elles sont indiquées dans le PEI de l'élève.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011

Entrées en vigueur le 18 juin 2011

Révisée le 21 juin 2019

Prochaine révision 2022-2023

Page 15 de 18

À la maternelle et jardin d'enfants, si le PEI exige seulement des adaptations, l'équipe pédagogique ne doit pas cocher la case « PEI ».

Attentes modifiées

À la maternelle et au jardin d'enfants, si les attentes dans le PEI se fondent sur les attentes du programme, mais qu'elles varient de celles du programme habituel, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « *Les attentes du programme ont été modifiées en fonction des besoins de l'enfant.* »

Au palier élémentaire, si les attentes dans son PEI sont fondées sur le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année, mais qu'elles ne correspondent pas exactement aux attentes prescrites pour l'année d'études, le personnel enseignant cochera la case PEI approprié sur le bulletin de progrès scolaire et sur le bulletin scolaire. De plus, le personnel enseignant doit inscrire, dans la section l'énoncé suivant :

« *Cette (cote ou note en pourcentage) est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui ne correspondent pas exactement aux attentes de la année, soit une augmentation, soit une diminution du nombre et/ou complexité des attentes.* »

Au palier secondaire, pour les élèves qui ont un PEI, le personnel enseignant cochera la case PEI approprié pour tous les cours visés par le programme. Si quelques attentes ou contenus d'apprentissage d'un cours ont été modifiés par rapport à ceux du curriculum et que l'élève étudie en vue d'obtenir le crédit pour le cours, il suffira de cocher la case PEI. Si les attentes et les contenus d'apprentissage ont été modifiés au point où la direction de l'école juge qu'un crédit ne pourra pas être accordé, on doit inscrire, dans la section « Commentaires », en plus des observations sur le rendement de l'élève, l'énoncé suivant : « *Cette note en pourcentage est fondée sur les attentes énoncées dans le PEI, qui modifient considérablement les attentes du cours.* »

Attentes différentes

Des attentes différentes sont élaborées pour aider les élèves à acquérir des connaissances et des habiletés qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. Comme elles ne font pas partie d'une matière ou d'un cours prescrit dans les programmes-cadres provinciaux, les attentes différentes sont présentées dans des programmes comportant des attentes différentes ou dans des cours comportant des attentes différentes (cours du palier secondaire). Parmi les programmes comportant des attentes différentes, on compte les domaines suivants : rééducation de la parole, habiletés sociales, formation en orientation et

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 16 de 18

en mobilité, soins personnels. Les programmes comportant des attentes différentes sont offerts tant au palier élémentaire qu'au palier secondaire.

Pour certains élèves, ces programmes s'ajoutent aux attentes modifiées ou aux attentes prescrites pour l'année d'études ou le cours, qui sont énoncées dans le curriculum de l'Ontario. Dans certains cas, tout le programme de l'élève sera composé d'attentes différentes. Ces attentes sont mesurables et doivent préciser les connaissances ou les habiletés que l'élève pourra démontrer de façon autonome, si elle ou il reçoit les adaptations appropriées.

La planification de l'évaluation devrait être intégrée à l'élaboration de chacune des attentes différentes. On devrait utiliser une gamme diversifiée de méthodes pour évaluer l'apprentissage de l'élève et son rendement par rapport aux attentes énoncées dans le PEI.

Il est déconseillé d'attribuer un niveau de rendement ou une note en pourcentage sur le bulletin scolaire pour illustrer le niveau de satisfaction des attentes différentes de l'élève. Des comptes rendus anecdotiques peuvent être transmis aux parents dans le bulletin de progrès scolaire (élémentaire), les bulletins scolaires (élémentaire et secondaire) ou en utilisant un format différent (p. ex., section de l'évaluation du PEI) afin de les informer des progrès accomplis par leur enfant. Quand un format différent est utilisé, on devrait remettre ces comptes rendus en même temps que le bulletin de progrès scolaire et le bulletin scolaire des paliers élémentaire et secondaire, c'est-à-dire aux mêmes étapes de la communication du rendement.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Directives administratives n° 3,17

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES

Approuvées le 18 juin 2011**Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 17 de 18

Cependant, dans certains cas, au palier élémentaire et secondaire, une cote ou une note en pourcentage pourrait être inscrite dans une matière ou un domaine tant qu'elle s'appuie sur des instruments de mesure précis (p.ex. : grille adaptée, dossier anecdotique) qui permettent de recueillir des données pertinentes quant au jugement à poser et à la décision à prendre sur le rendement de l'élève. Le personnel enseignant cochera alors la case PEI appropriée en fonction de la matière ou du domaine d'étude. De plus, le personnel enseignant doit inscrire l'énoncé suivant : « *Cette (cote ou note en pourcentage) est fondée sur des attentes différentes qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario.* »

À la maternelle et au jardin d'enfants, lorsque les attentes d'apprentissage dans le PEI d'un enfant sont différentes du programme, l'équipe pédagogique doit cocher la case « PEI » associée au domaine et insérer la mention suivante : « *Les principaux apprentissages, la progression des apprentissages et les prochaines étapes de l'apprentissage se fondent sur des attentes différentes établies dans le PEI.* »

Appui en français, l'actualisation linguistique en français (ALF) et le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)

Tout le personnel doit porter une attention particulière à l'élève qui nécessite un appui en français et bénéficie du programme ou d'un cours ALF ou du PANA. Dans toutes les matières et selon les besoins de l'élève, le personnel enseignant doit choisir des approches, des stratégies d'enseignement et des activités d'apprentissage ou d'évaluation en consultation avec l'enseignante ou l'enseignant de l'un ou de l'autre de ces programmes.

À la maternelle et au jardin d'enfant, lorsque l'enfant nécessite un appui en français, l'équipe pédagogique doit cocher la case « Appui en français » sur le Relevé des apprentissages.

De la 1^{re} à la 8^e année, le personnel enseignant cochera la case ALF sur le bulletin de progrès scolaire ainsi que sur le bulletin scolaire, sous la rubrique Français si une ou un élève suit le programme-cadre d'ALF. On fondera l'évaluation sur les attentes du programme-cadre d'ALF et on inscrira, l'énoncé suivant : « *Les attentes et les contenus d'apprentissage qui composent le programme de français de l'élève sont tirés du programme-cadre d'actualisation linguistique en français.* »

Si une ou un élève en apprentissage de la langue française démontre des compétences suffisantes pour lui permettre de suivre le programme de français pour l'année d'études en cours, le personnel enseignant ne cochera pas la case ALF.

Au secondaire, si l'élève est inscrit à un cours d'ALF, il suffira d'inscrire le titre du cours et son code sur le bulletin scolaire et de préciser la note octroyée à l'élève dans ce cours d'ALF.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,17****ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Approuvées le 18 juin 2011****Entrées en vigueur le 18 juin 2011****Révisée le 21 juin 2019**

Prochaine révision 2022-2023

Page 18 de 18

ANNEXE 1**Stratégies de l'école visant la responsabilisation des élèves
dans la démonstration des preuves d'apprentissage**

Nom de l'école : _____

Direction : _____ Date : _____

Travaux remis en retard ou non remis :

Stratégies d'appui

Conséquences progressives

Plagiat et tricherie :

Stratégies de prévention

Conséquences progressives

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 10 (2018-2019) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 10 de 17 h 45 à 18 h le 4 juin 2019 par audioconférence sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres présents :

M^{me} Manoushka Aimable représentante du Centre francophone de Toronto (coprésidente du comité)

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde (coprésident du comité)

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

M^{me} Sylvie Landry (présidente du Conseil) au début de la réunion pour assurer le quorum et ce, jusqu'à l'arrivée de conseillère Robert

Membres absents :

M. Wadih Beheit, représentant de La clé d'La Baie

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

Membres de l'administration présents :

M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M^{me} Marie-France Tousignant, directrice des services aux élèves

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_4_juin_2019-renc_no_10.pdf

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu et examiné le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté présenté par l'administration. Voir ci-après la recommandation du comité à cet effet.

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

2. Qu'il a reçu un rapport de l'administration portant sur le calendrier des réunions du CCED dont les dates ci-après ont été approuvées pour l'année scolaire 2019-2020.

	Sujets de discussion
Le 8 octobre 2019	Rencontre No. 1 - 17 h 30 à 18 h 10 Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : <ul style="list-style-type: none"> • Budget EED 2019-2020 Organigramme des services aux élèves
	Rencontre No. 2 - 18 h 20 à 19 h Résultat des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématiques de 2019
Le 12 novembre 2019	Rencontre No. 3 - 17 h 30 à 18 h 10 Données sur les élèves qui reçoivent des services en enfance en difficulté
	Rencontre No. 4 - 18 h 20 à 19 h Mise à jour d'automne au CCED du ministère ÉDU
Le 14 janvier 2020 (par audioconférence)	Rencontre No. 5 - 17 h 30 à 18 h 10 Élection de la présidence et de la vice-présidence Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : <ul style="list-style-type: none"> • États financiers 2018-2019 • Budget révisé 2019-2020
Le 11 février 2020	Rencontre No. 6 - 17 h 30 à 18 h 10 Rapport sur l'équipement spécialisé offert aux élèves ayant des besoins particuliers
	Rencontre No. 7 - 18 h 20 à 19 h À déterminer
Le 14 avril 2020 (par audioconférence)	Rencontre No. 8 - 17 h 30 à 18 h 10 À déterminer
Le 12 mai 2020 (par audioconférence)	Rencontre No. 9 - 17 h 30 à 18 h 10 Priorités 2020-2021 pour les Services aux élèves Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté <ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la consultation
Le 9 juin 2020 (par audioconférence)	Rencontre No. 10 - 17 h 30 à 18 h 10 Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2020-2021 Mise à jour du printemps du ministère ÉDU

3. Qu'il a reçu, à titre de renseignement, la correspondance suivante :

- Lettre du District School Board Ontario North East à la ministre de l'Éducation au sujet du changement du financement au niveau de l'autisme et l'impact sur les élèves.

POINT NO 7.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

- Lettre du Durham DSB à la ministre de l'Éducation ayant pour objet les changements proposés au modèle de financement en raison de l'effectif des classes et de l'apprentissage électronique.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 10 du CCED (2018-2019) présenté en date du 21 juin 2019 soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan annuel de l'enfance en difficulté 2019-2020 et de le soumettre au Ministère par la suite.

**Le surintendant de l'éducation,
par intérim**

Le coprésident du comité,

Michel Laverdière

Benoit Fortin

Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : SORTIE ÉDUCATIVE**

La sortie éducative à l'extérieur de la province, listée ci-après, est prévue à l'école suivante :

AMÉRIQUE CENTRALE

Lieu :	San José et Sarapiquí, Costa Rica
École :	École secondaire Roméo-Dallaire
Date :	4 au 11 mars 2021
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	24
But du voyage :	En lien avec le programme d'études d'espagnol, affaires et commerce. Les élèves passeront une semaine à vivre en espagnol et à participer à des activités diverses. Ils feront un retour sur les activités de la journée à tous les soirs.
Coût par élève :	2 823 \$
Montant défrayé par l'élève :	2 823 \$
Montant défrayé par l'école :	0 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	67 752 \$

La sortie proposée respecte la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 21 juin 2019 intitulé *Sortie éducative* soit reçu.

Que la demande pour la sortie en Amérique Centrale, dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 7.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR



AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 21 juin 2019

OBJET: Affectation des directions et des directions adjointes pour 2019-2020

Antécédents

Annuellement, le Conseil reçoit le tableau des placements des directions et directions adjointes du Conseil. En janvier de chaque année, les directions et directions d'école en place indiquent leurs préférences de placement pour la prochaine année scolaire. L'administration analyse le tout et surtout se doit de considérer les profils des personnes et des écoles ainsi que la durée de l'affectation actuelle à une école donnée ou dans un poste au sein des services éducatifs du Conseil. Atteindre les objectifs stratégiques du Conseil en offrant une éducation de qualité et faire progresser les écoles dans la poursuite de l'excellence demeure toujours le but premier.

Situation actuelle

L'administration a reçu un avis de retraite de madame Guylaine Deschênes, direction d'école ainsi que la démission de madame Marie-France Tousignant, direction des Services aux élèves. Le prêt de service pour madame Lily Harfouche à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a été renouvelé pour une autre année. De plus, Jennifer Lamarche-Schmalz, surintendante de l'éducation, demeure en congé sans solde afin d'œuvrer à l'ACÉPO, ce qui fait en sorte que monsieur Hugues Kamga Wambo est nommé à la surintendance par intérim.

Pour ce qui est des changements et embauches pour l'année 2019-2020, les voici :

- Madame Guylaine Deschênes est remplacée par madame Sylvie Pellerin à la direction de l'École élémentaire Mathieu-da-Costa.
- Madame Sylvie Pellerin, direction de l'École élémentaire Félix-Leclerc, est remplacée par madame Céline Tchatchoua, présentement à la direction adjointe de l'École élémentaire Carrefour des Jeunes.
- Madame Caroline Wagner est nommée à la direction adjointe de l'École élémentaire Carrefour des jeunes.
- Madame Renée Gauthier est nommée à la direction des Services aux élèves.
- Madame Sylvie Talbot-Lambert, direction à l'École publique Saint-Joseph, est nommée à la direction de l'École élémentaire Chantal-Benoit, ce qui entraîne la nomination de monsieur Paul Cook à la direction de l'École publique Saint-Joseph.
- Monsieur Paul Cook sera remplacé à la direction adjointe de l'École secondaire Le Caron par monsieur Serge Lesperance.
- Madame Dounia Bakiri, présentement direction à l'École élémentaire Horizon Jeunesse, est nommée à la direction de la nouvelle École élémentaire Dyane-Adam.
- Madame Aurianne Sokoloski est nommée à la direction de l'École élémentaire Horizon Jeunesse en remplacement de madame Dounia Bakiri.
- Monsieur Éric Cooper, direction adjointe à l'École secondaire Jeunes sans frontières, est muté à la direction adjointe de l'École élémentaire Le Flambeau.

POINT NO 7.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

- Monsieur Samuel Gélinas est nommé à la direction adjointe de l'École secondaire Jeunes sans frontières.
- Madame Naima Boufor, présentement direction adjointe à l'École secondaire Jeunes sans frontières, est nommée direction de cette même école en remplacement de monsieur Hugues Kamga Wambo qui est nommé surintendance de l'éducation par intérim.
- Monsieur Nabil El-Kerri est nommé à la direction adjointe de l'École secondaire Jeunes sans frontières en remplacement de Madame Naima Boufor.
- À l'École secondaire Norval-Morrissette, monsieur Joël Beaudoin est nommé à la direction adjointe.
- Madame Monia Lalande est nommée à la direction de l'École élémentaire du Chêne alors que la direction présentement en poste, madame Magalie Laville, retourne en enseignement.
- Madame Lacey De Los Santos est nommée à la direction adjointe de l'École secondaire Georges-P.-Vanier alors que monsieur Patrick Dumais, présentement occupant ce poste, retourne en enseignement.
- Madame Michelle Lalonde, présentement à la direction adjointe de l'École élémentaire L'Envolée, est promue à la direction de cette même école.
- Madame Janine Lacoste est nommée à la direction adjointe de l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau en remplacement de madame Geneviève Myner qui est absente.
- Monsieur Kamilou Assa qui occupait le poste de direction par intérim à l'École élémentaire Viola-Léger est nommé direction de cette même école.
- Madame Samira Jaouad est nommée direction adjointe de l'École élémentaire Jeanne-Lajoie.
- Le processus afin de pourvoir le poste de direction de l'École secondaire David-Saint-Jacques est en cours.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 juin 2019, portant sur l'affectation des directions et directions adjointes pour 2019-2020, soit reçu.

Préparé par :

La directrice des ressources humaines
Marie-Josée Smith

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 7.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 2,11 «Gestion des systèmes de vidéosurveillance dans les édifices du conseil scolaire Viamonde»

PRÉAMBULE

Afin de bien répondre aux exigences de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée (« LAIMPVP ») en ce qui concerne la vidéosurveillance, le Conseil doit avoir une politique à ce sujet.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez, à l'annexe A, la nouvelle politique 2,11. À l'annexe B, vous trouverez, à titre de renseignement, les nouvelles directives administratives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport daté du 21 juin 2019 sur la Politique 2,11 du Conseil scolaire Viamonde traitant de *Gestion des systèmes de vidéosurveillance dans les édifices du conseil scolaire Viamonde* soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique 2,11 du Conseil scolaire Viamonde traitant de *Gestion des systèmes de vidéosurveillance dans les édifices du conseil scolaire Viamonde* telle que présentée.

Préparé par :

Le directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

ADMINISTRATION

Politique 2,11

**GESTION DES SYSTÈMES DE
VIDÉOSURVEILLANCE**

Approuvée le 21 juin 2019
Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît son obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, parents et membres du personnel.

Le Conseil croit que ses terrains, ses écoles et bureaux administratifs sont des lieux qui doivent être sécuritaires, et que la vidéosurveillance est un outil qui peut aider à atteindre cet objectif.

La présente politique vise à assurer que le Conseil utilise la vidéosurveillance selon les modalités des lois et règlements en vigueur.

GÉNÉRALITÉS

Un système de vidéosurveillance est conforme à la politique du Conseil dans les conditions suivantes :

1. L'édifice/ le site est une école secondaire ou un bureau administratif;
 - a. Afin de gérer le contrôle d'accès à l'édifice, un système est installé à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice;
 - b. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents dans les endroits publics de l'école et de son terrain (vestibule, corridor, stationnement, portative, etc.)
2. L'édifice / le site est une école élémentaire :
 - a. Afin de gérer le contrôle d'accès à l'édifice, un système est installé à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice;
 - b. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents sur le trajet vers les portatives.
 - c. Afin d'assurer la sécurité ou prévenir des incidents aux autres endroits publics si l'historique ou une suite ~~d'évènements~~ d'évènements justifie l'utilisation d'un tel système. Ceci sera considéré seulement s'il est jugé que le même résultat ne peut être atteint avec une autre méthode qui porte moins atteinte au droit à la vie privée.
3. Pour les locataires dans les édifices du Conseil.
 - a. Afin de gérer le contrôle d'accès à l'édifice, un système est installé par le Conseil à l'entrée (ou les entrées) de l'édifice (selon les entrées permises, indiquées dans le bail);
 - b. Une vidéosurveillance supplémentaire dans les locaux exclusifs du locataire selon ses besoins peut être considérée. Le cas échéant, la permission du Secteur des immobilisations, de l'entretien et de la planification doit être obtenue au préalable et tous les frais seront payés par le locataire.
 - c. Un système de vidéosurveillance installé par un locataire ne peut jamais observer un endroit à l'extérieur des locaux à usage exclusif du locataire.
4. Abord des autobus scolaires, conformément aux politiques et procédures des consortiums de transport, qui en assure la supervision et le contrôle.

ADMINISTRATION

Politique 2,11

**GESTION DES SYSTÈMES DE
VIDÉOSURVEILLANCE**

**Approuvée le 21 juin 2019
Prochaine révision en 2022-2023**

Page 2 de 2

La vidéosurveillance peut inclure l'enregistrement de données. Le Conseil reconnaît que le recours à la vidéosurveillance avec enregistrement a pour effet de recueillir des renseignements personnels ayant trait à des particuliers pouvant être identifiés, notamment en ce qui concerne la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et l'état matrimonial ou familial.

Les renseignements obtenus au moyen d'un système de surveillance vidéo visent la protection des élèves, du personnel, du public et des installations scolaires, et à contribuer au dépistage d'infractions à la loi, d'actes criminels et de vandalisme.

La vidéosurveillance ne peut servir à vérifier le rendement du personnel.

Toute personne a droit de demander l'accès aux renseignements personnels qui le concerne qui sont recueillis par la vidéosurveillance avec enregistrement au Conseil, conformément à la LAIMPVP, cette politique et à la politique 1,09 - Accès à l'information et protection de la vie privée.

GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES ÉDIFICES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Approuvée le 21 juin 2019

Prochaine révision en 2022-2023

Page 1 de 4

OBJECTIFS

Préciser les modalités de la mise en œuvre et du fonctionnement de la vidéosurveillance, en conformité avec la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée (« LAIMPVP »).

Dans le cas de vidéosurveillance avec enregistrement, protéger les renseignements personnels en prescrivant les modalités de collecte, d'entreposage, d'accès aux enregistrements et de la divulgation de ceux-ci.

Clarifier les rôles et les responsabilités du personnel responsable de la mise en œuvre et de la gestion des dispositifs de vidéosurveillance, ainsi que la protection des données enregistrées.

RÔLES

Le Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) est responsable de :

- a) Déterminer les exigences fonctionnelles et techniques nécessaires en ce qui concerne la sélection et l'installation des dispositifs de vidéosurveillance;
- b) Déterminer, lors de la conception d'un édifice, l'emplacement des dispositifs de vidéosurveillance selon les modalités de la présente directive administrative;
- c) Déterminer, de concert avec la direction d'école, l'emplacement des dispositifs de vidéosurveillance ajoutés à une école déjà en fonction;
- d) Acquérir, installer et mettre à jour les dispositifs de vidéosurveillance en plus de veiller à leur entretien;
- e) Vérifier, de façon périodique, le registre des utilisations des enregistrements dans chaque école et examiner les irrégularités observées afin de déterminer si des mesures correctrices sont requises, le cas échéant.
- f) Apposer, dans les endroits où se trouve un dispositif de vidéosurveillance, une affiche générique indiquant clairement que l'endroit fait l'objet de vidéosurveillance.

Le bureau de la direction d'éducation est responsable de :

- a) Recevoir les demandes d'accès à l'information portant sur les renseignements contenus sur une bande d'enregistrement vidéo et y répondre, conformément à la LAIMPVP et à la politique 1,09 - Accès à l'information et protection de la vie privée.
- b) Procéder à l'édition de l'enregistrement, avant la divulgation de renseignements demandés au public, en vertu de la LAIMPVP, afin de limiter l'atteinte à la vie privée des autres individus qui pourraient se retrouver dans l'enregistrement. Pour cette fin, il est

ADMINISTRATION

Directives administratives x,xx

GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES ÉDIFICES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Page 2 de 4

possible que le document nécessite le noircissement de portions de l'image ou l'enlèvement des voix, dans la mesure du possible.

La direction d'école où la ou le responsable d'un édifice est responsable de :

- a) Déterminer si le recours à un ou plusieurs dispositifs de vidéosurveillance est nécessaire, compte tenu des conditions d'application énoncées dans la présente directive administrative;
- b) Informer le SIEP de l'état de fonctionnement des dispositifs de vidéosurveillance au besoin;
- c) Désigner un nombre restreint de personnes qui auront accès au système de vidéosurveillance et assurer qu'ils prennent connaissance de cette directive administrative;
- d) S'assurer que seul le personnel autorisé à visionner les enregistrements électroniques y ait accès;
- e) S'assurer que le caractère confidentiel des renseignements est respecté;
- f) Assurer le maintien de registres sur le visionnement et partage des données enregistrées provenant des systèmes de vidéosurveillance (annexe D) et d'y consigner les renseignements prescrits. Assurer que le formulaire d'autorisation soit également complété au besoin (annexe E);
- g) Transmettre à la personne responsable de l'application de la LAIMPVP au bureau de la direction d'éducation une copie de toute demande d'un particulier qui veut consulter la ou les images enregistrées qui le concernent.
- h) Assurer que l'affiche informative au sujet de la vidéosurveillance (annexe A) est présente et visible au public dans le secrétariat.

MODALITÉS DE GESTION, D'ÉTABLISSEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

Les écoles élémentaires et secondaires ainsi que les bureaux administratifs sont équipés d'un dispositif de vidéosurveillance, avec ou sans enregistrement, aux portes principales de l'édifice. Ceci est utilisé pour identifier et valider la présence des personnes qui désirent entrer dans les lieux scolaires. D'autres portes peuvent également être équipées de ce dispositif lorsqu'il y a plus d'une entrée utilisée par le public, par exemple pour les garderies et les autres locataires.

Les écoles secondaires sont équipées également de dispositifs de vidéosurveillance avec enregistrement. Ceux-ci sont utilisés pour surveiller les corridors, les vestibules et les escaliers pour réduire ou prévenir les incidents.

ADMINISTRATION

Directives administratives x,xx

GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES ÉDIFICES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Page 3 de 4

La direction ou la ou le responsable d'édifice qui désire installer ou élargir la portée d'un système de vidéosurveillance doit d'abord en évaluer le besoin avec un superviseur ou une superviseuse d'édifice. Un justificatif qui décrit la fréquence et le type d'incidents problématiques, ainsi que les autres stratégies considérées pour résoudre le problème, doit appuyer la demande. Le document doit finalement expliquer pourquoi la vidéosurveillance avec enregistrement est la seule solution adéquate pour répondre aux défis.

La demande, une fois élaborée, doit être approuvée par la surintendance de l'école et le directeur du SIEP.

La direction d'école doit distribuer aux parents, tuteurs et tutrices un avis les informant des raisons légales, qui rend légitime l'installation un système de vidéosurveillance, les fins pour lesquelles les renseignements seront recueillis, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui pourra leur fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet (annexe C) .

Toutes mesures permettant d'éviter d'orienter les dispositifs de vidéosurveillance dans des zones qui ne sont pas utiles à l'atteinte des objectifs de sécurité, qui sont contre le respect de la loi et qui pourraient porter une atteinte injustifiée à la vie privée doivent être utilisées :

- a) Caméras intérieures :
 - a. Aucune caméra ne peut être installée dans les salles de toilettes, les vestiaires, les douches, les bureaux privés, etc.
 - b. Éviter autant que possible d'orienter les caméras vers les fenêtres donnant sur l'extérieur de l'édifice où des zones qui ne nécessitent pas la vidéosurveillance.

ADMINISTRATION

Directives administratives x,xx

GESTION DES SYSTÈMES DE VIDÉOSURVEILLANCE DANS LES ÉDIFICES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Page 4 de 4

b) Caméras extérieures :

- a. Elles doivent être positionnées uniquement aux endroits où cela est nécessaire pour protéger le terrain et les biens de l'école ou pour assurer la sécurité des personnes qui se trouvent sur le terrain.

Tout membre du personnel autorisé à visionner les enregistrements électroniques doit signer un formulaire de confidentialité (Annexe B). Les formulaires seront remis au gestionnaire du fonctionnement des édifices au SIEP, qui en gardera une copie électronique.

Tout enregistrement effectué à partir d'un dispositif de vidéosurveillance qui n'a pas été utilisé à des fins d'application de la loi ou de sécurité publique doit être effacé, au plus tard, trente et un (31) jours après l'enregistrement.

La direction d'école ou le responsable de l'édifice peut autoriser la police à visionner ou obtenir une copie de tout ou d'une partie d'un enregistrement électronique sur présentation d'un mandat à cet effet; ou, en l'absence d'un mandat, si la divulgation à la police est effectuée en vue de faciliter une enquête policière qui aboutira vraisemblablement à une action en justice. Le cas échéant, il est nécessaire de remplir le registre (annexe D) et faire remplir le formulaire d'autorisation (Annexe E) par le demandeur pour assurer que celui-ci s'engage à détruire l'enregistrement après 1 an.

Tout segment de données enregistrées utilisé ou divulgué doit être conservé pendant une période d'un (1) an après son utilisation ou sa divulgation.

Un registre de tous visionnements des données enregistrées doit être gardé à jour. Si le logiciel de vidéosurveillance ne tient pas un registre automatique pouvant identifier l'utilisateur et ses visionnements, il est requis que l'utilisateur inscrive les détails concernant ses visionnements dans le formulaire de partage d'enregistrement (annexe D).

L'usage des dispositifs de vidéosurveillance de façon contraire à la LAIMPVP et en contravention de la présente directive administrative donne lieu à l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement du membre du personnel, et le renvoi d'un élève.

Références :

- Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, LRO 1990 c M.56, telle que modifiée
- « Guidelines for the Use of Video Surveillance » (commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, Octobre 2015)
- Politique 1,09 - Accès à l'information et protection de la vie privée



Annexe A

**AFFICHE INFORMATIVE
SUR LA PRÉSENCE DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE**

En conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (LAIMPVP) de l'Ontario, cet établissement est muni de caméras de surveillance vidéo dans le but d'assurer la sécurité des individus et la protection de ses biens, de réduire le vandalisme, de dissuader et de prévenir des infractions à la loi.

Tous renseignements obtenus à l'aide de ces caméras sont strictement confidentiels et ne seront remis aux autorités policières qu'à des fins d'application d'une loi ou de la protection de la sécurité publique. Tous enregistrements recueillis seront détruits dans les 31 jours suivant leur enregistrement, à moins qu'ils ne doivent être utilisés à des fins d'application de la loi ou de la sécurité publique. Dans ce cas, ils seront conservés pour une période maximale d'un an.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Nom de la personne responsable :

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



Annexe B

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de la directive administrative 2,11 *Gestion des systèmes de vidéosurveillance* dans les établissements du Conseil scolaire Viamonde,

Je soussigné(e) _____, certifie par la présente déclaration que je m'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des images visionnées, à ne divulguer aucune information en lien avec la vidéosurveillance et à me conformer aux modalités de *la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Signature : _____

Date : _____



Annexe C

AVIS À LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Le

Le bien-être et la sécurité de tous les élèves et des membres du personnel sont une priorité pour le Conseil scolaire Viamonde. Pour ce faire, nous allons mettre en place à l'école _ des mesures préventives pour répondre à cet objectif. Cette lettre a pour but de vous informer de l'installation de caméras de surveillance vidéo comme moyen de prévention et de dissuasion dans la commission d'actes illégaux.

Tous les renseignements obtenus à l'aide des enregistrements du système de vidéosurveillance seront confidentiels et ne seront visionnés que par les personnes responsables, lorsque la situation l'exigera.

Soyez assurés que cette procédure respectera à la fois la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée de l'Ontario* et à la *Loi sur l'éducation de l'Ontario*.

Pour plus d'information, il est possible de consulter la politique ainsi que la directive administrative 2,11, disponible sur le site Internet du Conseil.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

La direction de l'école/service,

c. c. surintendance de l'éducation
 Directeur du Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la
 planification



Annexe E

**FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PARTAGE AVEC LE SERVICE POLICIER
AUTHORIZATION FORM FOR SHARING WITH POLICE AUTHORITIES**

Date/ Date : _____

École/ School : _____

Nom du représentant du Conseil qui partage l'enregistrement:

Identifiant de l'enregistrement / Vidéo recording reference number :

- 1) Je déclare avoir reçu les enregistrements vidéo ci-haut mentionnés du responsable scolaire de l'établissement / *I declare that I have received the vidéo recording(s) identified above.*

- 2) Ces enregistrements seront détruits par les autorités policières/ demandeur après l'utilisation ou, au plus tard, un an en date d'aujourd'hui / *These recordings will be destroyed by police authorities/ by the requesting party, after their use, or a maximum of one year after the date of this agreement.*

Nom (lettres moulées)/ Name (please print) : _____

Poste ou fonction/ Position : _____

Téléphone / Telephone : _____

Courriel / Email : _____

Signature : _____

POINT NO 7.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 21 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Projets de réfection des écoles 2017-2018

ANTÉCÉDENTS

Lors de la rencontre du Conseil du 22 septembre 2017, l'administration présentait le rapport ainsi que la liste des projets de réfection et d'amélioration de la condition des écoles pour 2017-2018.

SITUATION ACTUELLE

L'administration désire faire une mise à jour sur la réalisation de l'ensemble des projets approuvés.

L'annexe A est la liste des projets approuvés en septembre 2017.

L'annexe B est la liste des différents projets complétés en 2017-2018 ainsi que leurs coûts finaux approximatifs.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 21 juin 2019 intitulé «Projets de réfection 2017-2018 » soit reçu.

Préparé par :
Directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT NO 7.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe A - Liste des projets pour 2017-2018

École	Description des travaux	Plan pluriannuel (accessibilité, énergie) :	Réfections 17-18 :	Amélioration de la condition des écoles 17-18 :	Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité) :	Classes PAJE :
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout ascenseur à Micheline-Saint-cyr).	accessibilité	500 000 \$			
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout ascenseur à Saint-Joseph).	accessibilité	500 000 \$			
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.			1 300 000 \$		
Diverses écoles	Projets en informatique		50 000 \$			
Diverses écoles	Remplacer trois systèmes d'intercommunication.			75 000 \$		
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).	énergie		100 000 \$		
Diverses écoles	Optimisation et recommissionning des systèmes CVAC (économie énergie).	énergie	75 000 \$			
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.		200 000 \$			
Diverses écoles	Peinturer 2 écoles.			75 000 \$		
Diverses écoles	Études (COFR, LAMO)		25 000 \$			
École élémentaire Antonine Maillet	Réparer tuyauterie de drainage sanitaire.			80 000 \$		
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer 11 unités de toit (incluant BAS).	énergie		400 000 \$		
École élémentaire Félix-Leclerc	Refaire le stationnement, ajout accès handicapé pour cour d'école et enclos à déchets.	accessibilité		275 000 \$		
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le plancher au 2e.		50 000 \$			
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le système d'alarme incendie et introduction de lumière stroboscopique.	accessibilité		60 000 \$		
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le système d'éclairage dans les corridors.	énergie		60 000 \$		
École élémentaire Horizon Jeunesse	Refaire l'éclairage d'urgence/sortie.			40 000 \$		
École élémentaire Horizon Jeunesse	Refaire les plafonds des corridors		60 000 \$			
École élémentaire Horizon Jeunesse	Refaire le débarcadère devant l'école, trottoirs et ajout de stationnements accessibles.	accessibilité	150 000 \$			
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les vestiaires de l'école (peinture, plancher, portes, plomberie). Revoir pour aménager un entrepôt.		125 000 \$	25 000 \$		
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les plafonds et l'éclairage dans la zone de l'administration incluant salon du personnel (amiante).	énergie	125 000 \$	25 000 \$		
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les toilettes 101B, 101D			75 000 \$		
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les planchers dans les corridors et auditorium.		75 000 \$			
École élémentaire La Fontaine	Remplacer le système d'intercommunication.			25 000 \$		
École élémentaire La Fontaine	Remplacer le panneau d'alarme incendie et introduction de lumière stroboscopique.	accessibilité		50 000 \$		
École élémentaire La Fontaine	Refaire le service électrique de l'école.			275 000 \$		
École élémentaire La Fontaine	Refaire le pavage de la cour d'école ouest.			90 000 \$		
École élémentaire La Mosaïque	Réparer les marches des escaliers intérieurs (terrazzo).		40 000 \$			
École élémentaire La Mosaïque	Remplacer le mur de soutènement et l'escalier du côté Queensdale (à partir de l'escalier est). Refaire le pavage à l'avant de l'école.			350 000 \$		
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	Réparer la voute électrique.			100 000 \$		
Collège Français	Remplacer les valves de chauffage ainsi que les contrôleurs VAV pneumatiques par un système électronique BAS.	énergie		400 000 \$		
Collège Français	Refaire l'entrée d'eau principale (domestique et gicleurs).			125 000 \$		
École secondaire Étienne-Brûlé	Remplacement des ventilateurs d'évacuation.			90 000 \$		
École secondaire Jeunes sans frontières	Convertir au LED l'éclairage du forum, bibliothèque, cafétéria et gymnase.	énergie		110 000 \$		
École secondaire Toronto Ouest	Ajouter de l'éclairage extérieur pour les entrées principales et à l'arrière de l'école.			50 000 \$		
École secondaire Toronto Ouest	Refaire le trottoir menant au stationnement sous-terrain.			50 000 \$		
Académie La Pinède	Aménagement des aires d'accès pour l'entrée principale, livraison, débarcadère, stationnement, éclairage extérieur.		400 000 \$	50 000 \$		
École élémentaire La Source	Remplacement complet du système BAS.	énergie		250 000 \$		

POINT NO 7.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR

École	Description des travaux	Plan pluriannuel (accessibilité, énergie) :	Réfections 17-18 :	Amélioration de la condition des écoles 17-18 :	Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité) :	Classes PAJE :
École élémentaire La Source	Refaire la chaufferie.	énergie		250 000 \$		
École publique Saint-Joseph	Refaire les toilettes 208, 209 et ajout d'une toilette universelle.	accessibilité		350 000 \$		
École publique Saint-Joseph	Installer une toilette commune, fontaines, éviers et mobiliers pour MJ (salle 102A, 102B).					250 000 \$
École secondaire Le Caron	Refaire les vestiaires du gymnase.			200 000 \$		
École élémentaire du Chêne	Réparer les briques à l'extérieur (coins, fissures, etc).			250 000 \$		
École élémentaire du Chêne	Refaire le plancher de la bibliothèque.		35 000 \$			
École élémentaire Nouvel Horizon	Refaire la chaufferie.	énergie		285 000 \$		
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer les unités de ventilation dans 3 classes et gymnase.	énergie		100 000 \$		
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajouter du chauffage dans les corridors.			50 000 \$		
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer les ventilateurs d'extraction par ERV.	énergie		400 000 \$		
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajouter un accès à la toiture.			20 000 \$		
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajouter une toilette universelle.	accessibilité		100 000 \$		
Académie de la Tamise	Refaire le plancher du corridor du 1er étage.			75 000 \$		
Académie de la Tamise	Refaire l'éclairage dans les corridors.	énergie		50 000 \$		
Académie de la Tamise	Refaire les toilettes des élèves (4X).	accessibilité		500 000 \$		
Académie de la Tamise	Ajouter une toilette universelle.	accessibilité		100 000 \$		
Académie de la Tamise	Refaire le pavage de la cour d'école.			250 000 \$		
École élémentaire L'Envolée	Remplacer les tuyaux de drainage sanitaire et pluvial entre l'école et la rue.			90 000 \$		
École élémentaire Les Rapides	Remplacement des planchers en VAT (gymnase, 146, 148, 154, C101) et corridor du Carrefour.			150 000 \$		
École élémentaire Bowmanville	Réserve pour travaux divers (toilettes, contrôles, HVAC, accessibilité, etc).	accessibilité/ énergie		700 000 \$	500 000 \$	
École élémentaire Bowmanville	Réserve pour travaux divers (mobiliers, finis, classe PAJE, etc).			300 000 \$		250 000 \$
Total :			2 410 000 \$	8 825 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
						12 235 000 \$
Revenus reportés 2016-2017 :			0 \$	1 915 550 \$	0 \$	576 469 \$
Projets reportés 2016-2017 :			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Subventions 2017-2018 :			2 672 334 \$	7 662 200 \$	654 418 \$	0 \$
Fonds disponibles pour 2017-2018 :			2 672 334 \$	9 577 750 \$	654 418 \$	576 469 \$
						13 480 971 \$
Contingences :			262 334 \$	752 750 \$	154 418 \$	76 469 \$
						1 245 971 \$
% contingences actuelle :			9,8%	7,9%	23,6%	13,3%
						9,24%

POINT NO 7.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Annexe B - Projets de rénovations complétés en 2017-2018

École	Description des travaux	Budget approuvé : Réfections 17-18	Budget approuvé : Amélioration de la condition des écoles 17-18	Budget approuvé : Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité)	Budget approuvé : Classes PAJE	Budget approuvé : Total	Coût final approximatif	Commentaire
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout ascenseur à Micheline Saint-cyr).	500 000 \$				500 000 \$	763 228 \$	
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout ascenseur à Saint-Joseph).	500 000 \$				500 000 \$	0 \$	avec projet STJO/LECR.
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.		1 300 000 \$			1 300 000 \$	1 645 935 \$	
	PAPI, remplacement toits # 1,2,3,4.						736 063 \$	
	HERI, remplacement toits #2, 3.						531 982 \$	
	PIET, remplacement des toits #1, 2, 3, 4.						377 890 \$	projet ajouté en urgence.
Diverses écoles	Projets en informatique	50 000 \$				50 000 \$	22 184 \$	
Diverses écoles	Remplacer trois systèmes d'intercommunication.		75 000 \$			75 000 \$	1 894 \$	
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).		100 000 \$			100 000 \$	57 107 \$	
	ETBR, remplacement éclairage gym.						26 255 \$	
	JESF, remplacement éclairage gym.						30 852 \$	
Diverses écoles	Optimisation et recommissionning des systèmes CVAC (économie énergie).	75 000 \$				75 000 \$	64 322 \$	
	LECR, détecteur CO2 gym						1 659 \$	
	ROMA, ERV câblage/programme, netstat						13 128 \$	
	ROMA, thermostats, VAV, photocell, NAE						12 629 \$	
	ROMA, contrôleurs HX, chaudières						13 947 \$	
	RENA, contrôleurs UVs						9 211 \$	
	NOMO, contrôleurs MUAs						8 532 \$	
	LACA, contrôleur NAE						2 698 \$	
	GADU, volets						2 518 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.	200 000 \$				200 000 \$	118 221 \$	
	LENV, inondation salle des chaudières						10 915 \$	
	RODA, brûleurs						5 036 \$	
	LECR, enlèvement amiante						12 121 \$	
	MISA, réparation service électrique						5 316 \$	
	MISA, réparation entrée d'eau						7 662 \$	
	Adam locksmith, hardware 10X classes, PIET						3 678 \$	
	GARO, enlèvement amiante						3 831 \$	
	MOSA, remplacement de 12 urinoirs						15 120 \$	
	Réparation tuyau drainage MACO, Pacific Paving						13 978 \$	
	TOOU, enlèvement plancher amiante						8 173 \$	
	TOOU, peinture et planchers pour 303, 328, 329, 339						18 184 \$	
	LECR, réparation murs						14 206 \$	
Diverses écoles	Peinturer 2 écoles.		75 000 \$			75 000 \$	0 \$	non complété
Diverses écoles	Études (COFR, LAMO)	25 000 \$				25 000 \$	0 \$	non complété
École élémentaire Antonine Maillet	Réparer tuyauterie de drainage sanitaire.		80 000 \$			80 000 \$	0 \$	reporté 18-19
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer 11 unités de toit (incluant BAS).		400 000 \$			400 000 \$	312 927 \$	
École élémentaire Félix-Leclerc	Refaire le stationnement, ajout accès handicapé pour cour d'école et enclos à déchets.		275 000 \$			275 000 \$	418 234 \$	Ajout service d'eau.
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le plancher au 2e, FA/éclairage urgence, éclairage/plafond des corridors, asphalte devant l'école	260 000 \$	160 000 \$			420 000 \$	471 219 \$	
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les vestiaires de l'école (peinture, plancher, portes, plomberie). Revoir pour aménager un entrepôt. Refaire les plafonds et éclairage administration, toilettes personnels, refaire planchers corridors et auditorium.	325 000 \$	125 000 \$			450 000 \$	537 398 \$	
École élémentaire La Fontaine	Remplacer le système d'intercommunication.		25 000 \$			25 000 \$	0 \$	Reporté, projet garderie
École élémentaire La Fontaine	Remplacer le panneau d'alarme incendie et introduction de lumière stroboscopique.		50 000 \$			50 000 \$	0 \$	Reporté, projet garderie
École élémentaire La Fontaine	Refaire le service électrique de l'école.		275 000 \$			275 000 \$	0 \$	Reporté, projet garderie
École élémentaire La Fontaine	Refaire le pavage de la cour d'école ouest.		90 000 \$			90 000 \$	0 \$	Reporté, projet garderie
École élémentaire La Mosaïque	Réparer les marches des escaliers intérieurs (terrazzo).	40 000 \$				40 000 \$	102 052 \$	
École élémentaire La Mosaïque	Remplacer le mur de soutènement et l'escalier du côté Queensdale (à partir de l'escalier est). Refaire le pavage à l'avant de l'école.		350 000 \$			350 000 \$	371 816 \$	

POINT NO 7.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR

École	Description des travaux	Budget approuvé : Réfections 17-18	Budget approuvé : Amélioration de la condition des écoles 17-18	Budget approuvé : Carrefours communautaires (petits travaux/accessibilité)	Budget approuvé : Classes PAJE	Budget approuvé : Total	Coût final approximatif	Commentaire
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	Réparer la voute électrique.		100 000 \$			100 000 \$	239 460 \$	
Collège Français	Remplacer les valves de chauffage ainsi que les contrôleurs VAV pneumatiques par un système électronique BAS et refaire l'entrée d'eau principale.		525 000 \$			525 000 \$	510 184 \$	
École secondaire Étienne-Brûlé	Remplacement des ventilateurs d'évacuation.		90 000 \$			90 000 \$	30 160 \$	
École secondaire Jeunes sans frontières	Convertir au LED l'éclairage du forum, bibliothèque, cafétéria et gymnase.		110 000 \$			110 000 \$	30 852 \$	gym seulement
École secondaire Toronto Ouest	Ajouter de l'éclairage extérieur pour les entrées principales et à l'arrière de l'école.		50 000 \$			50 000 \$	0 \$	annulé
École secondaire Toronto Ouest	Refaire le trottoir menant au stationnement sous-terrain.		50 000 \$			50 000 \$	0 \$	annulé
Académie La Pinède	Aménagement des aires d'accès pour l'entrée principale, livraison, débarcadère, stationnement, éclairage extérieur.	400 000 \$	50 000 \$			450 000 \$	615 556 \$	
École élémentaire La Source	Remplacement complet du système BAS et de la chaufferie.		500 000 \$			500 000 \$	543 281 \$	
École publique Saint-Joseph et Le Caron	STJO : Refaire les toilettes 208, 209 et ajout d'une toilette universelle. Installer une toilette commune, fontaines, éviers et mobiliers pour MJ (salle 102A, 102B) et ajout d'un ascenseur. LECR : Refaire les vestiaires du gymnase.		550 000 \$		250 000 \$	800 000 \$	816 949 \$	
École élémentaire du Chêne	Réparer les briques à l'extérieur (coins, fissures, etc).		250 000 \$			250 000 \$	91 073 \$	
École élémentaire du Chêne	Refaire le plancher de la bibliothèque.	35 000 \$				35 000 \$	18 226 \$	
École élémentaire Nouvel Horizon	Refaire la chaufferie.		285 000 \$			285 000 \$	290 600 \$	
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer les unités de ventilation dans 3 classes et gymnase, ajouter du chauffage dans corridors, remplacer les ventilateurs d'extraction.		670 000 \$			670 000 \$	840 900 \$	L'accès au toit et la toilette universelle n'ont pas été fait.
Académie de la Tamise	Refaire le plancher du corridor du 1er étage, l'éclairage des corridors, les toilettes des élèves, ajout toilette universelle, refaire le pavage de la cour d'école.		975 000 \$			975 000 \$	862 081 \$	ajout d'une clôture pour le site.
École élémentaire L'Envolée	Remplacer les tuyaux de drainage sanitaire et pluvial entre l'école et la rue.		90 000 \$			90 000 \$	0 \$	complété à l'automne 2017.
École élémentaire Les Rapides	Remplacement des planchers en VAT (gymnase, 146, 148, 154, C101) et corridor du Carrefour.		150 000 \$			150 000 \$	113 957 \$	
École élémentaire Bowmanville	Réserve pour travaux divers (toilettes, contrôles, HVAC, accessibilité, etc).		700 000 \$	500 000 \$		1 200 000 \$	855 004 \$	Budget Carrefour Communautaire révisé à 155 004\$ par MEO.
École élémentaire Bowmanville	Réserve pour travaux divers (mobiliers, finis, classe PAJE, etc).		300 000 \$		250 000 \$	550 000 \$	700 000 \$	Budget PAJE révisé à 400 000\$ par MEO.
Total :		2 410 000 \$	8 825 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	12 235 000 \$	13 330 407 \$	
Revenus reportés 2016-2017 :		0 \$	1 915 550 \$	0 \$	576 469 \$			
Projets reportés 2016-2017 :		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$			
Subventions 2017-2018 :		2 672 334 \$	7 662 200 \$	654 418 \$	0 \$			
Fonds disponibles pour 2017-2018 :		2 672 334 \$	9 577 750 \$	654 418 \$	576 469 \$	13 480 971 \$		